MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

Laboratoire Ville, Urbanisme et Développement Durable (VUDD)

Spécialité : Architecture, Ville et Urbanisme

Mémoire de Master

Evaluation de la participation citoyenne dans le cadre du projet d'aménagement de la baie d'Alger

Présenté par :

MECHTA Abdelmalek

Encadré par :

Dr. MESSAOUDENE Maha

Devant le jury :

Présidente de jury :

BEREZOWSKA-AZZAG Ewa PROFESSEURE, EPAU

Membres du jury :

DAHMEN Abdelkrim	Maitre-assistant A, Université de BLIDA
ZEKAGH –HADJI Rachida	Maitre-assistante A, EPAU
SRIR Mohamed	Maitre-assistant A, EPAU

Soutenu le : 07/03/2017

Dis-moi et j'oublierai. Montre-moi et je me souviendrai peut-être. Implique-moi et je comprendrai.

- Confucius.

A ta mémoire Louis Anis

Remerciement

- Je remercie Dieu, le Tout Puissant, de m'avoir donné le courage pour mener à bien ce travail.

- Je remercie mes Parents pour tous leurs sacrifices.

- Je remercie Docteur MESSAOUDENE Maha, pour avoir cru en moi, m'avoir orienté, encouragé et encadré tout au long de ce travail.

- Je remercie les honorables membres de Jury pour avoir accepté d'évaluer ce travail.

- Je remercie toute personne ayant aidé, de près ou de loin, à l'élaboration de ce travail.

A tous ces intervenants, je présente mes remerciements et mon profond respect.

Résumé

Au cours de ces dernières décennies, et en réponse aux nouveaux défis auxquels font face nos villes, nous assistons à la montée de nouvelles méthodes d'urbanisme et d'aménagement. Ces méthodes prônent des démarches intégrées qui prennent en compte la complexité du système urbain et sollicitent la participation des différents acteurs, notamment celle des citoyens « ordinaires ». En effet, la participation citoyenne constitue désormais l'un des grands principes des actions urbaines à travers le monde.

S'inscrivant dans une réflexion globale, déjà entamée par plusieurs scientifiques, sur la participation citoyenne dans le champ de l'urbanisme en Algérie, ce travail tente d'apporter une contribution à la compréhension du contexte général de son application sur le terrain à travers un cas d'étude concret. L'exemple en question est celui du projet d'aménagement de la baie d'Alger.

Pour atteindre cet objectif, nous traitons, dans un premier temps, l'aspect théorique et pratique de la participation citoyenne à travers la littérature scientifique portant sur le thème ainsi que l'étude de plusieurs exemples étrangers. Ensuite, nous abordons le contexte général de mise en œuvre de la participation citoyenne dans les actions urbaines en Algérie. Enfin, à travers deux outils d'analyse et d'évaluation que nous avons élaborés, à savoir la fiche d'évaluation et le questionnaire, nous étudions les différents dispositifs participatifs mise en œuvre dans le cadre du projet d'aménagement de la baie d'Alger.

Les résultats de cette recherche nous ont permis de vérifier dans quelle mesure la participation citoyenne a été sollicitée dans le cadre de ce projet et d'évaluer le degré d'implication des citoyens dans ce dernier en se référant à l'échelle de Sherry Arnstein.

Mots-clés : Participation Citoyenne, Evaluation, Baie d'Alger.

ملخص

خلال العقود الأخيرة، واستجابة للتحديات الجديدة التي تواجه مدننا، نشهد ظهور أساليب جديدة للتخطيط الحضري والتنمية. هذه الأساليب تسعى لتعزيز النهج المتكاملة التي تأخذ بعين الاعتبار تعقيد النظام الحضري، وتلتمس مشاركة مختلف الجهات الفاعلة، بما في ذلك المواطن "العادي". وبالفعل فان المشاركة المدنية أصبحت تعد اليوم أحد المبادئ الرئيسية لخطط العمل الحضرية حول العالم.

هذا العمل الذي يندرج في إطار بحث عام، تم التطرق اليه من قبل العديد من الباحثين حول المشاركة المدنية في الجزائر، يحاول المساهمة في فهم السياق العام لتطبيقها في الميدان من خلال دراسة حالة ملموسة. هذا المثال هو مشروع تهيئة خليج الجزائر العاصمة.

ولتحقيق هذا الهدف، سنتطرق، كخطوة أولى، الى الجوانب النظرية والممارسة العملية للمشاركة المدنية من خلال الكتابات العلمية في هذا الموضوع وكذلك دراسة أمثلة اجنبية عدة. بعد ذلك، سنناقش السياق العام لتنفيذ المشاركة المدنية في التخطيط الحضري في الجزائر. أخيرا، من خلال الأدوات التحليلية والتقييمية التي قمنا بتطويرها، وهي ورقة التقييم والاستبيان، سندرس مختلف الآليات التشاركية التي تم استعمالها في مشروع تهيئة خليج الجزائر العاصمة.

نتائج هذه البحوث مكنتنا من التحقق من الكيفية التي تم من خلالها استعمال المشاركة المدنية في هذا المشروع، وتقييم درجة مشاركة المواطنين في هذا الأخير اعتمادا على سلم أرنستين شيري.

الكلمات المفتاحية: المشاركة المدنية، تقييم، خليج الجزائر.

Abstract

In the course of these last decades, and in answer to the new challenges facing our cities, we attend the rise of new urban planning methods. These methods promote integrated approaches that take into account the urban system complexity and seek different actor's participation, including that of "ordinary" citizens. Indeed, citizen participation is now one of the main urban actions' principles throughout the world.

Within an overall reflection, already started by several scientists, on the citizen participation in the field of town planning in Algeria, this work tries to contribute to the comprehension of the general context of its application on the ground through a concrete case study. The example in question is that of the proposed development project of Algiers Bay.

To achieve this goal, we treat, initially, the theoretical and practical aspect of citizen participation through the scientific literature relating to the topic as well as the study of several foreign examples. Then, we approach the general context of implementation of citizen participation in urban actions in Algeria. Finally, through two analytical tools that we have developed, namely the evaluation sheet and the questionnaire, we study the various participatory mechanisms implemented in the proposed development project of Algiers Bay.

The research results enabled us to check how citizen participation has been sought as part of this project and to assess the degree of involvement of citizens in the latter by referring Sherry Arnstein's ladder.

Key words: Citizen Participation, Assessment, Algiers' Bay.

TABLE DES MATIERES

Remerciement II
Résumé III
ملخص IV
Abstract V
TABLE DES MATIERES VI
Tableau des figures IX
Tableau des tableaux X
Tableau des graphes X
Liste des abréviations X
1. Introduction 2
2. Problématique 3
3. Hypothèse 5
4. Objectifs de la recherche 5
5. Choix du cas d'étude 6
6. Approche méthodologique 6
6.1. Méthodes 6
6.2. Etapes de recherche 7
6.3. Techniques de collecte et d'analyse des données 7
6.4. Outils d'analyse et d'évaluation. 8
6.5. Structure du mémoire 9
CHAPITRE I : La participation citoyenne comme approche de la gouvernance : quels contenus ? 13
Introduction : 13
I.1 De la gouvernance à la citoyenneté : définitions de concepts 14
I.1.1 La notion de gouvernance 14
I.1.2 La gouvernance urbaine 16
I.1.3 La société civile 17
I.1.4 La citoyenneté et le citoyen 19
I.2 Démocratie représentative VS démocratie participative 20
I.2.1 Crise de la démocratie représentative et émergence de la notion de la démocratie participative 20
I.2.2 Définition de la démocratie participative 21
I.3 La participation citoyenne dans la théorie 22
I.3.1 Définition de la participation citoyenne 22

I.3.2 Les types de la participation citoyenne 23
I.3.3 Les vertus de la participation 23
I.3.4 Typologies (échelles) de la participation 25
I.3.4.1 Typologie de Sherry Arnstein 25
I.3.4.2 Typologie de L'OCDE 28
I.3.4.3 Typologie de David Wilcox 29
I.3.4.4 Typologie de Maurice Blancs 31
Conclusion 33
CHAPITRE II : LA MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE 35
Introduction 35
II.1 Les mécanismes (dispositifs) de la mise en œuvre de la participation 36
II.1.1 Les mécanismes relatifs à l'information 36
II.1.2 Les mécanismes relatifs à la consultation 36
II.1.3 Les mécanismes relatifs à la concertation 37
II.1.4 Les mécanismes relatifs à la codécision 37
II. 2 La mise en œuvre de la participation citoyenne à l'ère du numérique 39
II.2.1 La notion d' « e-participation » 39
II.2.2 L'Indice d'E-Participation (IPE) 40
II.2.3 Exemples d'e-participation 41
II.3 Les outils de mise en œuvre de la participation 44
II.3.1 Les outils de l'information 44
II.3.2 Les outils de la consultation 45
II.3.3 Les outils de la concertation 45
II.3.4 Les outils de la codécision 45
II.4. Exemples de mise en œuvre de la participation citoyenne dans le monde 45
II.4.1 La Charte de Participation du Grand Lyon (France) 45
II.4.2 Le budget participatif de Sfax (Tunisie) 50
II.5 La mise en œuvre de la participation citoyenne en Algérie 57
II.5.1 La mise en œuvre de la participation citoyenne en Algérie : entre discours et pratiques 57
II.5.2 la société civile en Algérie : défis et faiblesses 60
II.5.3 Exemples de mise en œuvre de la participation citoyenne en Algérie 63
II.5.3.1 Les méthodes d'ingénierie participative dans le secteur de l'habitat (1998-2004) 63
II.5.3.2 Le Co-ville d'Alger 64
Conclusion 65
CHAPITRE III : EVALUATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA BAIE D'ALGER 67

Introduction 67
III.1 Présentation du projet 68
III.1.1 Contexte et objectifs du projet 68
III.1.2 Territoire et acteurs du projet 69
III.1.3 Contenu du projet 71
III.2 Elaboration des outils d'analyse et d'évaluation 72
III.2.1 La fiche d'évaluation 72
III.2.2 Le questionnaire 74
III.3 Analyse et résultats 75
III.3.1 La fiche d'évaluation 75
III.3.2 L'enquête par questionnaire 88
III.3.3 Evaluation : Echelle de Sherry Arnstein 91
Conclusion 94
CONCLUSION GENERALE 96
Conclusion 96
Limites et perspectives de recherche 99
Bibliographie ii
Annexes xii
ANNEXE N° 01 PERFORMANCE DE L'ALGERIE EN TERMES D'E-PARTICIPATION xii
ANNEXE N° 02 LES PROJETS STRUCTURANTS DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA BAIE D'ALGER xiii
ANNEXE N° 03 EVALUATION DES MODALITES DE PARTICIPATION, DES MODES D'INTERACTION xviii
ANNEXE N° 04 (A) LES OUTILS D'ANALYSE et D'EVALUATION – LA FICHE D'EVALUATION xix
ANNEXE N° 04 (B) LES OUTILS D'ANALYSE et D'EVALUATION – LE QUESTIONNAIRE xx
ANNEXE N° 05 Entretien avec M. ZEMAM MOHAMED AMINE, Directeur général de l'Historial Larbi Ben M'hidi (actuellement : Office de Promotion Culturelle et Artistique d'Alger Centre). xxi

Tableau des figures

Figure	Titre	Page
Fig. 01	Outils d'analyse et d'évaluation	**9**
Fig. 02	Structure du mémoire	**11**
Fig. 03	Les principales organisations de la société civile	**18**
Fig. 04	Les fonctions de la société civile	**19**
Fig. 05	Les échelons sur l'échelle de la participation selon Arnstein	**27**
Fig. 06	Schéma représentatif de la typologie de l'OCDE	**29**
Fig. 07	La typologie de Wilcox	**30**
Fig. 08	Portail Osalee	**42**
Fig. 09	Blog participatif du comité de quartier de Bomel-Herbatte	**44**
Fig.10	Affichage du classement des idées des projets citoyens par les délégués des quartiers selon l'ordre de priorité.	**55**
Fig.11	Périmètre et schéma de cohérence du projet.	**70**
Fig. 12	La version numérique du questionnaire	**75**
Fig. 13	Répartition de l'échantillon par sexe	**75**
Fig. 14	Situation du centre culturel Larbi Ben M'hidi	**79**
Fig. 15	L'historial Larbi Ben M'hidi	**79**
Fig. 16	Les espaces des expositions à L'historial Larbi Ben M'hidi	**80**
Fig. 17	Exemple des outils qui ont été utilisés lors des expositions toujours présents au centre	**82**
Fig. 18	Présentation du projet aux citoyens-visiteurs par un des responsables du projet	**82**
Fig. 19	Un des cahiers d'expression libre (Livre d'or) qui ont été mis à la disposition des citoyens-visiteurs	**83**
Fig. 12	Avis des citoyens sur le livre d'or (01)	**84**
Fig. 21	Avis des citoyens sur le livre d'or (02)	**84**
Fig. 22	Avis des citoyens sur le livre d'or (03)	**85**
Fig. 23	Avis des citoyens sur le livre d'or (04)	**85**
Fig. 24	Avis des citoyens sur le livre d'or (05)	**85**
Fig. 25	Avis des citoyens sur le livre d'or (06)	**86**
Fig. 26	Synthèse de la fiche d'évaluation.	**87**
Fig. 27	Inscription de la participation citoyenne au projet sur l'échelle de Sherry Arnstein	**93**

Tableau des tableaux

Tableau	Titre	Page
Tableau. 01	Thématiques des associations en Algérie	**61**
Tableau. 02	Résultats du questionnaire (06)	**91**
Tableau. 03	Résultats du questionnaire (07)	**91**

Tableau des graphes

Graphe	Titre	Page
Graphe. 01	Résultats du questionnaire (01)	**88**
Graphe. 02	Résultats du questionnaire (02)	**88**
Graphe. 03	Résultats du questionnaire (03)	**89**
Graphe. 04	Résultats du questionnaire (04)	**90**
Graphe. 05	Résultats du questionnaire (05)	**90**

Liste des abréviations

INM : Institut du Nouveau Monde.

IPE : Indice de la Participation Electronique.

P/APC : Président de l'assemblée populaire communale.

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.

OSCs : Organisations de la société civile.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

Introduction Générale

1. Introduction

La ville, système vivant, évolutif et multidimensionnel, se situe à la croisée de plusieurs disciplines : politique, urbanisme, sociologie, économie, etc. Elle est de ce fait le lieu de plusieurs interactions et de confrontations entre des acteurs appartenant aux trois sphères à savoir l'Etat, la société civile et le marché. Ces interactions se font dans un système de plus en plus complexe et sont dès lors de plus en plus difficiles à gérer.

Par ailleurs, la plupart des villes du monde souffrent aujourd'hui de divers maux et font face à plusieurs défis : amplification de la population et étalement urbain, mobilité, gestion des ressources, réchauffement planétaire, disparités socio-fonctionnelles, etc. Ces facteurs affectent profondément l'architecture des villes tant sur le plan urbanistique qu'administrative[1]. Ils constituent, d'autres parts, des signes qui attestent des limites des systèmes de gouvernance actuelle.

A cette réalité s'ajoute une autre contrainte, celle des difficultés liées aux caractéristiques de la prise de décision dans le domaine public notamment dans des sociétés de plus en plus complexe. Ces caractéristiques peuvent être résumées comme suit[2] :

- Les décisions publiques affectent des groupes qui ont parfois des intérêts différents ce qui rend difficile la saisie de l'intérêt publique. Ce dernier peut ainsi devenir un moyen que certains usent pour atteindre l'intérêt personnel.
- Les décisions publiques sont le résultat d'interactions complexes entre les différents acteurs (différents paliers du gouvernement, experts, associations, etc.)
- Les décisions publiques font appel à des acteurs représentatifs de collectivités d'acteurs pouvant engendrer des problèmes de légitimité et de représentativité.

Cette situation exige le passage vers un modèle durable capable de répondre à ces défis. L'implication des différents acteurs qui caractérisent le système urbain est l'une des conditions qui permettent cette transition. En effet, *«depuis quelques années, les préoccupations de la communauté internationale (ONG, experts de la Banque mondiale,*

[1] « La ville, nouvel écosystème du XXIe siècle. Ville, réseaux, développement durable», Vraiment durable 2012/2 (n° 2), p. 171-175.
[2] URLI Bruno, Méthode omnicritère - méthode d'aide à la concertation, à la décision, et à la gestion de projet, numéro de dossier (R700.1), Université du Québec à Rimouski, Février 2013.

militants associatifs, ainsi qu'une partie de la gauche mondiale) se sont orientées vers des questions liées au développement durable avec, en appui, la démocratie.»[3]

C'est dans cette optique que les responsables politiques, les chercheurs et praticiens ainsi que les populations se mobilisent pour élaborer et mettre en place de nouvelles stratégies et politiques urbaines capables de trouver des solutions qui répondent à cette situation.

Parmi les principes de ces stratégies figure celui de « la participation citoyenne », un concept intimement lié à la démocratie. En effet, avec le temps la notion de gouvernement a évolué vers celle de la gouvernance, voir la bonne gouvernance pour accorder plus de place aux citoyens[4].

Cette nouvelle orientation dans la manière de penser l'action politique en général, et urbaine en particulier émane de deux facteurs. D'un côté, la mobilisation de la société civile en faveurs d'une plus grande implication des citoyens dans les processus décisionnel. De l'autre côté, il s'agit de la prise de conscience des acteurs politiques de leur incapacité à régler tous les problèmes liés à l'urbain et donc du support que pourront leur offrir les populations dans la gestion des affaires de la ville.

Effectivement, les citoyens, à travers la pratique quotidienne des espaces urbains, possèdent un pouvoir d'action sur celui-ci et acquièrent une bonne connaissance sur son fonctionnement ainsi que sur les problèmes liés à leur cadre de vie en particulier et à leur ville d'une façon plus globale. Ils représentent de ce fait une composante essentielle du réseau des acteurs dans le système urbain.

2. Problématique :

La transition vers une planification urbaine durable passe donc systématiquement par une nouvelle relation entre gouvernants et gouvernés. Cette relation consiste à (re)donner une plus grande importance au rôle que jouent les habitants dans la gestion des projets qui concernent leur cadre de vie. En effet, il n'est désormais « *plus possible de concevoir des*

[3] MESSAOUDENE Maha, « Une cité de Marseille sur la scène de la participation », in La pensée n°372, 2012, p.129-135. (p. 129.)
[4] La participation citoyenne, un des enjeux de la démocratie au Rwanda, Institut de Recherche et de Dialogue pour la Paix, en collaboration avec Interpeace, Octobre 2012.

projets sans y associer habitants, utilisateurs ou usagers –car- *l'appropriation, la qualité de gestion des espaces créés et la réalisation effective des opérations en dépendent de plus en plus* »[5].

Cette importance de la participation citoyenne fait qu'elle soit, aujourd'hui, considérée comme l'un des piliers du développement durable[6]. Elle constitue désormais un principe de l'action publique[7]. Dès lors, les expériences visant à intégrer les habitants dans la gestion urbaine se sont multipliées à travers le monde depuis l'exemple de Porto Alegre.

La participation citoyenne ne se limite plus au pays les plus avancés et/ou à traditions démocratiques. Plusieurs pays considérés «moins» démocratiques se sont lancés dans des initiatives participatives notamment après l'instauration de la bonne gouvernance et la participation par les bailleurs internationaux (à l'instar de la Banque Mondiale) comme condition pour l'octroi des soutiens aux pays en voie de développement[8]. Ceci nous amène à s'interroger sur la situation de la participation citoyenne en Algérie.

Comment se présente aujourd'hui la participation citoyenne en Algérie ? Existe-elle véritablement ? Et comment est-elle matérialisée sur le terrain ?

Comment les acteurs de l'urbain s'emparent-ils de ce concept ? Quel usage en font-ils ?

Existe-il un cadre favorable à l'application de la participation citoyenne dans les actions urbaines en Algérie ? Et quels sont les différents défis auxquels elle fait face ?

Afin d'illustrer la participation citoyenne en Algérie et répondre à ces différents questionnements, nous proposons d'étudier, dans cette recherche, un des projets phare de la capitale à savoir « Le projet d'Aménagement de la Baie d'Alger ».

Ce projet s'inscrit dans un ambitieux processus de transformation à la fois économique et urbanistique de la ville matérialisé par « le Plan Stratégique d'Alger 2009-2029 ». Outre ses visées économique et urbanistique, ce dernier a la prétention de transformer le système de

[5] ZETLAOUI-LEGER Jodelle, « L'implication des habitants dans des micro-projets urbains : enjeux politique et propositions pratiques », in De la participation urbaine La place Flagey, Les cahier de la cambre – Architecture n° 3, La lettre volée, Bruxelles 2003, p.99-108.
[6] MESSAOUDENE Maha, « Participation citoyenne dans la banlieue nord de Marseille », in La pensée, n°364, Oct/Déc 2010, p. 149-156.
[7] LEGROS Olivier, « Observer la participation à partir des villes d'Afrique et d'Orient », in Legros Olivier (dir.), Participation citadine et action publique, Yves Michel, 2008, p.7-13.
[8] La participation citoyenne, un des enjeux de la démocratie au Rwanda, Institut de Recherche et de Dialogue pour la Paix, en collaboration avec Interpeace, Octobre 2012.

gouvernance urbaine de la capitale et de donner aux habitants une plus grande place dans la gestion de leur cadre de vie. D'après l'ex-Wali d'Alger[9] « *le plan stratégique d'Alger considère que les habitants sont, et doivent être, des acteurs incontournables dans la gestion de la ville.*»

Nous nous sommes dès lors intéressés à la place des citoyens dans ce projet et plus particulièrement aux différents dispositifs participatifs mobilisés par les responsables du projet pour impliquer les habitants à celui-ci. Plusieurs interrogations se sont dès lors présentées à nous :

Comment les citoyens ont-ils été impliqués dans le projet d'aménagement de la baie d'Alger ?

Quels ont été les mécanismes et outils mis en place pour assurer la participation citoyenne dans ce projet ? Quel degré d'implication permettent-ils ? Autrement dit, quelle capacité d'action sur le projet accordent-ils aux citoyens ?

Finalement quel enseignement peut-on tirer de l'évaluation de la participation citoyenne au projet d'aménagement de la baie d'Alger ?

3. Hypothèse :

Pour mener cette recherche nous avançons l'hypothèse suivante :

> La participation citoyenne ne trouve pas un terrain favorable à sa mise en œuvre et à sa généralisation en Algérie car cette mise en œuvre fait face à plusieurs obstacles. De ce fait, la gestion urbaine se caractérise par une mise à l'écart du citoyen qui demeure un simple spectateur face aux projets qui transforment son cadre de vie.

4. Objectifs de la recherche :

Ce travail s'inscrit dans une réflexion sur *la participation citoyenne* dans la gestion urbaine dans le champ de l'urbanisme en Algérie. Dès lors, nous nous sommes fixés comme objectif général de **vérifier la mise en œuvre de la participation citoyenne dans les pratiques urbanistiques et les projets d'aménagement à travers l'évaluation de la participation**

[9] ADDOU Mohamed Kebir, Ex-Wali d'Alger, Vies de ville, Numéro hors-série n° 03, Juillet 2012, (p. 23.)

citoyenne dans un cas d'étude concret qui est celui du projet d'aménagement de la baie d'Alger.

Pour répondre à cet objectif général, ce dernier sera concrétisé par un ensemble d'objectifs opérationnels qui vont nous orienter dans notre travail :

- Cerner théoriquement la notion de « *participation citoyenne* » et ses différents aspects ainsi que les concepts à laquelle elle est associée.
- Comprendre les mécanismes de sa mise en œuvre sur le terrain.
- Dégager les premiers éléments qui caractérisent le contexte général de la participation citoyenne en Algérie.
- Etudier les mécanismes participatifs mis en œuvre dans le projet d'aménagement de la baie.
- Evaluer la participation citoyenne dans le projet.

5. Choix du cas d'étude :

Le cas d'étude choisi dans le cadre de cette recherche est celui du projet d'aménagement de la baie d'Alger. Ce choix émane de deux raisons :

1- L'importance du projet et son caractère de projet urbain fortement destiné aux citoyens pour l'amélioration de leur qualité de vie à travers une série d'aménagements urbanistiques.
2- Le discours sur la participation des citoyens et la place qui leur serait accordée dans ce projet exprimée à la fois dans le cahier de charge et dans le discours des responsables du projet.

6. Approche méthodologique :

6.1. Méthodes :

Afin de bien conduire notre recherche et répondre aux différents objectifs visés par ce travail nous avons adopté une approche **hypothético-déductive** qui consiste à formuler une (ou plusieurs) hypothèse(s) et à la/les confrontée(s) ensuite à la réalité pour la/les confirmer ou la/les infirmer.

Nous avons également fait recours, dans l'objectif d'approfondir la compréhension et l'interprétation des données, à une méthode **mixte** qui combine les méthodes de collecte et d'analyse quantitatives et qualitatives. Cette méthode est concrétisée dans notre travail par les entretiens semi-directifs que nous avons menés auprès des responsables et le questionnaire mené auprès des citoyens.

6.2. Etapes de recherche :

Notre recherche s'est organisée en 03 étapes :

1- Etape théorique : dont l'objectif est de comprendre les notions et les concepts relatifs au thème de recherche. Cette dernière s'est basée sur la recherche bibliographique et la consultation de documents en relation avec le sujet.

2- Etape analytique : Dans laquelle nous avons analysé un ensemble d'exemples participatifs étrangers afin de comprendre les modalités et les dynamiques de mise en œuvre de la participation citoyenne dans le champ de l'urbanisme. Dans un second temps, nous avons analysé le cadre général de la participation citoyenne en Algérie afin de comprendre dans quel contexte s'est inscrite la participation citoyenne dans le projet d'aménagement de la baie d'Alger.

3- Etape empirique : Nous avons enfin abordé notre cas d'étude à travers l'étude et l'analyse des divers aspects relatifs à la participation citoyenne dans ce projet.

6.3. Techniques de collecte et d'analyse des données :

Les données exploitées dans cette recherche sont de deux types :

- **Les données secondaires :** Comprenant les données existantes et ayant été collectées soit, à travers :

- La recherche bibliographique : qui consiste en la consultation d'ouvrages, articles, etc. relatifs au thème de recherche.
- La collecte des données et documents à travers la sollicitation des administrations et des organismes institutionnels. Les organismes sollicités sont :
  - Le ministère de l'habitat et de l'urbanisme.
  - La Wilaya d'Alger.
  - La Direction de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat d'Alger.
  - Le centre culturel : l'Historial Larbi Ben M'hidi.
  - Les services d'urbanismes des municipalités d'Alger Centre et Belouizdad.

- L'Organisation Non-Gouvernementale « L'Action Associative », Tunisie.

▪ **Les données primaires :** Il s'agit des données récoltées par le chercheur lui-même. Les techniques utilisées pour la collecte de ses données sont :

- L'entretien :

L'entretien est une technique de collecte d'information qualitative. Nous avons réalisés des entretiens **semi-dirigés** avec les responsables concernés par notre travail de recherche. Nous tenons à signaler que plusieurs responsables ont refusé d'être enregistrer, nous avons donc été contraints de ne garder que les informations nécessaires et les conclusions que nous avons tirées de ces entretiens.

- Le questionnaire :

Le questionnaire est une technique de collecte des données qui relève de la méthode quantitative.

Afin de vérifier les résultats que nous avons obtenus à travers les différentes techniques nous avons élaboré un questionnaire destiné aux citoyens. Cette technique nous a permis d'avoir des données chiffrées et d'en proposer une explication à travers la mise en relation de ces données en se basant sur une analyse statistique. Les critères de choix des membres de l'échantillon seront expliqués au niveau du dernier chapitre.

- La prise de photo : Nous avons essayé, dans la mesure de possible, de prendre des photos qui pourront nous servir dans notre travail.

6.4. Outils d'analyse et d'évaluation.

Afin d'analyser la participation citoyenne dans le projet d'aménagement de la baie d'Alger, nous avons élaboré deux outils d'analyse qui sont :

▪ La fiche d'évaluation : Elle a été élaborée sur la base de la compréhension de la notion de la participation citoyenne et ses mécanismes de mise en œuvre, l'analyse des exemples étrangers, et les travaux de SALAMON J[10]. Son objectif et d'analyser et évaluer les modalités de la participation citoyenne dans le projet (contexte, temps, mécanismes, acteurs, etc.)

▪ Le questionnaire : Destiné aux citoyens, son objectif est d'étudier le degré d'information et d'implication de ces derniers au projet. Les citoyens questionnés sont répartis

[10] Voir ANNEXE N° 03

sur la Wilaya d'Alger et ont été choisi d'une façon aléatoire selon la disponibilité (échantillon de commodité).

L'évaluation de la participation citoyenne au projet s'est faite, enfin, sur le modèle théorique d'ARNSTEIN Sherry.

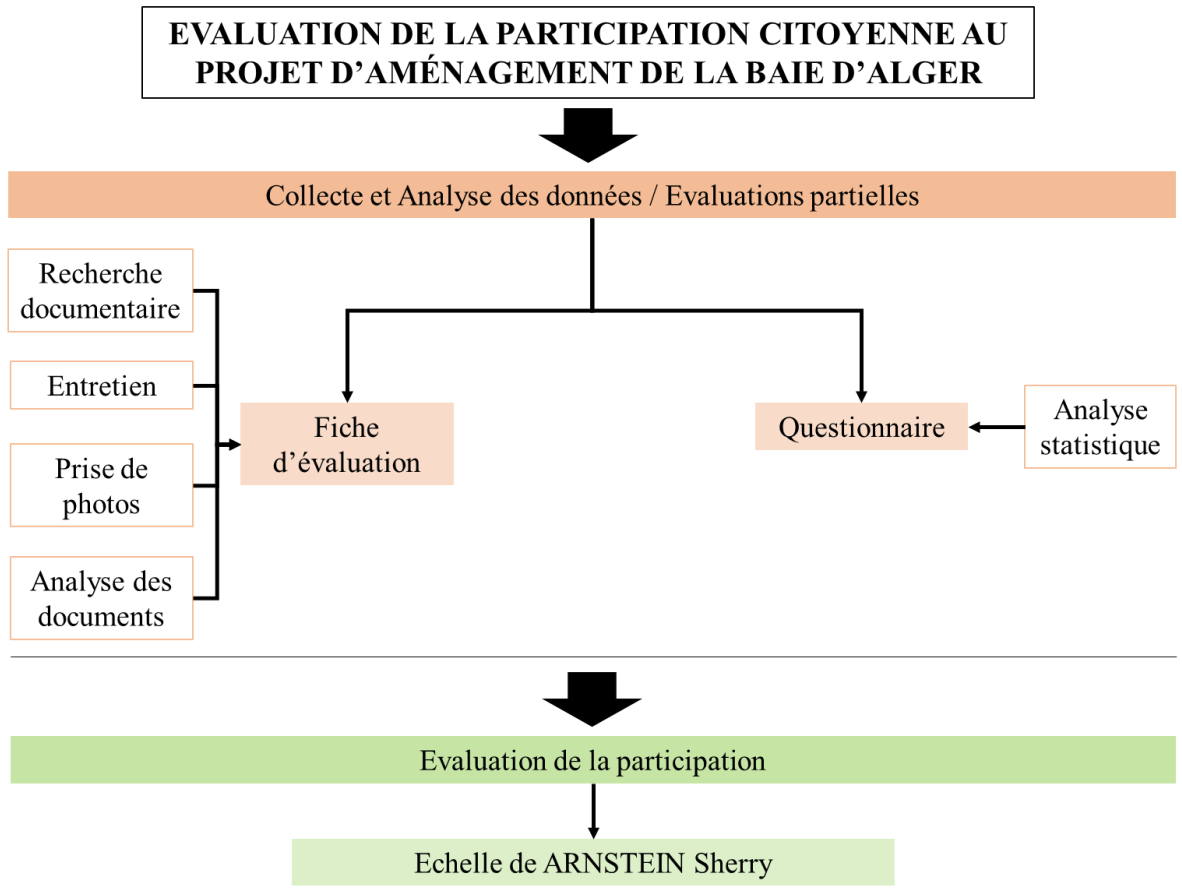

Fig. 01. Outils d'analyse et d'évaluation
(Source : Auteur)

6.5. Structure du mémoire :

Notre mémoire de recherche s'organise en 03 chapitres :

Chapitre 01 : La participation citoyenne comme approche de la gouvernance : Quels contenus ?

Cerner théoriquement le sujet de recherche et avoir une bonne compréhension des concepts qui le compose est la première étape dans tout travail de recherche. Cette connaissance théorique constitue une étape clés pour bien mener le travail et est la base pour

le travail du terrain. Dans ce chapitre il s'agira donc de traiter l'aspect théorique de la participation citoyenne.

Aborder la participation citoyenne nous amène inévitablement à s'intéresser à des concepts qui lui sont corolaires et desquels elle ne peut pas être dissociée : démocratie, gouvernance, citoyenneté, société civile. Ce chapitre portera des éclaircissements sur ces différents concepts avant d'aborder la notion de participation citoyenne : Définitions, types, vertus, typologies.

Chapitre 02 : La mise en œuvre de la participation citoyenne.

Il s'agit dans ce chapitre d'étudier l'aspect pratique de la participation citoyenne à travers l'analyse des mécanismes et outils de sa mise en œuvre ainsi que l'étude d'exemples étrangers en matière de dispositifs participatifs dans la gestion urbaine.

Nous étudieront dans un second temps, la mise en œuvre de la participation citoyenne en Algérie à travers l'analyse du contexte juridico-institutionnel d'un côté et de l'autre côté de la société civile algérienne.

Chapitre 03 : Evaluation de la participation citoyenne dans le cadre du projet d'aménagement de la baie d'Alger.

Le dernier chapitre est consacré au travail pratique relatif à notre cas d'étude. Nous commencerons ce chapitre par la présentation du projet : contexte et objectifs, territoire, phasage et acteurs, concepts et programmes. Nous passerons ensuite aux outils d'évaluation de la participation citoyenne que nous avons élaborés pour mesurer le degré d'implication des citoyens dans le projet : la fiche d'évaluation et le questionnaire.

Enfin, nous présenterons l'analyse des données et les résultats de la recherche en plaçant la participation citoyenne dans le cadre du projet d'aménagement de la baie d'Alger sur l'échelle de Sherry Arnstein.

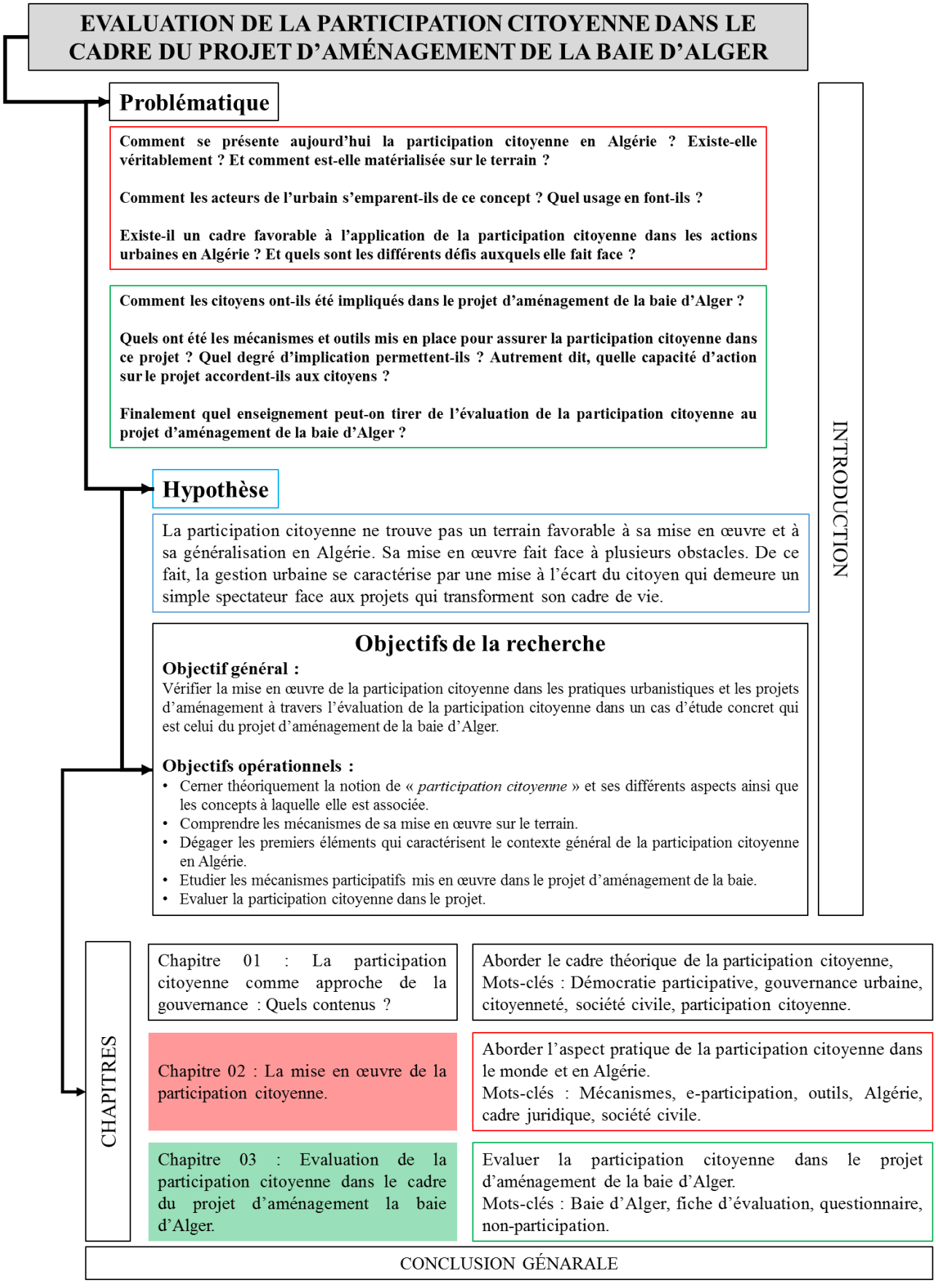

Fig. 02. Structure du mémoire
(Source : Auteur)

CHAPITRE I :

La participation citoyenne comme approche de la gouvernance : quels contenus ?

CHAPITRE I :
La participation citoyenne comme approche de la gouvernance : quels contenus ?

Introduction :

La « participation citoyenne » est un concept qui ne peut être traité sans faire référence à plusieurs concepts auxquels il est intimement lié : démocratie, gouvernance, citoyenneté et société civile. Il nous a donc semblé utile, avant d'aborder la participation citoyenne proprement dite, de faire une brève mise au point sur ces concepts toujours en discussion au sein de la communauté scientifique.

Ce concept - la participation citoyenne - est lui-même devenu, depuis plusieurs années, omniprésent dans les discours politiques le plus souvent sans que l'on sache avec exactitude ce dont il est question, notamment lorsqu'il s'agit des actions urbaines. Finalement, qu'est-ce que la participation citoyenne ? Quels sont ses types ? Et à quel niveau peut-on parler d'une vraie participation citoyenne ?

Ce chapitre a pour objectif d'apporter des éléments de réponse à ces questionnements et lever le flou autour de cette notion. Il est, en effet, primordial de veiller à bien définir les concepts relatifs au thème de recherche pour éviter d'éventuelles confusions et constituer une connaissance théorique qui servira de base pour le travail pratique.

I.1 De la gouvernance à la citoyenneté : définitions de concepts

I.1.1 La notion de gouvernance :

Couramment utilisée depuis quelques années, la *gouvernance* est une notion très ancienne. Etymologiquement, le mot gouvernance puise sa source dans le verbe grec *kubernân*[11]. Ce verbe fut employé pour la première fois pour désigner l'acte de gouverner les hommes par Platon.[12]

Plus tard, la notion de *gouvernance* apparait dans la langue française au moyen âge. Au 13ème siècle, le terme est utilisé comme l'équivalent de *gouvernement* (l'art, la manière et le mode de gouverner), puis, au 15ème siècle pour désigner « Les Bailliages de l'Artois et de la Flandre »[13]. Il est repris au 18ème siècle par les Lumières pour exprimer la volonté de faire associer un gouvernement de type éclairé au respect des intérêts du peuple. Le terme fut ensuite abandonné jusqu'au 20ème siècle où il fait son grand retour[14] dans le domaine de l'économie de l'entreprise suite aux travaux menés par les économistes américains R.H. Coase (1937) et O.E Williamson (1975)[15]. Il s'agit de *corporate governance* (traduit en français par gouvernance d'entreprise) qui renvoie à un mode souple de management permettant aux différents acteurs de l'entreprise (internes ou externes) –surtout les actionnaires ordinaires- de prendre part dans les décisions stratégiques.[16]

Depuis, la notion de gouvernance s'est étendue aux différents domaines et fut intégrée à toutes les échelles. On parle dès lors de gouvernance locale, gouvernance globale, gouvernance métropolitaine, gouvernance sportive, gouvernance environnementale mais

[11] Piloter un navire ou un char.
[12] JOUMARD Robert. Le concept de gouvernance. LTE 0910. Rapport de recherche. Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité, France, 2009, (p.52.)
[13].CHIBANE Nabila, La gouvernance locale et la participation publique : Cas de Sidi M'hammed, Mémoire de Magister, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger, 2011.
[14] SEBASTIEN Léa, Humains et non-humains en pourparlers : l'Acteur en 4 Dimensions Proposition théorique et méthodologique transdisciplinaire favorisant l'émancipation de nouvelles formes de gouvernances environnementales. Application au domaine de l'eau sur trois territoires : la Plaine du Forez, les pentes du Kilimandjaro et les Barthes de l'Adour. Environnemental Sciences. Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne ; Université Jean Monnet - Saint-Etienne, 2006.
[15] CASTEIGTS Michel, « Optimisation du développement durable et management territorial stratégique : de la gouvernance locale à la transaction sociale », in *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 6 | novembre 2009, mis en ligne le 09 novembre 2009, consulté le 22 juin 2016, URL : http://vertigo.revues.org/8987
[16] MERCIER Clément, Participation citoyenne et développement des communautés au Québec : enjeux, défis et conditions d'actualisation, (sous la direction de Denis Bourque, avec la collaboration de Lise St-Germain), Série : Documentation et diffusion, numéro 8, université de l'Outaouais, Janvier 2009.

également gouvernance urbaine et territoriale, pour ne citer que ces exemples. Son usage est devenu plurivoque et interdisciplinaire[17].

L'intégration de cette notion dans des champs distincts a fini par lui donner des sens multiples. Cependant, les différentes acceptions du terme évoquent un point commun : La pluralité des acteurs dans le processus décisionnel qui doivent collaborer pour aboutir à un accord. Ce point constitue l'essence même de la gouvernance et la différencie du *gouvernemen*t qui lui fait appel à un seul acteur apte de prendre les décisions[18].

Bien qu'elle soit vague, la définition de la gouvernance peut être résumée comme suit : « *La gouvernance est l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation constante entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir »*[19].

Enfin, plusieurs organisations internationales, notamment la Banque Mondiale, se sont intéressées à la notion de *bonne gouvernance* depuis le début des années 1990[20]. Dans son rapport « Governance and Development[21]» de 1992, celle-ci a défini la bonne gouvernance comme étant « *la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays* »[22]. Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies –Par le biais du PNUD- précise que « *La bonne gouvernance est, entre autres, participative, transparente et responsable. Elle est également efficace et équitable, et favorise l'Etat de droit. La bonne gouvernance s'assure que les priorités politiques, sociales et économiques sont basées sur un large consensus au sein de la société et que les voix des plus pauvres et des*

[17] DARDY Clémentine, La gouvernance urbaine de la théorie aux projets : Analyse conceptuelle et lignes d'action pour l'AFD, Sous la direction de JOSSE Guillaume, AFD-Division CLD, 2008.
[18] BLANC Maurice, « La gouvernance urbaine », contribution au traité de la ville (PUF), coord. Par Jean-Marc STEBE et Hervé MARCHAL, Révision : septembre 2008.
[19] LACROIX Isabelle et ST-ARNAUD Pier-Olivier, La gouvernance : tenter une définition, Cahiers de recherche en politique appliquée, Vol. IV, Numéro 3, Université de Sherbrooke, 2012, (p. 26.)
[20] DIARRA Gaoussou, PLANE Patrick, « La Banque mondiale et la genèse de la notion de bonne gouvernance », Mondes en développement, 2012/2, (n°158), p. 51-70.
[21] Gouvernance et Développement.
[22] World Bank: Governance and Development, World Bank Publication, Washington 1992.

plus vulnérables sont entendues dans la prise de décisions sur l'affectation des ressources pour le développement [23]»

La participation citoyenne constitue, donc, l'un des critères de la bonne gouvernance[24]. Il est ainsi primordial que toute politique visant à un développement durable garantisse l'implication de la société civile dans les stratégies de développement et s'assure que les citoyens concernés puissent participer à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques[25].

I.1.2 La gouvernance urbaine :

En travaillant sur la notion de gouvernance, plusieurs chercheurs ont orienté leurs réflexions sur la dimension territoriale de celle-ci. Ses réflexions se sont concentrées dans un premier temps sur l'étude des relations entre les différents acteurs qui interviennent dans la gestion des affaires locales[26].

Le concept de « urban governance » ou *gouvernance urbaine* est utilisée pour la première fois par des chercheurs anglais dans les années 1980 pour qualifier les transformations du pouvoir local suite aux réformes imposées par Margaret Thatcher. Ces réformes visaient la limitation du pouvoir des gouvernements locaux par la mise en place d'agences techniques, la centralisation d'une partie des prérogatives des autorités locales ainsi que la privatisation de certains services publiques[27].

Le terme « urban governance » fut ainsi employé par opposition au concept de « local governance » ou *gouvernance locale* associé à l'ancien régime décentralisé. Plus tard, cette

[23] Cité dans : Bilan sur les notions de « bonne gouvernance » et de « bonne administration », Commission européenne pour la démocratie par le droit (commission de Venise), Sur la base des observations de M. Oliver KASK (Membre, Estonie), Conseil de l'Europe, Strasbourg, Mars 2011, (p. 09.)
[24] Governance: The World Bank experience, World Bank Publication, Washington, 1994.
[25] HUBBARD Ruth, « Les conditions de la bonne gouvernance », in Optimum, la revue de gestion du secteur public, vol. 30, n°2, pp. 43-60.
[26] MOREIRA Tomas Antonio, Gouvernance urbaine de l'habitat : Réalité ou rhétorique ? Le conseil du fonds municipal du logement à Sao Paulo, (Sous la direction de Richard Morin), Thèse présentée au programme conjoint de Doctorat en études urbaines INRS-UQAM, Université du Québec à Montréal, 2006.Université du Québec à Montréal, 2006.
[27] Idem.

notion est reprise par d'autres pays du Nord pour étudier les pouvoirs locaux avant de gagner le champ des études urbaines avec quelques modifications dans son sens initial[28].

La modification majeure fut l'introduction du citoyen comme un acteur incontournable de la gestion des affaires publiques. Patrick Le Galès précise à cet effet que la gouvernance urbaine *« suppose une plus grande diversité dans la manière d'organiser les services, une plus grande flexibilité, une variété des acteurs, voire une transformation des formes que peut prendre la démocratie locale, la prise en compte du citoyen et du consommateur, la complexité des nouvelles formes de citoyenneté[29] »*. Il s'agit donc de mettre l'accent sur la négociation et la coordination entre les différents acteurs pour la mise en place des politiques publiques[30].

Selon Icheboudène, la gouvernance urbaine trouve son argument dans l'inefficacité des formes traditionnelles d'action publique face aux mutations des villes. En effet, la ville souffre d'une double fragmentation spatiale et sociale caractérisée, entre autre, par le développement des disparités socio-spatiales, l'étalement urbain, la multiplicité et la diversité des acteurs, etc. Il devient ainsi impératif d'aligner les formes de gouvernement des villes aux enjeux de la gouvernance urbaine[31].

I.1.3 La société civile :

La place accordée à la société civile constitue l'un des éléments clés de la gouvernance. Le PNUD la considère – à côté de l'Etat et du secteur privé- comme l'un des trois secteurs qu'englobe la gouvernance. Nous reviendrons ici brièvement sur cette notion polysémique.

D'origine philosophique, le concept de société civile reste à nos jours imprécis et flou. Sa définition est toujours en discussion au sein de la communauté scientifique[32]. Globalement, elle se présente comme « *l'ensemble des mouvements et associations à but non lucratif,*

[28] GRANDGIRARD Agnès, De la gestion intégrée comme doctrine a l'intégration comme défi de gestion, (Sous la direction de : Michel Nakhla), Thèse pour obtenir le grade de Docteur, Ecole des Mines de Paris, 2007.
[29] LE GALES Patrick, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », in Revue française de science politique, 45e année, no 1, 1995, p.57-95. (p. 60.)
[30] Idem.
[31] ICHEBOUDENE Larbi**,** « Réflexion sur la gouvernance urbaine à Alger. Prérogatives institutionnelles et monopoles politiques », in *Insaniyat / إنسانيات*, 44-45 | 2009, 97-113.
[32] PIROTTE Gautier**,** « La notion de société civile dans les politiques et pratiques du développement », in Revue de la régulation [En ligne], 7 | 1er semestre / Spring 2010, mis en ligne le 03 juin 2010, consulté le 23 juin 2016.

indépendants de l'État, dont le but est de transformer, par des efforts concertés, les politiques, les normes ou les structures sociales, à l'échelon national ou international. [33]»

La société civile se caractérise ainsi par[34] :

- Son indépendance vis-à-vis de l'état et du marché.
- Son travail au profit de l'intérêt public.
- Elle prend différentes formes d'organisation. Ces organisations ne sont considérées « politiques » que dans le sens où elles interagissent avec l'Etat.
- Elle est fortement liée à la démocratie.

Enfin, il est convient de signaler –à titre indicatif- que certaines acceptions de ce concept ne font pas la distinction société civile/marché et considèrent les entreprises privées comme l'une de ses formes d'organisation[35].

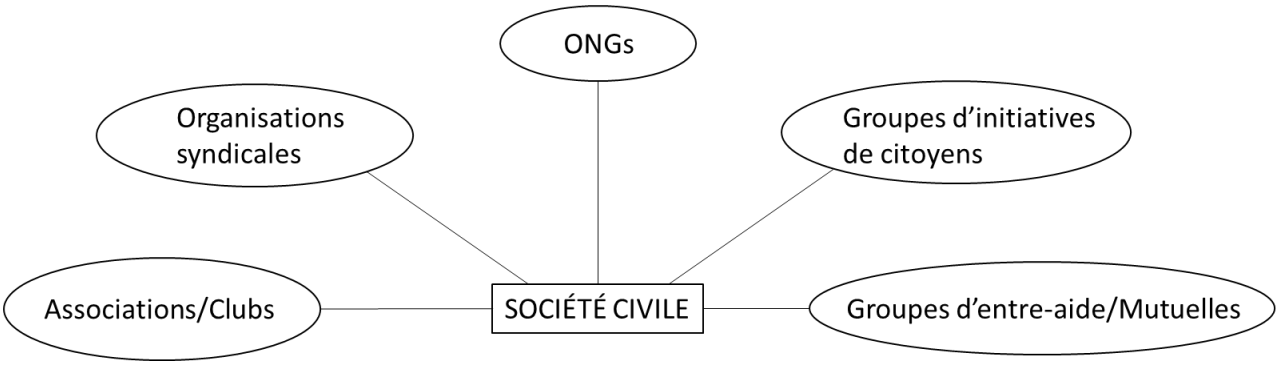

Fig. 03 : Les principales organisations de la société civile.

(Source : Auteur – D'après : CVETEK Nina et DAIBER Friedel, Qu'est-ce que la société civile ?, (Traduction en français : Rabary-Andriamanday Voahanitriniaina), KMF-CNOE, en partenariat avec la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), Antananarivo, octobre 2009.)

[33]Selon le Grand dictionnaire terminologique de l'office québécois de la langue française. (http://www.granddictionnaire.com/)

[34] CVETEK Nina et DAIBER Friedel, Qu'est-ce que la société civile ?, (Traduction en français : Rabary-Andriamanday Voahanitriniaina), KMF-CNOE, en partenariat avec la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), Antananarivo, octobre 2009.

[35] ZUFFEREY.J, Introduction à la société civile et aux ONG, ISE, UNIGE, Mars 2011.

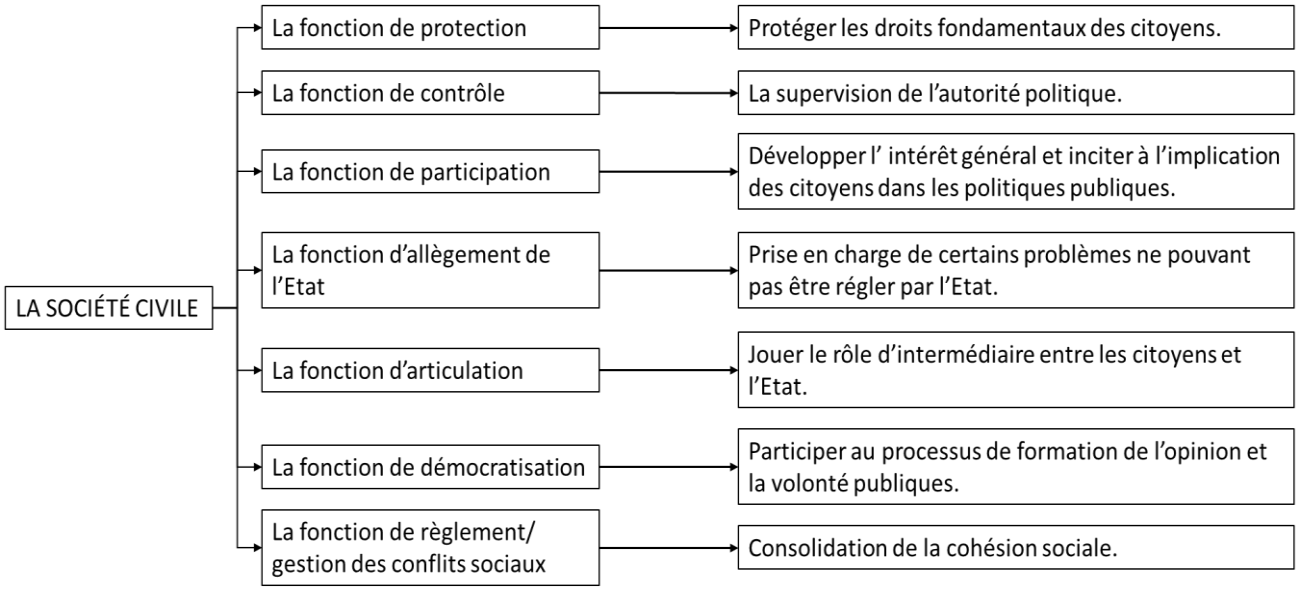

Fig. 04 : Les fonctions de la société civile.

(Source : Auteur – D'après : CVETEK Nina et DAIBER Friedel, Qu'est-ce que la société civile ?, (Traduction en français : Rabary-Andriamanday Voahanitriniaina), KMF-CNOE, en partenariat avec la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), Antananarivo, octobre 2009.)

I.1.4 La citoyenneté et le citoyen :

Historiquement, le concept de citoyenneté remonte à l'antiquité. Dans les Cités-Etats de la Grèce antique, un citoyen est toute personne ayant droit de participer à la vie de la cité (Siéger aux assemblées, Prendre part aux votes, …) mais également des obligations à remplir envers celle-ci (Défendre la cité…). Toutefois, les citoyens ne représentaient qu'une partie de la population : Les femmes, les esclaves ainsi que les étrangers étaient exclus[36]. A cette époque, la notion de citoyenneté était donc liée à la *Cité*.

Au 19ème siècle, avec l'émergence des Etats-Nations en Europe, la citoyenneté fut associée à l'identité nationale. Le citoyen devient ainsi inhérent à l'Etat qui lui confère un statut juridique de droits et de devoirs[37].

Aujourd'hui, la citoyenneté ne se limite plus à la relation juridique qui attache les individus à l'Etat. Au-delà de cette dimension juridique relative aux droits et aux devoirs politiques et

[36] VERDIER Philipe, le projet urbain participatif : apprendre à faire la ville avec ses habitants, Yves Michel, adels, Paris, Septembre 2009.
[37] Repères Juniors : Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants, (Dirc : FLOWERS Nancy), La Direction de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, août 2008.

civiques, la citoyenneté englobe une dimension sociale. Elle crée des liens sociaux et implique un sentiment d'appartenance de l'individu à sa communauté (locale, nationale et même mondiale) ce qui engendre un sens d'engagement social et de participation. On parle dès lors du *citoyen actif* : Une personne qui s'engage au développement de sa société en s'impliquant dans la vie de la collectivité à tous les niveaux[38].

I.2 Démocratie représentative VS démocratie participative

I.2.1 Crise de la démocratie représentative et émergence de la notion de la démocratie participative :

La démocratie représentative est une forme de démocratie dans laquelle les citoyens élisent, par le biais du vote et dans des conditions d'égalité, d'ouverture et de transparence, des représentants chargés d'exercer le pouvoir en leur nom et à leur place pendant un mandat limité. Cette forme de démocratie est de plus en plus critiquée et souffre d'une crise de représentativité qui se caractérise par plusieurs phénomènes [39]:

- La démocratie représentative ne donne la parole aux citoyens que pendant les élections pour choisir leurs représentants, or plusieurs questions de la société qui ont des conséquences sur les individus se posent en dehors du temps électoral[40].
- La démocratie représentative réduit le rôle des citoyens au simple droit de vote pour élire « leurs représentants » à intervalles réguliers ce qui tend à produire un désintérêt et un retrait des citoyens[41].
- Elle est jugée incapable d'assurer le bien commun car elle met la légitimité de la prise de décision entre les mains d'une minorité d'élus[42], or ces derniers usent le plus souvent de cette légitimité pour justifier leurs choix et leurs actions[43].

[38] Repères Juniors : Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants, (Dirc : FLOWERS Nancy), La Direction de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, août 2008.

[39] BERNATCHEZ Stéphane, « De la représentativité du pouvoir législatif à la recherche de l'intention du législateur : les fondements et les limites de la démocratie représentative », in Les Cahiers de droit, vol. 48, n° 3, 2007, p. 449-476.

[40] BEVORT Antoine, « Ancienneté et universalité de la démocratie participative », in Economie et Humanisme, n° 382, octobre 2007, p. 14-17.

[41] LEVESQUE Benoit, Les enjeux de la démocratie et du développement dans les sociétés du nord : l'expérience du Québec, Publication conjointe entre la CRDC, l'ARUC-ÉS et le CRISES, Série Recherche N° 34, Mai 2004.

- Méfiance et manque de confiance des citoyens envers les hommes politiques.
- Les élus sont de plus en plus peu représentatifs des citoyens. En effet, la scène politique est dominée par des hommes politiques distincts du reste de la population par leur profession, leur culture et leur mode de vie et qui parviennent au pouvoir grâce à leurs talents médiatiques et non parce qu'ils sont socialement semblables à leurs électeurs ou proches d'eux[44].

Dans ce contexte, la démocratie participative fut avancée comme un moyen pour remédier aux limites de la démocratie représentative[45]. En effet, celle-ci confère à la démocratie représentative une qualité supérieure en visant à la fois la participation des élus et celle des citoyens pour répondre aux différentes problématiques de la société par le biais d'un débat public raisonné et la codécision.

La démocratie participative ne s'oppose donc pas à la démocratie représentative, ni elle se présente comme sa substitution, car l'objet de celle-ci ne vise pas à remettre en cause la légitimité du pouvoir des élus mais de le renforcer à travers l'implication des citoyens dans les prises des décisions[46].

I.2.2 Définition de la démocratie participative :

La démocratie participative représente donc une forme de démocratie qui encourage l'intervention des citoyens dans la gestion des affaires publiques au quotidien[47]. Elle regroupe l'ensemble des dispositifs visant à assurer l'implication des citoyens « ordinaires » dans la vie politique et à accroitre leur rôle dans la prise de décision[48]. Elle se base sur le principe selon lequel la prise de décision ne doit pas être monopolisée par les élus et les experts en prônant la participation active de chaque individu dans les affaires publiques.

---

[42] MERCIER Clément, Participation citoyenne et développement des communautés au Québec : enjeux, défis et conditions d'actualisation, (sous la direction de Denis Bourque, avec la collaboration de Lise St-Germain), Série : Documentation et diffusion, numéro 8, université de l'Outaouais, Janvier 2009.
[43] MESSAOUDENE Maha, « Participation citoyenne : Retour sur la définition d'un concept en vogue », in Vies de villes, n°17, novembre 2011, p.52-54.
[44] MANIN Bernard, Principes du gouvernement représentatif, Flammarion, 1996, 319 p.
[45] BLONDIAUX Loïc, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout : Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », in MOUVEMENTS, n°50, juin 2007.
[46] Idem.
[47] BLANC Maurice, « Participation des habitants et politique de la ville », in CURAPP/CRAPS, la démocratie locale. Représentation, participation et espace public, PUF, 1999, p. 177-196.
[48] SIDI SALAH NASRI Zehour, La gouvernance urbaine une démarche incontournable pour un habiter durable : Cas de L'amélioration urbaine à la cité Zouaghi, sous la direction de Dr. FOURA Yasmina, mémoire de Magister, Université des frères Mentouri, Faculté des sciences de la terre, de la géographie et de l'aménagement du territoire, Département d'architecture et d'urbanisme à Constantine, Mars 2010.

I.3 La participation citoyenne dans la théorie

I.3.1 Définition de la participation citoyenne

D'après le dictionnaire de l'académie française, 9ème édition, la participation (emprunté du bas latin *participatio,* « participation, partage ») est l'action de prendre part à quelque chose[49]. La participation citoyenne signifie donc, avant tout, l'intégration des citoyens dans les décisions qui les affectent.

Dans un sens global, Pierre André définit la participation citoyenne comme *« un processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté. Cette participation peut avoir lieu ou non dans un cadre institutionnalisé et être organisée sous l'initiative des membres de la société civile (recours collectif, manifestation, comités de citoyens) ou des décideurs (référendum, commission parlementaire, médiation). [50]»*

De son côté, l'Institut du Nouveau Monde aborde la notion de la participation citoyenne en faisant recours à trois pratiques de celle-ci : publique, sociale et électorale[51].

- La participation publique : est l'implication de la société civile dans la vie publique à travers des dispositifs mis en place par les autorités et visant à permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion et prendre part dans les décisions collectives qui les concernent.
- La participation électorale : est la participation des citoyens dans les différentes élections organisées à intervalles, soit en élisant sur des représentants soit en se portant candidat.
- La participation sociale : concerne l'engagement du citoyen à prendre part dans des activités à caractère social au sein de son cadre de vie.

Selon l'INM, la participation citoyenne représentent ainsi « *l'exercice et l'expression de la citoyenneté à travers la pratique de la participation publique, de la participation sociale et de la participation électorale.[52]»*

[49] http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/generic/cherche.exe?15;s=2690607000 (Consulté le : 02/09/2016).
[50] ANDRE Pierre, avec la collaboration de P. Martin et G. Lanmafankpotin, Participation citoyenne, in L. Côté et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, 2012, (p. 01.)
[51] http://inm.qc.ca/blog/la-participation-citoyenne/ (Consulté le : 02/09/2016).

Dans le domaine de la planification urbaine, et dans le cadre de ce travail, nous entendons par « participation citoyenne » le « *processus par lequel la population locale fournit un apport et coopère ou collabore avec les planificateurs et les promoteurs pour s'assurer que les résultats seront acceptables et utiles et/ou un processus qui rend la mise en œuvre plus efficace*[53]».

Enfin, la participation citoyenne peut prendre des formes diverses : co-décision, co-gestion, co-conception, co-financement, co-réalisation.

I.3.2 Les types de la participation citoyenne

Le concept de la participation citoyenne renferme deux types :

- **La participation de type descendante (Up-Down) :** Les autorités publiques adoptent des dispositifs participatifs visant à impliquer les citoyens dans le processus de prise de décision. On parle dès lors de participation institutionnalisée. Le budget participatif, les conseils de quartiers, les conférences de consensus… sont quelques exemples qui illustrent ce type de participation[54].
- **La participation de type ascendante (Bottom-Up) :** Il s'agit de dispositifs non institutionnalisés que les citoyens prennent –individuellement ou dans des groupes organisés- afin de favoriser leur intégration dans les politiques publiques et imposer aux administrations publiques la prise en considération de leur apport dans les processus décisionnels. Les comités de citoyens, les groupes d'intérêts, les manifestations sont des exemples de la participation ascendante[55].

I.3.3 Les vertus de la participation

- La portée éducative :

  La participation citoyenne permet d'acquérir et d'accroitre les compétences civiques des habitants. Elle sensibilise aux affaires collectives et améliore la compréhension

[52] http://inm.qc.ca/blog/la-participation-citoyenne/ (Consulté le : 02/09/2016).
[53] CROFTON Fiona, Outils pratiques pour la participation à la planification et au développement des collectivités durable : Rapport final, SCHL, Juin 201, (p. 08.)
[54] BHERER Laurence, « La démocratie participative et la qualification citoyenne : à la frontière de la société civile et de l'état », in Nouvelles pratiques sociales, vol. 18, n° 2, 2006, p.24-38.
[55] ANDRE Pierre, avec la collaboration de MARTIN Patricia et LANMAFANKPOTIN Georges, « Participation citoyenne», in L. Côté et J.-F. Savard (dir.), Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique, 2012.

des enjeux. SINTOMER Yves affirme que la participation citoyenne « *a une portée éducative, elle instaure un cercle vertueux : plus on participe et plus on est en mesure de participer efficacement, car l'horizon des acteurs s'élargit, leurs connaissances sur le monde en général et sur l'univers politique se développent, leur confiance en eux s'accroît* [56] ».

- L'amélioration des décisions :

  L'intégration des citoyens permet une meilleure compréhension des problèmes et une identification pertinente des besoins et des spécificités des populations concernées. Une compréhension plus profonde des enjeux permet à son tour une bonne orientation des politiques et de cibler au mieux les actions entreprises ce qui améliorent l'efficacité des décisions. Bref, « *la participation civique est essentielle à l'intégration des valeurs publiques dans des décisions sur les questions d'importance communautaire. La participation du public peut non seulement améliorer la qualité de ces décisions, mais aussi efficacement résoudre le conflit entre les intérêts opposés.*[57] »

- Une meilleure acceptation des projets :

  Faire participer les citoyens est un moyen de les faire adhérer aux projets en les conscientisant à la complexité des processus décisionnels, les différents compromis ainsi que les raisons qui justifient les choix des stratégies de planification. E.B. AZZAG précise que *« la participation des groupes ou personnes à la production ou gestion de leur cadre de vie devient, partiellement, la garantie de la faisabilité ultérieure des décisions prises (…) et donc la réussite de la stratégie adoptée.* [58]»

- La responsabilisation des citoyens :

  Accorder aux citoyens un certain droit de regard sur les décisions qui les concernent c'est leur permettre de se sentir puissant et les responsabiliser sur leur devenir collectif.

- Renforcer l'esprit communautaire :

  La participation est un moyen de développer l'esprit d'appartenance. Elle favorise les rencontres, les échanges et tisse des liens sociaux entre les citoyens.

[56]SINTOMER Yves, « Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? », in Participations, vol. 1, 2011, p.237-276. (p. 256.).
[57]CHRYSTALBRIDGE Marianne, Public Participation, in Education for sustainable Development Toolkit: Version 2, by Rosalyn McKeown- Ph.D., July 2002, (p. 55.)
[58]BEREZOWSKA-AZZAG Ewa, Projet Urbain, Guide méthodologique. Volume 2 : Comprendre la démarche du projet urbain, Editions Synergie, Collection Urbanisme, Alger, 2012, 387 p. (p. 209.)

- Amélioration des relations gouvernants/gouvernés :

  La mise en place de processus permettant une participation réelle et effective des habitants dans les décisions qui les concernent renforce la légitimité des autorités et accroit la confiance des habitants vis-à-vis des représentants et des institutions publiques.

- Amélioration des savoirs des techniciens :

  L'engagement des techniciens (architectes, urbanistes) dans des processus participatifs visant comme objectif l'intérêt général leur permet d'améliorer leurs savoirs pratiques en apprenant à « *prendre en compte les savoirs d'usage en complément de leur expertise technique.*[59]»

I.3.4 Typologies (échelles) de la participation :

La participation citoyenne est relative au degré d'implication des habitants ordinaires (c'est-à-dire ni élus ni experts), dont le pouvoir est limité, aux processus décisionnels[60]. Il existe plusieurs typologies qui illustrent ces degrés (niveaux) d'engagement et de participation des citoyens. Celles-ci sont le plus souvent organisées en forme d'échelles, La plus connue et la plus citée par les chercheurs est celle de la sociologue américaine et chercheuse en politique publique Sherry R. Arnstein. Cette échelle fut souvent utilisée pour étudier la manière dont les pouvoirs publics inmpliquent les citoyens aux prises des décisions les concernant et a inspiré plusieurs chercheurs à concevoir d'autres typologies de la participation. Nous citons ici certaines de ses échelles.

I.3.4.1 Typologie de Sherry Arnstein[61] :

En 1969, Sherry Arnstein a élaboré son échelle « *A ladder of citizen participation* » comme une réponse à la participation « *sans redistribution du pouvoir* » qui constitue selon elle un simple rituel vidé de son sens permettant à ceux qui ont le pouvoir de prétendre que toutes les parties ont été incluses mais à seulement certaines d'entre elles d'en tirer profit. Cette échelle constitue ainsi une stratégie visant à assurer une véritable association des

[59] MAZEAUD Alice, « Citoyen/Élu/Technicien », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013.

[60] ANDRE Pierre, avec la collaboration de P. Martin et G. Lanmafankpotin, Participation citoyenne, in L. Côté et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, 2012.

[61] ARNSTEIN Sherry, « A ladder of citizen participation, in Journal of American institute of Planners ».35, (4), 1969, p.216-224.

citoyens « *sans pouvoirs* » dans les processus politiques et économiques et d'en partager les bénéfices.

La typologie d'Arnstein s'organise en trois niveaux distribués sur une échelle de 8 barreaux dont chacun représente un degré mesurant le pouvoir réel du citoyen et son aptitude à influencer la décision finale (voir figure 05).

Les deux premiers barreaux situés en bas de l'échelle sont ceux de la manipulation et de la thérapie. Ils correspondent au niveau de « **la non-participation** » car il s'agit d'une ruse que les détenteurs du pouvoir utilisent pour manipuler les citoyens.

1- La manipulation : elle a pour objectif d' « éduquer » les citoyens ou d'obtenir leur soutien à travers une participation réduite en un instrument de communication, à travers des techniques relevant de la promotion et de la publicité, au profit de ceux qui détiennent le pouvoir.
2- La thérapie : Elle a pour objectif de traiter les « pathologies » des citoyens, de les guérir, à travers une thérapie de groupe sans pour autant traiter les vrais enjeux.

Le deuxième niveau est celui de « **la coopération symbolique** » et regroupe les barreaux : information, consultation et réassurance. Cette classe permet aux citoyens d'avoir accès à l'information et même de se faire entendre par le biais de la consultation, cependant, le droit de décider reste détenu par ceux qui ont le pouvoir.

3- L'information : Il s'agit d'une étape importante pour passer à une participation effective. Cependant, elle reste insuffisance du moment où elle privilégie un flux à sens unique sans possibilité d'effet retour[62].
4- La consultation : Elle permet de solliciter les avis des citoyens mais elle ne leur offre aucune garantie que leurs opinions et préoccupation seront prises en compte.
5- La réassurance : A ce stade, les citoyens sont invités à donner des orientations et formuler des propositions. Toutefois, la décision finale reste toujours entre les mains de ceux qui ont le pouvoir. La participation des habitants restent donc symbolique.

[62] DONZELOT Jacques et EPSTEIN Renaud, « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », Publié dans Esprit (dossier « forces et faiblesses de la participation »), n°326, 2006 – p. 5-34 [En ligne], URL : http://docplayer.fr/8340538-Democratie-et-participation-l-exemple-de-la-renovation-urbaine-jacques-donzelot-et-renaud-epstein.html (Consulté le 12/02/2017).

Les trois derniers barreaux (partenariat, délégation de pouvoir, contrôle citoyen), décrivent, aux yeux d'Arnstein, le niveau du « **pouvoir effectif des citoyens** ». A ce niveau, les citoyens peuvent établir des partenariats avec les détenteurs du pouvoir afin de dégager des négociations avec eux et influencer les décisions. Ils peuvent également prendre une part effective à la prise des décisions et obtenir un pouvoir total en termes de management.

6- Le partenariat : Il permet une redistribution du pouvoir à travers la négociation entre les citoyens et les détenteurs du pouvoir.

7- La délégation de pouvoir : Ce degré, proche du précèdent, s'en distingue du fait qu'il permet aux citoyens d'acquérir une autorité réelle sur la prise de décision relative à un projet[63].

8- Le contrôle citoyen : Il s'agit d'une formule qui garantit aux citoyens la possibilité de piloter un projet/programme et d'avoir un contrôle total sur ses aspects managériaux de la conception, de la planification, et de la direction[64].

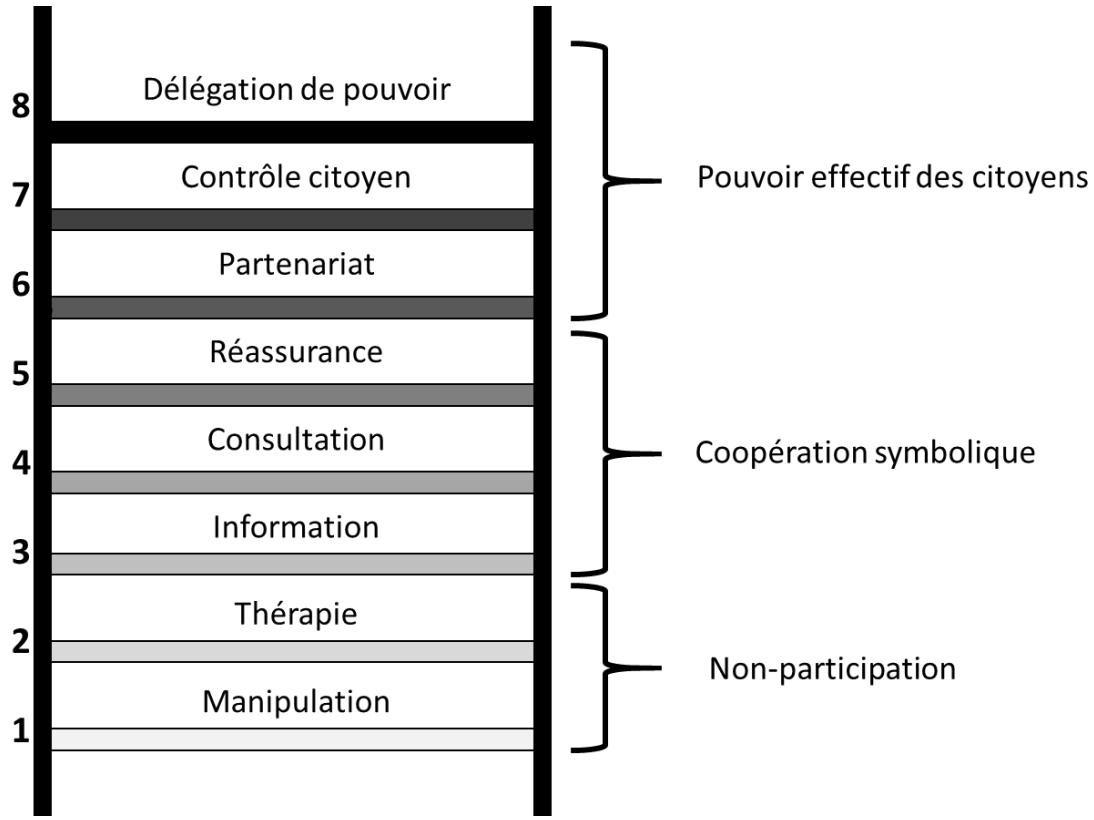

Fig. 05. Les échelons sur l'échelle de la participation selon Arnstein.

(Source: Auteur- D'après : ARNSTEIN Sherry, A ladder of citizen participation, in Journal of American institute of Planners.35, (4), 1969, p.216-224.)

[63] Idem.
[64] Idem.

I.3.4.2 Typologie de L'OCDE [65]:

En 2002, L'Organisation de coopération et de développement économiques a publié un manuel à l'intention des autorités administratives sur les relations entre les administrations et les citoyens afin de favoriser une participation active de ces derniers à la formulation des politiques publiques.

Dans ce manuel, L'OCDE établit une typologie de la participation citoyenne basée sur 3 niveaux : L'information, la consultation et la participation active.

1- L'information :

   Il s'agit d'«*une relation unidirectionnelle*» dans laquelle les fonctionnaires administratifs transmettent aux citoyens des informations relatives aux politiques publiques. La diffusion de l'information peut émaner de l'initiative de l'administration ou suite à une demande des citoyens.

2- La consultation :

   A ce niveau, l'administration instaure « *une relation bidirectionnelle limitée »* avec les citoyens dans le but de collecter leurs points de vue. Elle définit les citoyens et précise les points sur lesquels porte la consultation.

3- La participation active :

   La participation active est « *une relation bidirectionnelle élaborée* » entre l'administration et les citoyens leur permettant de jouer un rôle actif dans l'élaboration des politiques publiques.

[65] GRAMBERGER Marc, Des citoyens partenaires : Manuel de l'OCDE sur l'information, la consultation et la participation à la formulation des politiques publiques, OCDE, Pais, 2002.

Fig. 06. Schéma représentatif de la typologie de l'OCDE.

(Source : GRAMBERGER Marc, Des citoyens partenaires : Manuel de l'OCDE sur l'information, la consultation et la participation à la formulation des politiques publiques, OCDE, Pais, 2002.)

I.3.4.3 Typologie de David Wilcox[66] :

En 1994, David Wilcox, dans « *le guide de la participation effective* » (*The guide to effective participation*) s'est appuyé sur l'échelle d'Arnstein pour élaborer sa propre typologie de la participation.

Bien que cette typologie s'inspire de sa précédente développée quelques années plus tôt, celle-ci englobe cinq *positions « stances* » et obéit à une logique toute à fait différente. En effet, Arnstein avait hiérarchisé, rappelons-le, les échelons sur une échelle allant du plus faible degré de la participation jusqu'au contrôle effectif des citoyens. Cette hiérarchisation sous-entend que chaque échelon est meilleur que son précédent. Dans la typologie de Wilcox, chaque position correspond à un niveau de participation mais il s'agit ici de faire appel à la position appropriée au moment adéquat et pour réponde à certains objectifs et intérêts. Il affirme de ce fait qu'« *aucune position n'est meilleure qu'une autre* » il y aurait plutôt « *différents niveaux de participation appropriés aux différentes situations* ». (A noter que sur la figure la flèche est orientée dans les deux sens).

Les cinq positions sont : L'information, La consultation, La décision collective, L'action collective, Le soutien des initiatives indépendantes des communautés.

[66] WILCOX David, The guide to effective participation, Partnership Books, Brighton, UK, 1994, 65 p.

1- L'information : Il s'agit d'informer les citoyens de ce qui est planifié.
2- La consultation : Présenter un certain nombre de propositions et recevoir les avis des citoyens. La consultation permet aux citoyens d'émettre leurs opinions sur les choix préalablement établis sans pour autant pouvoir formuler leurs propres propositions.
3- La décision collective : Encourager les citoyens à émettre leurs idées et propositions et se joindre activement à la décision. La décision collective est un processus difficile qui nécessite une durée plus longue et des techniques plus complexes.
4- L'action collective : Outre la décision collective, les différentes parties entretiennent un partenariat pour sa concrétisation. L'action collective fait appel à des collaborations à court terme ou des partenariats permanents et nécessite une confiance partagée entre les différentes parties.
5- Le soutien des initiatives indépendantes des communautés : les détenteurs des ressources soutiennent les autres à réaliser leurs décisions dans un cadre règlementaire en leur offrant le support technique et financer : il s'agit de la notion de l'*empowerment*. Cette notion, d'origine anglo-saxonne et pouvant être traduite en français par « capacitation ou habilitation », décrit le processus par lequel les détenteurs des ressources, à savoir les instances politiques, transmettent aux individus et/ou groupes les moyens de renforcer leur capacité d'action[67].

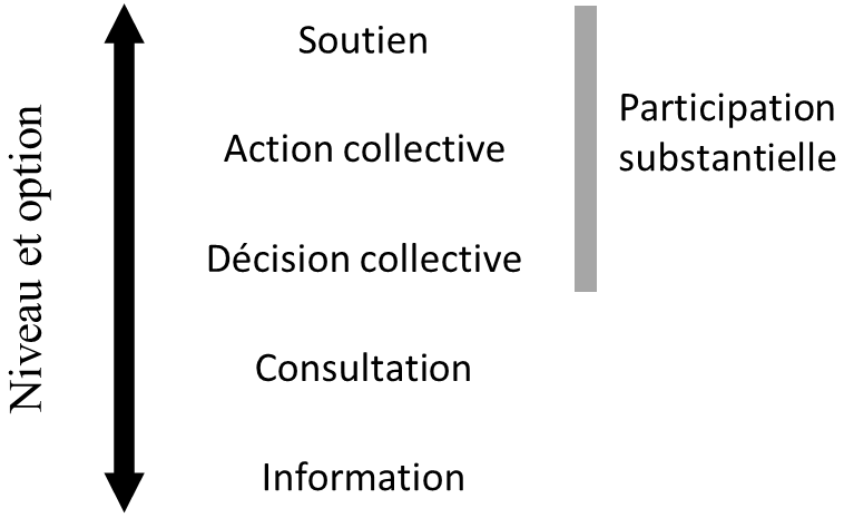

Fig. 07. La typologie de Wilcox.

(Source : Traduction de l'auteur d'après WILCOX David, The guide to effective participation, Partnership Books, Brighton, UK, 1994.)

[67] BACQUE Marie-Hélène, « Empowerment et politique urbaine aux Etas Unies », in Géographie- économie-société, 08, 2006, p.107-124.

I.3.4.4 Typologie de Maurice Blancs :

La typologie de Maurice Blancs renferme 04 niveaux : Information, consultation, concertation et codécision[68] :

- L'information :

L'information, autant que telle, ne constitue pas une forme de participation au sens propre du terme. Cependant, elle est considérée primordiale à tout processus participatif de fait qu'elle donne à celui qui la reçoit les connaissances nécessaire pour agir[69].

- La consultation publique :

La consultation publique représente une demande d'avis des citoyens par rapport à un projet arrêté suite à la diffusion d'informations relatives à ce dernier. Les résultats de la consultation permettent de comprendre le positionnement des citoyens par rapport au projet et peuvent être utilisées pour valider la proposition ou la modifier[70]. Dans une concertation, les responsables ne sont pas contraints à prendre en compte obligatoirement les opinions recueillis, ceci est laissé à leur propre appréciation.

- la concertation citoyenne :

Au-delà de la consultation qui se limite à informer et à demander l'avis des citoyens, la concertation citoyenne constitue une forme plus participative car elle vise à impliquer réellement les citoyens dans les prises de décision et l'élaboration des projets à travers la communication, les rencontres et les dialogues. Elle englobe ainsi toutes les formes de communication qui favorise la participation citoyenne à l'élaboration d'un projet[71].

Contrairement à la consultation publique qui survient à un stade avancé du projet ou de la démarche, ce qui limite la capacité des citoyens à influencer véritablement la décision finale, la concertation est mise en place en amont même de la réflexion car elle vise à fabriquer le projet en commun[72].

---

[68] RIEL-SALVATORE Gabriel, Gouvernance locale et démocratie participative : le projet de réaménagement Benny Farm à Montréal, mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en études urbaines, Université du Québec à Montréal, Septembre 2006.

[69] PIPARD Dominique et MAILLARD Alain, Urbanisme-Aménagement : Pratique de la concertation, Le Moniteur, Paris, Novembre 2003.

[70]MARION Christian, Participation citoyenne au projet urbain, L'Harmattan, Collection Questions Contemporaines, Janvier 2012, 297p.

[71] Guide méthodologique : La concertation dans la conduite du projet, Grand Lyon, Février 2007.

[72]MARION Christian, Participation citoyenne au projet urbain, L'Harmattan, Collection Questions Contemporaines, Janvier 2012, 297p.

- La codécision :

La codécision constitue la forme la plus avancée de la participation. En effet, si la consultation publique et la concertation citoyenne implique que les décideurs informent et recueillent l'avis des citoyens (même si les responsables décident parfois avec les citoyens), la codécision se base sur le principe de la parité. Autrement dit, la décision ne peut être validée sans l'accord des élus et des citoyens. Les responsables considèrent de ce fait les citoyens comme partenaires et leur délèguent une partie du pouvoir décisionnel sans pour autant perdre totalement leur souveraineté[73].

[73] La démocratie locale et la participation des citoyens à l'action municipale : Tunisie, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Juin 2014.

Conclusion

La participation citoyenne fait référence aux différents moyens mis en place pour impliquer activement les citoyens dans les décisions qui les concernent et affectent leur cadre de vie. Depuis la conférence de Rio en 1992, elle fut consacrée comme l'une des conditions pour assurer un développement durable des villes et des communautés.

La participation renferme des degrés différents allant de la simple information à la codécision. Plusieurs échelles ont été élaborées par les scientifiques pour répertorier les niveaux de la participation citoyenne en mesurant le pouvoir accordé aux citoyens.

Aujourd'hui, les approches participatives ne sont pas uniquement recherchées et exigées que par les citoyens qui aspirent à jouer un rôle plus actif dans la gouvernance de leur ville (participation ascendante), les responsables locaux et nationaux cherchent de plus en plus à mettre en place des mécanismes visant à renforcer le pouvoir d'agir des citoyens afin de profiter des vertus de la participation (participation descendante).

En effet, impliquer les citoyens aux processus décisionnels permet d'accroitre la confiance de ces derniers dans les instituions en rendant les décisions plus démocratique, renforcer l'acceptation des projets et contribuer à la consolidation de la cohésion sociale.

CHAPITRE II :

LA MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

CHAPITRE II :
LA MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Introduction :

Depuis plusieurs années, nous assistons à un retour de la participation des citoyens « ordinaires » dans divers domaines de la vie publique et politique tels que l'aménagement du territoire, l'environnement ou la santé.

Cette participation peut prendre des formes spontanées qui émanent des citoyens eux-mêmes : manifestations de rue, tribunes dans la presse, etc. Le présent chapitre n'abordera pas ces dynamiques. Nous nous intéresserons plutôt aux formes institutionnelles de la participation citoyenne, à savoir les mécanismes participatifs mis en œuvre par les pouvoirs publics pour solliciter la participation des populations.

Nous nous intéresserons dans un second temps, à la mise en œuvre de la participation citoyenne en Algérie. Nous essayerons de dégager le contexte dans lequel se fait cette mise en œuvre et de repérer les principaux défis auxquels elle fait face.

II.1 Les mécanismes (dispositifs) de la mise en œuvre de la participation :

Plusieurs mécanismes ont été créés pour assurer la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques et la planification des projets. Nous citons ici, sans être exhaustif, les plus utilisés d'entre eux.

II.1.1 Les mécanismes relatifs à l'information

Les principaux mécanismes de l'information sont les expositions, les portes ouvertes et les ateliers d'information.

II.1.2 Les mécanismes relatifs à la consultation

Celle-ci se fait à travers différents mécanismes dont :

- La commission consultative :

Conçue comme un espace d'information, de sensibilisation et de propositions, elle est de deux types :

a- Commission consultative thématique : Elle traite des sujets relatifs au bien-être de la communauté. Chaque commission permet aux acteurs du milieu, aux citoyens et à la municipalité de se rencontrer et de discuter sur un sujet précis[74].

b- Commission à la clientèle : s'adresse à des groupes spécifiques de la communauté afin de promouvoir les intérêts de chacun de ces groupes[75].

- L'audience publique :

L'audience publique est une forme de consultation utilisée par les décideurs pour permettre aux citoyens d'exprimer leur avis sur un sujet particulier dans le cadre d'une réunion publique dirigée par des animateurs neutres. L'audience publique se déroule généralement en deux temps : La première séance permet aux décideurs d'expliquer le projet et de répondre aux questions du public et des animateurs. Au cours de la deuxième séance, prévue au bout de quelques jours pour donner le temps aux participants de se préparer, les citoyens présents

[74] BOLDUC Simon, La participation citoyenne : Guide de référence, Sous la direction de : BOIVIN Caroline, GAGNON Francis, LAROCHE Lise, LALIBERTE Sylvie, MARCOUX Line, MINEAU Marie, ST-MARTIN NICOLE, Table D'action Contre L'appauvrissement De L'Estrie (TACAE), Université de Sherbrooke, 2007.
[75] Idem.

expriment leurs préoccupations et leurs points de vue sur le projet sous la forme d'un mémoire écrit ou d'un commentaire verbal.

II.1.3 Les mécanismes relatifs à la concertation

Parmi les mécanismes de la concertation nous citons :

- Le World café :

« *Un World Café est un processus créatif qui vise à faciliter le dialogue, ainsi que le partage des connaissances et des idées, en vue de créer un réseau animé de conversations et d'actions. Cette méthode reproduit l'ambiance d'un café dans lequel les participants débattent d'une question ou d'un sujet en petits groupes autour de tables. À intervalles réguliers, les participants changent de table. Un hôte reste à la table et résume la conversation précédente aux nouveaux arrivés. Les discussions qui suivent leur cours sont alors 'fécondées' avec les idées générées lors des discussions précédentes par les autres participants. Au terme du processus, les principales idées sont résumées au cours d'une assemblée plénière et les possibilités de suivi sont soumises à discussion.* [76]»

- Le focus group (ou Groupe de concertation) :

« *Un focus groupe est une discussion planifiée au sein d'une petite assemblée d'intervenants (4 à 12) et animée par un modérateur compétent. Il permet d'obtenir des informations sur les préférences et valeurs de personnes concernant un sujet défini, ainsi que sur les raisons qui les sous-tendent, en observant la discussion structurée d'un groupe interactif dans un environnement ouvert et détendu. Il peut être mené en ligne*[77]. »

II.1.4 Les mécanismes relatifs à la codécision

Les mécanismes de codécisions les plus utilisés sont :

- Le conseil de citoyens :

Le conseil de citoyens est un comité permanent composé de citoyens et constitué par les responsables locaux à l'échelle du quartier ou de la municipalité. La participation au conseil et

[76] SLOCUM Nikki, ELLIOTT Janice, HEESTERBEEK Sara, J.LUKENSMEYER Carolyn, Méthodes participatives : Un guide pour l'utilisateur, Fondation Roi Baudouin, Mars 2006, (p. 173.)
[77] Idem. (p. 119.)

volontaire et bénévole. Ce dernier est géré par un règlement intérieur qui définit : la mission du conseil, le cahier des charges et les mécanismes de consultation ou de prise de décisions au sein du conseil[78].

- Le Budget Participatif :

Le budget participatif est un concept innovant de la démocratie participative qui a vu le jour en Brésil, plus précisément à Porto Alegre, vers la fin des années 1980[79]. Il s'agit, selon Ubiratan de Souza[80], d'«*un processus de démocratie directe, volontaire et universelle, par lequel les populations peuvent débattre et décider des budgets et des politiques publiques.*»
Le budget participatif consiste donc à faire participer des citoyens volontaires aux débats et aux décisions concernant l'affectation d'une partie ou de la totalité d'un budget municipal[81].
Les biens faits du budget participatif sont multiples. Celui-ci permet, entre autre, de renforcer la démocratie en créant un espace de rencontre entre les citoyens et les représentants du pouvoir, améliorer la distribution des richesse par une meilleure prise en charge des besoins des habitants, et générer une citoyenneté active et participative à travers la démocratisation des décisions et de l'information sur les questions publiques[82].

- Le jury citoyen (ou panel citoyen)

Le jury citoyen est un groupe de personnes sélectionnées au hasard et libérées de leurs obligations familiales et/ou professionnelles quotidiennes pour une période limitée, qui ont pour mission de formuler -suite à un processus d'information, de dialogue et de délibération- des recommandations et des solutions à un problème de politique publique. Le groupe de citoyens « profanes » est accompagné par des experts qui fournissent les informations nécessaires et est orienté par une équipe de modérateurs mais les citoyens prennent leurs décisions d'une manière autonome[83].

[78] La démocratie locale et la participation des citoyens à l'action municipale : Tunisie, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Juin 2014.
[79] LIEBERHERR Françoise, « Le budget participatif : Outil de démocratie participative », in Urbanews, Direction du Développement et de la Coopération, n°7, février 2003, p.1-3.
[80] Un des responsables du budget participatif de Porto Algere. Cité dans : 72 questions courantes sur le Budget Participatif, UN-Habitat, 2005, (p. 20.)
[81] BRANDELEER Céline, « Le budget participatif : un outil de citoyenneté active aux services des communes », sous la direction de STOKKINK Denis, Think and do tank européen pour la solidarité, Cahiers pour la solidarité n°33 : Participation citoyenne, Octobre 2014.
[82] GENRO Tarso, DE SOUZA Ubiratan, Quand les habitants gèrent vraiment leur ville- Le Budget Participatif : l'expérience de Porto Alegre au Brésil, Editions Charles Léopard Mayer, Paris, 1998, 103 p.
[83] HARMS Hans, « Les jurys citoyens : un principe de consultation des citoyens fondé sur le sens commun et l'information », in Les cahiers du DSU, mars 2000, p.23-24.

Pour stimuler les habitants à prendre part aux jurys citoyens, ces derniers sont rémunérés pour leur participation et des compensations leurs sont offertes.

Le premier modèle théorique du jury citoyen est né en Allemagne dans les années 1970 : Le *Planungszelle* –littéralement les « cellules de planification »- a été développé par une équipe de chercheurs dirigée par le professeur DIENEL Peter au sein d'un centre de recherche sur la participation citoyenne à l'université de Wuppertal[84]. Parallèlement au modèle allemand, le chercheur américain CROSBY Ned a mis en place « *un processus de décisions représentatives, rationnelles, concernées et légitimes* » très proche du *Planungszelle* qu'il nomma dans les années 1980 *Citizens jurys*. Ce nom s'imposera par la suite pour cet instrument de démocratie participative. La première expérience pratique du jury citoyen a eu lieu en 1973 en Allemagne et en 1976 aux Etats Unies[85].

Au début des années 1990, c'est en Espagne que le jury citoyen est employé pour la première fois en dehors de ces deux pays sous l'appellation de « Noyaux d'Intervention Participative ». Ce modèle a été développé directement à partir des Planungszelle[86].

A partir de là, les applications du jury citoyen se sont multipliées à travers le monde. Des utilisations sont ainsi enregistrées dans plusieurs pays tels que : le Royaume-Uni, la Belgique, le Japon, l'Equateur, le Mali, etc.

II. 2 La mise en œuvre de la participation citoyenne à l'ère du numérique :

II.2.1 La notion d' « e-participation » :

Dans la foulée du développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) et leur démocratisation croissante, une nouvelle forme de participation citoyenne a vu le jour. En effet, depuis plusieurs années, les responsables politiques, à travers

[84] VERGNE Antoine, « Le modèle Allemand des jurys citoyens : Définition, retour d'expérience, perspective », in La participation citoyenne et l'action publique, (Coordinateur : HERAULT Bruno), Centre d'analyses stratégiques, Paris, 2008, p. 144,157.

[85]VERGNE Antoine, « Jury citoyen », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, GIS Démocratie et Participation, Paris, 2013.

[86]VERGNE Antoine, « Le modèle Allemand des jurys citoyens : Définition, retour d'expérience, perspective », in La participation citoyenne et l'action publique, (Coordinateur : HERAULT Bruno), Centre d'analyses stratégiques, Paris, 2008, p. 144,157.

le monde, utilisent les multiples fonctionnalités qu'offrent ses technologies pour mettre en place des dispositifs visant à susciter davantage la participation des citoyens dans les affaires politiques[87]. On parle dès lors de « participation électronique » ou « e-participation ».

Conçue en complémentarité des mécanismes « traditionnels » de la participation citoyenne, l'e-participation se définit comme « *le domaine des services en ligne qui ouvre des canaux pour la participation aux affaires publiques en ligne*[88]» en utilisant des processus supportés par les TIC, et en particulier Internet.

L'e-participation peut être initiée et gérée par les administrations gouvernementales qui mettent en place des dispositifs visant à accroitre la participation citoyenne tels que la diffusion d'informations sur les sites web ou sur les réseaux sociaux officiels, la cyber-consultation, les plates-formes de concertations en ligne, etc… comme elle peut émaner des citoyens eux-mêmes. Ces derniers utilisent les dispositifs numériques (blogues, réseaux sociaux, etc.) comme instruments d'action citoyenne afin de faire valoir leur opinion et orienter le dialogue politique[89].

Enfin, l'e-participation ne doit strictement pas être confondue avec l'administration électronique qui, quant à elle, consiste en l'utilisation des réseaux numériques pour faciliter les procédures administratives (allégement des contraintes bureaucratiques, simplicité des transactions, réduction des déplacements, etc.)[90].

II.2.2 L'Indice d'E-Participation (IPE) :

Il s'agit d'un outil mis en place par l'organisation des Nation Unies pour mesurer la force d'un pays en matière d'e-participation. Ce dernier est calculé sur la base de données et statistiques collectées sur une période (généralement 2ans) suivant 03 repères[91] :

[87] WOJCIK Stéphanie, « La démocratie électronique, mythe et réalité », in J.-V Holeindre & B. Richard (dir.), La démocratie. Histoire, théories, pratiques, Editions Sciences Humaines, 2010, p. 107-113.
[88]United Nations E-Government Survey 2010: Leveraging e-government at a time of financial and economic crisis, UN, New York, 2010, (p. 83.)
[89] WOJCIK Stéphanie, « Prendre la démocratie électronique au sérieux : De quelques enjeux et controverses sur la participation politique », in La démocratie électronique, Besançon, France, novembre 2009.
[90] BOUDREAU Christian, avec la collaboration de TREMBLAY Monica, « Avantages et défis de l'utilisation des tic dans l'administration publique », in Vigie, l'observatoire de l'administration publique, Québec, 2006, p. 10-11.
[91] Développement d'e-gouvernement et participation électronique : La performance des pays membre de l'OCI, Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC), L'Organisation de la Conférence Islamique, 2010.

- E-information : ce repère mesure la manière dans laquelle le gouvernement local utilise internet pour mettre l'information qui encourage la participation à la disposition des citoyens.
- E-consultation : ce repère mesure la manière dans laquelle le gouvernement utilise internet pour collecter l'avis des citoyens sur les services et les politiques ainsi que les possibilités offertes aux citoyens pour engager des consultations avec les décideurs.
- E-prise de décision : ce repère mesure le degré d'engagement des décideurs à prendre en compte l'avis des citoyens lors des prises de décisions.

L'IPE reflète les mécanismes d'e-participation déployés par le gouvernement d'un pays en comparaison à tous les autres pays. Les données collectées sont donc transformées en point et l'IPE d'un pays donné et calculé suivant la formule suivante[92] :

$$IPE = \frac{EP\ Points\ de\ Pays - EP\ Points\ du\ plus\ bas\ interprète}{EP\ Points\ du\ plus\ haut\ interprète - EP\ Point\ du\ plus\ bas\ interprète}$$

Les performances de l'Algérie en matière d'IPE sont présentées en Annexe n° 01.

II.2.3 Exemples d'e-participation :

1- Le portail central de la participation du gouvernement estonien (Estonie)[93] :

En Estonie chaque citoyen a la possibilité de soumettre une proposition de loi en ligne grâce au portail central de la participation du gouvernement « www.osale.ee [94]». Le site internet a été lancé en 2007[95], permettant aux individus ou représentants de la société civile de soumettre des idées sur de nouvelles lois, proposer des amendements ou lancer des pétitions. Les propositions sont ensuite commentées et votées par d'autres utilisateurs du site puis transmises au département gouvernemental concerné. Ce dernier publie, en retour, une réponse expliquant quelles actions ont été prises (ou non) et pourquoi.

Par ailleurs, le site permet aux responsables politiques de publier les documents relatifs aux projets politiques, les plans de développement, les lois, etc… afin de les soumettre à la

[92] Idem.
[93] Citizen centric e-participation: A trilateral collaboration for democratic innovation, Case studies on e-participation policy: Sweden, Estonia and Iceland, VINNOVA, Center for policy studies (PRAXIS), Örebro University, 2013.
[94] « Osale » signifie « participation » en estonien.
[95] Il s'agit d'une version améliorée d'un forum qui a été mis en place en 2001 appelé TOM (Aujourd'hui Je Décide).

consultation. Bien que ces dernières soient volontaires, 25 consultations publiques sont menées annuellement.

Présentement, « osale.ee » a été intégré avec le site officiel de législation du gouvernement (EIS), où le cycle complet de la législation et des politiques est accessible au public. Chaque citoyen intéressé peut suivre le processus d'élaboration des politiques et d'émettre son avis tout au long du processus, jusqu'à la présentation de la loi à la session du gouvernement.

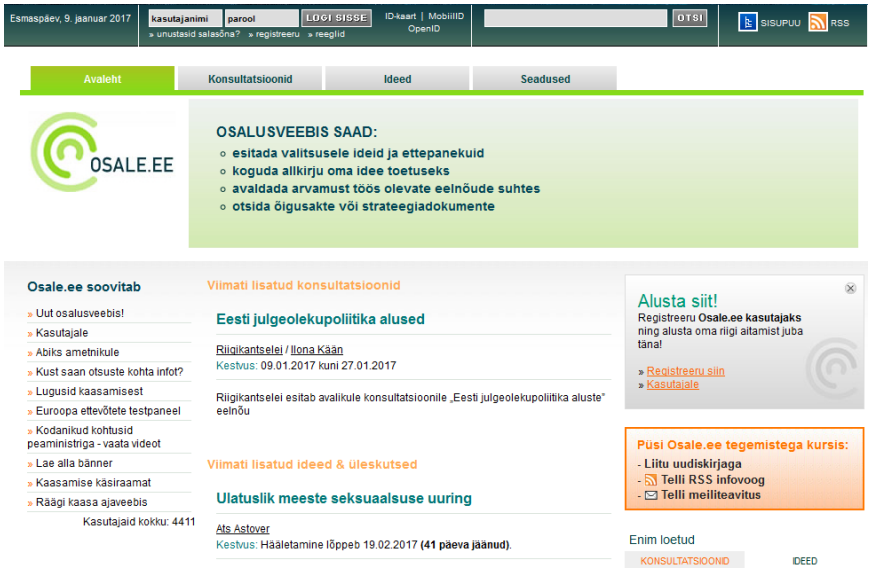

Fig. 08. Portail Osalee.
(Source : https://www.osale.ee/ Consulté le 09/01/2017)

2- Le budget participatif électronique de la ville de Hambourg (Allemagne)[96] :

En 2006, la ville de Hambourg traversait une situation financière critique avec des dettes envoisinant les 10 milliard d'Euro. Le parlement local, décide dès lors de soumettre la totalité du budget à la discussion des citoyens. Afin d'assurer la participation du plus grand nombre, les responsables décident d'utiliser des outils numériques. Ces derniers ont fait alors appel à l'université Hambourg-Harburg qui a conçu un outil numérique expérimental.

L'outil Internet développé par l'université consiste en un simulateur budgétaire interactif et un forum virtuel à fin de rendre accessible à tous la compréhension des calculs budgétaires complexes et lancer un débat public.

L'outil virtuel permettait à chaque participant de visualiser les dépenses de la ville et de simuler son propre budget souhaité pour la ville en répartissant les dépenses entre différents

[96] BRANDELEER Céline, « Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes », Sous la direction de Denis Stokkink, Cahier n°33, Participation citoyenne, European think & do tank pour la solidarité, Octobre 2014.

domaines de politiques locales. La seule limite est que le budget ne pouvait dépasser celui de l'année précédente. L'augmentation du budget d'une politique induisait ainsi une diminution du budget d'une autre. 3000 citoyens ont participé aux simulations budgétaires dont la majorité ont réduit les dépenses dans tous les domaines, sauf ceux de l'aide à l'enfance, à l'éducation et à la recherche.

Outre le simulateur budgétaire, plus de 500 participants ont pris part à une discussion en ligne (DEMOS) durant 04 semaines pour développer conjointement des propositions sur les dépenses du budget de leur ville. Les 35 propositions développées par les participants ont été résumées par les modérateurs de l'Université et cinq d'entre elles ont été sélectionnées par un jury et recommandées auprès du Parlement de la ville pour leur réalisation, ce dernier a finalement adopté trois des cinq propositions en session plénière.

3- Blog participatif du comité de quartier de Bomel-Herbatte (Ville de Namur-Belgique)[97] :

Initié et géré depuis 2007 par le comité de quartier de Bomel-Herbatte et la ville de Namur, le blog (www.bomel.namur.be[98]) est un outil d'information, de partage et d'interactions entre les habitants du quartier et les responsables. Cette plate-forme permet à chaque habitant de donner son avis, signaler un problème, proposer des idées et des initiatives pour l'amélioration du cadre de vie des Bomellois.

Le blog publie l'ensemble des services locaux disponibles et met à la disposition des habitants plusieurs documents (documents de la ville, documents du comité de quartier, etc.) afin de stimuler les réflexions sur les questions liées à l'aménagement du quartier et encourager la participation citoyenne des habitants à l'amélioration du cadre de vie.

[97] BROTCORNE Périne, « Les outils numériques au service d'une participation citoyenne et démocratique augmentée : Les initiatives en Belgique francophone et les bonnes pratiques étrangères visant à renforcer l'expression citoyenne et la démocratie participative », sous la direction de Gérard Valenduc, Étude réalisée par la Fondation Travail-Université pour Technofuturtic à la demande du Gouvernement Wallon, Mars 2012.
[98] Aujourd'hui c'est page Facebook https://www.facebook.com/bomel.namur (consulté le 22/12/2016)

Fig. 09. Blog participatif du comité de quartier de Bomel-Herbatte.
(Source : https://www.facebook.com/bomel.namur Consulté le 22/12/2016)

II.3 Les outils de mise en œuvre de la participation

Divers outils peuvent être mobilisés pour mettre en œuvre la participation citoyenne. Le choix des outils dépend des objectifs, des moyens disponibles mais surtout de la forme et du niveau de la participation souhaités[99] :

II.3.1 Les outils de l'information :

Il s'agit d'outils visant à informer les citoyens quant à un projet ou à une politique. Les réunions publiques d'information, les expositions, les sites internet, la presse locale ou les revues locales et/ou nationales sont des exemples d'outils de l'information.

3 catégories d'outils sont distinguées : les canaux oraux, les canaux écrits et les canaux visuels[100] :

- Les canaux oraux : Ligne téléphonique d'information, Conférence de presse, séance d'information, reportage, etc.

[99] SALAMON Joseph, Urbanisme et concertation : Méthode d'évaluation, Territorial éditions, Collection L'Essentiel sur, Septembre 2011, 83p.
[100] YABA OPITA Fleurie, La participation citoyenne dans le processus d'évaluation des impacts environnementaux au Congo-Brazzaville : Cas du projet d'exploitation de la mine de fer de Mayoko, sous la direction de Claude E. Delisle, Essai présenté en vue de l'obtention du double diplôme M.Env.-IMEDD, Université de Sherbrooke (Québec, Canada), Université de technologie de Troyes (France), Juin 2014.

- Les canaux écrits : Dépliant d'information ou de brochure, article du journal, rapports divers, correspondances variées, etc.
- Les canaux visuels : Production vidéo, site web, montage de diapositives, etc.

II.3.2 Les outils de la consultation

Ces outils permettent de demander l'avis des citoyens et de collecter leurs avis tels que les réunions publiques de consultation, les questionnaires et les cahiers d'expression libre.

II.3.3 Les outils de la concertation

Les outils de la concertation permettent un échange à double sens entre les décideurs et les citoyens. Les réunions publiques de concertation, les ateliers de concertations, les sites internet dédiés à des échanges permanents ou ponctuels en sont quelques exemples.

II.3.4 Les outils de la codécision

Il s'agit d'outils visant à permettre le partage de la décision entre l'administration et le citoyen tels que les ateliers publics, les sites internet, les référendums ou les votes.

II.4. Exemples de mise en œuvre de la participation citoyenne dans le monde

II.4.1 La Charte de Participation du Grand Lyon (France)[101]

Présentation de la charte :

La charte de la Participation du Grand Lyon fut mise en place en 2003 par la Communauté urbaine de Lyon. Elle est signée par : le président de la Communauté Urbaine de Lyon, le président délégué du Conseil de Développement et le directeur Général des Services.

[101] Charte de la Participation Grand Lyon, Article 13. (Téléchargée le 18/05/2016 sur : https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/institution/20030715_gl_charteparticipation.pdf),

Couvrant le territoire de l'Agglomération du Grand Lyon, cette charte a pour objet de « *préciser les orientations, les engagements et les modalités de suivi envisagés par la Communauté urbaine, afin d'améliorer la concertation dans ses principaux domaines de compétence : la prospective, la stratégie et les politiques d'agglomération ; les projets d'aménagement et de développement ; les services de proximité*. [102]»

Les principes de la charte :

La Charte de la Participation du Grand Lyon repose sur 5 principes :

1- Principe de finalité : selon lequel une démocratie plus participative est d'abord une finalité politique à atteindre pour qu'elle puisse être utilisée comme moyen d'élaboration et de conduite des projets.
2- Principe d'efficacité : selon lequel la concertation devrait permettre l'amélioration de la lisibilité de l'action publique, l'enrichissement du contenu des projets, la facilitation de leur réalisation et de leur appropriation.
3- Principe de subsidiarité : Selon lequel la communauté urbaine délègue une partie de ses compétences à tous les niveaux territoriaux surtout lorsqu'il s'agit de projets à intérêt strictement local.
4- Principe d'adaptabilité : selon lequel les stratégies de concertation doivent être adaptées en fonction des projets, des acteurs, des territoires et des contraintes réglementaires, techniques et financières.
5- Principe de progressivité : selon lequel la Charte de la Participation établie s'inscrit dans un processus permanant et durable. Elle suit une démarche souple et ouverte afin de profiter des progrès mais également des échecs et des frustrations.

Les objectifs de la charte :

1- Tendre vers une démocratie plus participative en :
   - Développant, au sein de l'institution communautaire, une culture de la concertation pour améliorer la prise en compte des avis exprimés.
   - Suscitant la parole du plus grand nombre pour faire progresser l'expression citoyenne.
2- Renouveler la communication politique : entre les élus et les citoyens afin de restaurer une relation de confiance entre eux.

[102] Idem (p. 06.)

3- S'engager dans une dynamique de concertation : Bien qu'elle reconnait 5 niveaux progressifs de la communication entre les élus et la population (L'information descendante, l'information remontante, la consultation, la concertation, la Co-élaboration), cette Charte vise le niveau de la concertation comme objectif prioritaire dans le souci de relever :
   - Le défi de la lisibilité : amélioration de la transparence de l'action publique.
   - Le défi de l'efficacité : améliorer les services rendus aux usagers et favoriser l'adhésion des populations aux projets en les adaptant à leurs besoins et attentes.
   - Le défi de la convivialité : développer le sentiment d'appartenance à la cité et donner une âme aux projets.

Les acteurs :

La Charte de la Participation repère 03 types d'acteurs principaux :

1- Les élus : Détiennent le pouvoir d'arbitrage et de décision. On distingue les élus municipaux et les élus communautaires.
2- Les acteurs locaux : Il s'agit des institutions, des organismes et des individus qui ont une connaissance et/ou une pratique du territoire. Cette catégorie englobe : les habitants, les acteurs socio-économiques, les usagers des lieux/équipements, les associations, etc.
3- les personnes en charge de la préparation et de la mise en œuvre des décisions politiques : qui sont, en général, les services communautaires et dont le rôle principal est d'éclairer les choix et de mettre en œuvre les projets des élus du Grand Lyon.

En plus de ses trois acteurs principaux, la Communauté urbaine peut recourir à un quatrième acteur neutre : Le médiateur qui joue le rôle d'intermédiaire et facilite le débat entre les acteurs concernés.

Les orientations et les engagements :

La communauté urbaine s'engage à :

1- En matière de l'information, la formation et l'encouragement à l'expression :
   - Rendre l'information plus accessible en mobilisant divers moyens : expositions portant sur les actions et les projets dans les lieux publics, mise à la disposition des acteurs locaux une plaquette présentant les services du Grand Lyon et les moyens

de renseignement et d'expression, organisation de portes ouvertes permettant les échanges entre élus et populations.

- Organiser la circulation de l'information par le regroupement des concertations sur un même territoire dans un même endroit et la mise en réseau des lieux de la démocratie locale pour faciliter la participation.
- Organiser des réunions d'information-formation au profit des élus (gestion de conflits, médiation, etc.) et de la population (divers sujets tels que les politiques d'agglomération, etc.) ainsi que des séminaires d'échange.
- Organiser des séminaires d'échanges au profit des services communautaires et élaborer un programme de formation à l'écoute et à la médiation pour les agents qui mèneront des démarches de concertation.
- Solliciter et faciliter l'expression de la population à travers le développement d'une rubrique « Démocratie locale et vie associative » sur les sites du Grand Lyon.

2- En matière de la concertation sur la prospective, la stratégie et les politiques d'agglomération 04 **instances permanentes de concertation** assurent la participation des citoyens aux débats sur la politique d'agglomération :

- La commission consultative urbanisme et déplacements : « *un lieu de présentation et de discussion des grands projets d'agglomération mais aussi, au travers de groupes de travail spécifiques, un lieu de réflexion largement ouvert aux associations sur les thématiques liées aux déplacements et au développement urbain de compétence communautaire* ».
- Le Grand Lyon l'esprit d'entreprise : « *une instance qui associe Le Grand Lyon et les principaux partenaires institutionnels économiques de l'agglomération pour élaborer des propositions d'actions visant au développement économique du Grand Lyon.* »
- La conférence d'agglomération de l'habitat : « *permet aux partenaires du logement (Etat Grand Lyon, offices HLM, associations, etc.) de se réunir pour réfléchir ensemble aux solutions à mettre en œuvre face à des problématiques telles que production de logement social, les familles difficiles à loger, etc.* »
- La commission consultative des services publics locaux : « *permet, sur l'eau, l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets ainsi que sur l'ensemble des délégations de services publics du Grand Lyon, de travailler en lien avec les associations locales sur le suivi mais aussi l'amélioration du service public*. »

3- En matière de concertation sur les projets d'aménagement et de développement :
   - Appliquer le principe de subsidiarité sur les projets d'intérêt majoritairement local.
   - Mener, conjointement avec les élus municipaux, des expérimentations de concertation approfondie sur des projets pilotes dont la liste sera arrêtée par le comité de pilotage de la concertation.

4- En matière des services de proximité :
   - Mieux prendre en compte les spécificités du territoire en travaillant plus étroitement avec les maires (organisation de conférences locales des maires).
   - Engager des agents de la Communauté urbaine à mener un travail en lien direct avec les habitants pour améliorer l'écoute des demandes quotidiennes.
   - Assurer une réponse systématique aux demandes.
   - Améliorer le compte rendu sur l'activité des services de proximité vis-à-vis des maires par le biais des conférences locales et à l'attention des associations par le bais de la commission consultative des services publics locaux.

Pilotage, suivi et évaluation :

Afin d'assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation, il est mis en place :

a- Le comité de pilotage de la politique de concertation du Grand Lyon : qui a comme missions :
   - Les orientations en matière de démocratie participative, leur suivi et leur actualisation ;
   - Le pilotage de l'action visant à améliorer la lisibilité de l'action publique ;
   - Le suivi des instances permanentes de concertation ;
   - Le choix des projets pilotes en matière de concertation et du suivi et de l'évaluation des processus de concertation dont ils feront l'objet ;
   - La diffusion d'une culture de la concertation destinée à l'ensemble des élus communautaires et des institutions intermédiaires publiques ou parapubliques.

b- Le comité de suivi de la charte : chargé d'évaluer la mise en œuvre de la Charte (rapport annuel) et constitue une force de proposition auprès du Comité de pilotage de la concertation.

II.4.2 Le budget participatif de Sfax (Tunisie) :

Cette description du déroulement du processus du Budget Participatif s'appuie sur le rapport de la GIZ [103] ainsi que sur les travaux de M. GUIDARA Ahmed[104].

a- Contexte générale et cadre réglementaire :

Après la révolution de 2011 en Tunisie, les acteurs étatiques ont affiché une véritable volonté politique d'instaurer des mécanismes efficaces de participation citoyenne qui se reflètent par la mise en place d'un cadre juridique favorable à la concertation[105] :

Cadre juridique relatif aux municipalités :

La nouvelle constitution du 27 janvier 2014 consacre le principe de la décentralisation du pouvoir en dotant les collectivités locales de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et administrative ainsi que le pouvoir réglementaire dans le domaine de leurs compétences[106].

Cadre juridique relatif à la participation :

L'article 139 de la constitution stipule que : « *les collectivités locales adoptent les mécanismes de la démocratie participative et les principes de la gouvernance ouverte afin de garantir la plus large participation des citoyens et de la société civile à la préparation de projets de développement et d'aménagement du territoire et le suivi de leur exécution, conformément à la loi*. »

Cadre juridique relatif aux associations :

Le décret-loi n°88-2011, en date du 24 septembre 2011 portant organisation des associations affirme le droit de toute personne physique à constituer une association, d'y adhérer, et d'y

[103] JAWAHDOU Kouraich, KRID Hela, BEN NEJMA Ahmed, Budget Participatif dans 03 communes tunisiennes : Premier rapport intermédiaire d'activité 2015 (Phase : participation citoyenne), Local and Global, Aout 2015.
[104] GUIDARA Ahmed, Conseiller des services publics- Directeur Financier de la commune de Sfax, « Le Budget Participatif : Un pas vers la démocratie locale en Tunisie (l'expérience de la commune de Sfax) », in Leaders, publié le 30/10/2015. http://www.leaders.com.tn/article/18292-le-budget-participatif-un-pas-vers-la-democratie-locale-en-tunisie-l-experience-de-la-commune-de-sfax (Consulté le 24/09/2016.)
[105] ADAN E.N. Juan, BEN HASSEN Selim, DOGGUI Aida, Les cadres formels de concertation : Un instrument efficace pour enraciner la démocratie participative en Tunisie, Particip GmpH, Mars 2014.
[106] Constitution du 27 janvier 2014, Articles 132 et 134.

exercer des activités[107]. Par ailleurs, l'article 05 garantit aux associations le droit à l'information, à l'organisation des réunions, manifestations, congrès, ateliers de travail et toute autre activité civile, ainsi que d'évaluer le rôle des institutions de l'Etat et de formuler des propositions en vue d'améliorer leur rendement. Enfin, l'article 06 interdit aux autorités publiques d'entraver ou de bloquer les activités des associations, d'une manière directe ou indirecte.

Dans cette atmosphère favorable à la démocratie participative, le milieu associatif tunisien a connu un grand dynamisme qui a permis aux organisations de la société civile de s'imposer comme un acteur incontournable dans la scène politique à différentes échelles[108].

Parmi les organisations qui ont vu le jour après la révolution, l'Action Associative est une organisation non-gouvernementale créée en mars 2012 qui œuvre pour la consécration des principes de l'Etat de droit, le renforcement des capacités de la société civile et la contribution à la construction d'une relation de confiance entre le citoyen et les institutions de l'Etat[109]. En élaborant son programme « œil sur le budget », l'Action Associative a pu – en collaboration avec la GIZ[110]- à travers une série de plaidoyers, convaincre les autorités politiques de certaines municipalités tunisiennes à adopter le budget participatif dans la gestion des budgets communaux notamment celle de Sfax.

C'est ainsi que la commune de Sfax a entamé, en 2015, une expérience de budgétisation participative afin d'inclure les projets votés par les citoyens dans le budget communal de l'année 2016.

b- Affirmation de la volonté politique :

Lors de sa première session ordinaire de 2015 tenue le 25 février 2015, le conseil municipal a affiché son fort engagement politique à partager le pouvoir avec les citoyens en approuvant la décision d'allouer 05% du budget communal soit 3.000.000 de dinars tunisiens au budget participatif dans les rubriques de la voirie, l'éclairage public et la construction de trottoirs et leur pavage.

[107] Article 01 et 08.
[108] ADAN E.N. Juan, BEN HASSEN Selim, DOGGUI Aida, Les cadres formels de concertation : Un instrument efficace pour enraciner la démocratie participative en Tunisie, Particip GmpH, Mars 2014.
[109] Site officielle de l'organisation : www.actionassociative.org (Consulté le 24/09/2016).
[110] Coopération Allemande au développement.

c- La formation des facilitateurs/trices :

Une formation des facilitateurs/trices fut organisée les 17-18 Avril 2015 dans un centre culturel au centre de la ville. Ces facilitateurs/trices qui se sont portés(es) volontaires parmi les membres des Organisations de la Société Civile locales auront pour rôle d'animer les fora citoyens.

La formation portait sur : le budget participatif (définition, processus, principes, etc.), le déroulement détaillé d'un forum citoyen, les rôles des facilitateurs/trices ainsi que l'animation des débats et la gestion des conflits.

d- La compagne de communication et de sensibilisation :

Le principe de la compagne de communication et de sensibilisation était d'inclure les membres de la commune afin de construire un rapport de confiance entre les autorités locales et les citoyens. Ainsi, un atelier d'élaboration d'un plan de communication a été organisé le 17 avril 2015. Une séance matinale a réuni un expert en communication avec les membres des autorités locales, y compris la chargée de communication de la commune de Sfax. L'après-midi, ce fut le tour aux membres des OSCs[111] locales de se réunir avec l'expert pour la discussion et l'approbation du plan établi durant la séance matinale.

Afin d'assurer une bonne diffusion de l'information, un ensemble de 10 types de support fut employé. Il s'agit de : flyers, affiches, banderoles, spots radios, participation à des débats radiophoniques, stands démontables, services de voitures haut-parleur, communiqués de presse, une compagne de communication sur les réseaux sociaux, affichage digital sur les écrans des espaces citoyens.

e- Les fora citoyens :

<u>La préparation des fora citoyens :</u>

La municipalité de Sfax a répartit son territoire communal en 10 zones d'habitation et a organisé ainsi 10 fora citoyens sur une période allant du 16/05/2015 au 07/06/2015.

Bien avant le lancement des fora citoyens, les services financiers et techniques de la commune ont bénéficié d'un appui technique de la part d'experts pour produire une présentation simplifiée des finances communales appelée « Budgets citoyens ».

[111] Organisations de la société civile.

Des ateliers de préparation ont été également organisés, quelques jours avant les fora, par des experts aux profits des autorités locales et des facilitateurs/trices. Ces ateliers constituaient des révisions sur les points importants à prendre en compte pour réussir les fora citoyens et gérer d'éventuels conflits.

L'organisation des fora :

Chaque forum citoyen est constitué de deux réunions organisées sur deux jours consécutifs :

- La première réunion (Samedi après-midi) :

Durant cette séance de travail, les services financiers de la commune présentent aux citoyens par le biais d'affiches en couleurs, des présentations par ordinateur et un langage simple les informations relatives à la gestion financière de la commune (budget, dépenses/ressources, endettement, etc.) ainsi que le financement de la ligne budgétaire ouverte au budget participatif. De leur côté, les services techniques présentent l'état de lieu des infrastructures et équipements concernés.

L'objectif de cette journée étant de concrétiser le principe de « transparence » du budget participatif, la réunion s'achève par une séance de questions/réponses qui permet aux citoyens d'interagir avec les membres des autorités locales et se préparer pour le vote des projets le lendemain.

- La deuxième réunion (Dimanche après-midi) :

La deuxième réunion est destinée aux citoyens pour le vote des idées de projets et l'élection des délégués de quartiers.

Les facilitateurs/trices expliquent dans un premier temps le processus du budget participatif, les méthodologies de travail en groupes sur les idées de projet à proposer, les procédures de candidatures des délégués des quartiers, ainsi que les règles de vote pour les projets et les délégués.

Une fois les présentations des facilitateurs/trices achevées, les citoyens sont répartis en groupes de travail de 5 à 15 membres pour formaliser les idées de projets relatifs aux différents quartiers et à l'intérêt général. Les propositions des différents groupes sont recueillies, numérotées et affichées au public sur un mur pour être soumises au vote.

Ensuite, les citoyens désirant représenter leurs quartiers portent leurs candidatures pour être élus délégués de quartiers. Les membres actifs des partis politiques ne sont pas acceptés et le

vote doit impérativement se faire selon les quotas suivants : 1 délégué homme, 1 déléguée femme, 1 délégué jeune (18 à 35 ans).

Enfin, les opérations du vote et du dépouillement sont organisées par les facilitateurs/trices sous les regards des citoyens qui peuvent également prendre part à la vérification du dépouillement. Les résultats des projets retenus et des délégués élus sont par la suite communiquer aux citoyens.

f- Le forum des délégués des quartiers :

Séance préparatoire au forum des délégués :

Une visite des lieux des projets citoyens votés durant les fora a été organisée le 11/06/2015, deux jours avant la tenue du forum des délégués.

L'objectif de cette visite était de :

- Donner aux délégués l'opportunité d'expliquer les besoins des quartiers (zones) qu'ils représentent.
- Permettre aux délégués de chaque quartier de connaitre les problèmes des autres quartiers et la nécessité des projets votés.
- Permettre aux services techniques de la commune d'avoir une compréhension plus claire des projets pour une meilleure estimation financière lors du forum.

L'organisation du forum :

L'objectif du forum des délégués des quartiers est de prioriser les projets votés lors des fora citoyens en respectant l'enveloppe financière ouverte au BP. Elle permet également aux délégués de témoigner de la signature officielle des autorités locales sur la liste des projets approuvés et adoptés.

Le forum des délégués s'est tenu le 13/06/2015 avec la présence de 25 délégués sur 30 élus.

Tout d'abord, les 30 idées de projets avec leurs estimations financières sont affichées et les délégués des quartiers sont partagés, par tirage au sort, en 5 groupes de travail. Le tirage au sort permet de diminuer la possibilité d'avoir les délégués d'un même quartier dans un même groupe. Chaque groupe de travail prend en charge l'évaluation de 6 projets. Les idées de projets distribuées aux groupes sont eux aussi choisies par tirage au sort.

Après le travail d'évaluation, les projets sont réaffichés par ordre de priorité de chaque groupe.

Lors du calcul de la somme des estimations financières, tous les projets de l'ordre de priorité de 01 à 04 (20 projets) ont été couverts par le budget participatif de la commune. Toutefois, le montant du budget permettant d'inclure d'autres projets, quatre projets de priorité 5 ont été ajoutés et les délégués ont opté pour un dernier projet de priorité 06 afin d'ajouter un projet à un quartier qui n'a bénéficié que d'un seul tandis que les autres quartiers ont eu deux ou trois. La somme totale des 25 projets priorisés (sur une liste de 30) ayant dépassé légèrement le budget participatif prévu, la commune a décidé de prendre en charge cette somme supplémentaire.

Avant la fin de la séance, les délégués des quartiers ont été répartis en comités de suivi, d'évaluation et d'information.

Le forum a été conclu par la signature du président de la délégation spéciale de la commune de Sfax, les délégués des quartiers et les facilitateurs/trices locaux présents à la réunion sur le document de la liste des projets décidés par les citoyens et la liste des comités de suivi, d'évaluation et d'information pour chaque projet.

Les coûts des 25 projets choisis ont été intégrés par la municipalité dans le projet du budget de l'année 2016 qui a été voté lors de la troisième session ordinaire du conseil municipal du mois de juillet 2015 avec la présence des délégués des zones d'habitation.

Fig. 10. Affichage du classement des idées des projets citoyens par les délégués des quartiers selon l'ordre de priorité.

(Source : JAWAHDOU Kouraich, KRID Hela, BEN NEJMA Ahmed, Budget Participatif dans 03 communes tunisiennes : Premier rapport intermédiaire d'activité 2015 (Phase : participation citoyenne), Local and Global, Aout 2015.)

g- Résultat et suivi :

Selon BEN NEJMA Ahmed[112], les projets –votés en été 2015- sont dans les dernières étapes administratives (octroi des marchés) avant leur exécution sur le terrain. Les responsables locaux ont décidé de renouveler cette expérience pour le budget de 2017 : les réunions publiques sont planifiées entre novembre et décembre, l'objectif étant d'effectuer toutes les réunions et la liste finales des projets avant le 31 décembre 2016.

De par le taux considérable de participation des citoyens, la mobilisation de la société civile et l'aboutissent du processus jusqu'à la concrétisation des décisions des citoyens, le Budget Participatif de Sfax représente un succès indéniable et reflète le rôle incontournable des citoyens dans l'amélioration de la gestion des affaires publiques.

[112] Coordinateur de projet chez Action Associative/ Local and Global- Expert national en Budget Participatif : Contacté via e-mail en Novembre 2016.

II.5 La mise en œuvre de la participation citoyenne en Algérie

II.5.1 La mise en œuvre de la participation citoyenne en Algérie : entre discours et pratiques

Depuis l'indépendance et jusqu'au début des années 1990, la gestion urbaine en Algérie fut marquée par un urbanisme autoritaire et centralisé. Durant cette période, l'état « socialiste » s'est doté d'un ensemble de moyens d'interventions directes dans le processus d'urbanisation. Il s'agit, entre autre, de la promulgation de l'ordonnance 74-21 du 20 février 1974 portant constitution des réserves foncières au profit des communes[113]. Pendant toute cette période, la gestion urbaine est restée étanche à la participation citoyenne. Il fallait de ce fait, attendre la fin des années 1980 et le début des années 1990 pour voir les premières prémices de la participation se concrétiser dans la législation algérienne.

La nouvelle constitution de 1989, en instaurant le multipartisme et rétablissant la propriété privée et l'ouverture du marché, marque la fin du régime socialiste et propulse le pays dans la période libérale[114]. Plusieurs textes réglementaires ont suivi afin d'adapter les différents secteurs à la nouvelle situation du pays notamment en matière d'urbanisme. C'est ainsi, que la loi 90-25 portant orientation foncière fut promulguée un an plus tard (18 novembre 1990) mettant fin au monopole des APC sur le foncier depuis la loi des réserves foncières. Cette dernière « *constitua la base de référence d'une nouvelle batterie de textes législatifs et réglementaires ayant pour objectif de refonder complètement les principes et les méthodes de l'intervention publique en milieu urbain*[115]. »

Ainsi, la planification centralisée des actions urbaines fut substituée par de nouveaux mécanismes censés être élaborés d'une manière démocratique. Il s'agit des nouveaux instruments d'urbanisme opposables aux tiers (PDAU et POS) introduits par la loi 90-29 relative à l'aménagement et à l'urbanisme.

[113] SAFAR ZITOUN Madani, « Les politiques urbaines en Algérie : Une réforme libérale inachevée », in Habitat social au Maghreb et au Sénégal : Gouvernance urbaine et participation en questions, Coordonné par LE TELLIER Julien et IRAKI Aziz, L'Harmattan, juin 2009, p. 65-72.
[114] MOUAZIZ-BOUCHENTOUF Najet, « Le mythe de la gouvernance urbaine en Algérie : Le cas d'Oran », in Penser la ville- approches comparatives, Khenchela, octobre 2008, p. 159-169.
[115] SAFAR ZITOUN Madani, « Les politiques urbaines en Algérie : Une réforme libérale inachevée », in Habitat social au Maghreb et au Sénégal : Gouvernance urbaine et participation en questions, Coordonné par LE TELLIER Julien et IRAKI Aziz, L'Harmattan, juin 2009, p. 65-72.

En effet, cette loi qui édicte les règles générales visant à organiser la production du sol urbanisable, stipule que « *les associations locales d'usager, les chambres de commerce et d'agriculture et les organisations professionnelles doivent être consultées lors de l'élaboration du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et du plan d'occupation des sols*[116] ».

La participation citoyenne sera renforcée d'avantages à travers la loi 01-20 de 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire. Celle-ci précise que la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire est initiée est conduite par l'état en relation avec les collectivités territoriales et en concertation avec les agents économiques et sociaux du développement. Elle affirme par ailleurs, que les citoyens sont associés à son élaboration et à sa mise en œuvre[117].

C'est dans ce contexte de réformes juridiques mais également des besoins de financements suite à la crise économiques que les premières expériences participatives virent le jour en Algérie entre 1998 et 2004.

La promulgation de la loi 06-06 portant orientation de la ville constitue l'avancée majeure en termes de participation citoyenne. En effet, cette dernière trace dans son article 2 les 11 principes généraux de la politique de la ville. Parmi ces principes figurent **la gestion de proximité** « *selon laquelle sont recherchés et mis en place les supports et procédés destinés à associer, directement ou par le biais du mouvement associatif, le citoyen à la gestion des programmes et actions concernant son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrés*» et **la bonne gouvernance** « *selon laquelle l'administration est à l'écoute du citoyen et agit dans l'intérêt général dans un cadre transparent* ». Dans cette même optique l'article 17 stipule que « *L'Etat veille à réunir les conditions et les mécanismes permettant d'associer effectivement le citoyen aux programmes et actions concernant la politique de la ville.* »

La révision du code communal en 2011[118], bien qu'elle soit vivement critiquée du fait qu'elle réduit les prérogatives des maires, a introduit de nouvelles règles en matière de participation citoyenne à l'échelle locale. L'article 02 préconise de ce fait que « *la commune est l'assise territoriale de la décentralisation et le lieu d'exercice de la citoyenneté. Elle constitue le cadre de participation du citoyen à la gestion des affaires publiques*». Celle-ci représente « *le*

[116] Art. 15
[117] Art. 2
[118] Loi 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.

cadre institutionnel d'exercice de la démocratie au niveau local et de gestion de proximité[119] ». Cette même loi incite l'assemblée élue à prendre toute mesure « *pour informer les citoyens des affaires les concernant et les consulter sur les choix des priorités d'aménagement et de développement économique, social et culturel* [120]» ainsi que de mettre en place « *un encadrement adéquat des initiatives locales, visant à intéresser et à inciter les citoyens à participer au règlement de leurs problèmes et à l'amélioration de leurs conditions de vie*.[121]»

Plus récemment, la démocratie participative fut constitutionalisée avec la nouvelle constitution de 2016 en affirmant que [122]: « *L'Assemblée élue constitue le cadre dans lequel s'exprime la volonté du peuple et s'exerce le contrôle de l'action des pouvoirs publics.* » et que « *L'Etat encourage* ***la démocratie participative*** *au niveau des collectivités locales.* »

L'ensemble de ces textes règlementaires est digne de placer l'Algérie parmi les pays les plus avancés en matière de démocratie participative. Cependant, la réalité du terrain ne reflète guère cette richesse juridico-décisionnelle.

En Algérie, c'est la démocratie représentative qui prime. Les décisions se font derrières des portes fermées et le citoyen, jugé incompétent, se retrouve mis à l'écart. Il est rarement (voir jamais) impliqué dans les décisions qui touchent son cadre de vie.

Ceci revient à plusieurs raisons, d'abord, plusieurs lois, notamment la loi 06-06, n'ont fait l'objet d'aucune application en raison de manque de décrets exécutifs fixant les modalités de leurs mise en œuvre[123]. De même, la décentralisation, tant prônée par la législation et les discours politiques, se heurte rapidement aux représentants de l'administration centralisée (Walis, divers directions, Walis délégués). D'un autre côté, l'absence de l'autonomie financière des communes et l'indisponibilité des moyens ne leur permettent pas de jouer réellement le rôle qui leur ait assigné par la loi. Celles-ci se retrouvent de ce fait contraintes à subir des décisions exogènes venant de sphères supérieures[124].

Cette conception de la décentralisation, « *outre qu'elle a conduit à gommer les responsabilités des élus accoutumés à se voir plus comme les représentants de l'Etat que les*

[119] Art. 11
[120] Art. 11
[121] Art. 12
[122] Art. 15
[123] MESSAOUDENE Maha, MESSAOUDI Karima, « Quelle « démocratie » participative en Algérie », in La pensée, n°385, janvier/mars 2016.
[124] MOUAZIZ-BOUCHENTOUF Najet, « Le mythe de la gouvernance urbaine en Algérie : Le cas d'Oran », in Penser la ville- approches comparatives, Khenchela, octobre 2008, p. 159-169.

représentants de la commune et des populations, a conduit aussi, en ultime phase, à la perversion de l'institution communale.[125] »

II.5.2 la société civile en Algérie : défis et faiblesses

Le mouvement associatif algérien a pris naissance durant la période coloniale suite à la promulgation de la loi de 1901 sur les associations[126]. La quasi majorité des associations qui ont vu le jour à cette époque œuvraient dans le secteur culturel ou sportif ainsi que certaines associations professionnelles regroupées en corporation. Ce mouvement a joué un rôle primordial dans l'éveil et le développement de la conscience nationale qui a conduit au déclenchement de la guerre de libération et plus tard à l'indépendance du pays.

Après l'indépendance, et pendant plus d'un quart de siècle (1962-1990), le mouvement associatif en Algérie fut presque inexistant, mis à part les organisations de masse qui étaient fortement rattachées au régime et qui n'existaient que par sa volonté[127]. Durant toute cette période, le champ associatif était régi par une règlementation très restrictive façonnée par le parti unique. Il faut attendre 1989, date de promulgation de la nouvelle constitution suite à la situation économique critique du pays et les émeutes d'octobre 1988 pour voir la situation s'améliorer.

La nouvelle constitution, approuvée par référendum le 23 février 1989, garançait aux citoyens « *les libertés d'expression, d'association et de réunion* [128]» et leur reconnait « *le droit de créer des associations à caractère politique*[129] » ainsi que « *La défense individuelle ou associative des droits fondamentaux de l'homme et des libertés individuelles et collectives*[130] ».

Cette ouverture du champ à la liberté d'association dans tous les domaines de la vie politique, sociale et économique est réitérée par la loi 90-31 du 04 décembre 1990 qui fixe le cadre d'exercice de cette liberté.

[125] BENAKEZOUH Chabane, « Urbanisme et villes en Algérie : Insuffisances institutionnelles et juridiques », in Performance urbaine et droit à la ville, sous la direction de SEDJARI Ali, L'Harmattan, 2010, p. 283-269
[126] SIDI SALAH NASRI Zehour, la gouvernance urbaine une démarche incontournable pour un habiter durable : Cas de L'amélioration urbaine à la cité Zouaghi à Constantine, Sous la direction de : Dr. FOURA Yasmina, Mémoire de Magister, Université des frères Mentouri, Faculté des sciences de la terre, de la géographie et de l'aménagement du territoire, Département d'architecture et d'urbanisme, Constantine, Mars 2010.
[127] MOUAZIZ-BOUCHENTOUF Najet, « Le mythe de la gouvernance urbaine en Algérie : Le cas d'Oran », in Penser la ville- approches comparatives, Khenchela, octobre 2008, p. 159-169.
[128] Art. 39
[129] Art. 40
[130] Art. 32

Dès lors, le mouvement associatif connait une prolifération d'associations qui n'a pas cessé de gagner, non seulement en nombre, mais également en diversité. Entre 1990 et 1997, 57000 associations, dont 1000 nationales et 56000 régionales ont été créées[131]. Selon le ministre de l'intérieur[132], le nombre d'associations a atteint 81000 en 2008. Les derniers chiffres du ministère de l'intérieur relatent un total de 108904 associations recensées[133], dont 48957 conformes et 59983 non conformes, sur l'ensemble du territoire national. Ces dernières sont réparties sur les thématiques suivantes :

Thématique	Pourcentage
Professionnelles	4,24%
Religieuses	14,66 %
Sports et Education physique	16,55 %
Arts et Culture	12,06%
Parents d'élèves	15,27%
Sciences et Technologies	0,97%
Comité de quartiers	21,45%
Environnement	2,30%
Handicapés et Inadaptés	1,60%
Consommateur	0,13%
Jeunesse et enfance	3,34%
Tourisme et loisirs	1,00%
Retraités et personnes âgées	0,14%
Femmes	1,05%
Solidarité et bienfaisance	3,95%
Secours	0,31%
Santé et médecine	0,87%
Anciens élèves et étudiants	0,12%

Tableau. 01 Thématiques des associations en Algérie.

(Source : Auteur, D'après : Site officiel du ministère de l'intérieur et des collectivités locales, consulté le 06/11/2016. http://www.interieur.gov.dz/images/pdf/Thematiquedesassociations.pdf (Aucune date sur l'année de publication n'est mentionnée.)

Cette importance du mouvement associatif, tant en nombre qu'en diversité des secteurs d'activité, ne se reflète guère sur la réalité. En effet, sur le terrain, les associations algériennes peinent à s'imposer comme partenaires forts et incontournables des institutions du pouvoir public.

[131] KETTAB Sahra, Les violations des libertés associatives, Comité Justice pour l'Algérie, Dossier n° 9, Mai 2004.
[132] http://www.presse-dz.com/revue-de-presse/la-loi-sur-les-associations-sera-revisee (consulté le 12/12/2016).
[133] Site officiel du ministère de l'intérieur et des collectivités locales, consulté le 06/11/2016. http://www.interieur.gov.dz/images/pdf/Thematiquedesassociations.pdf (Aucune date sur l'année de publication n'est mentionnée.)

A partir des statistiques citées plus haut, on peut d'ores et déjà soulever la faiblesse des associations qui militent dans le secteur de l'urbanisme et celles qui travaillent dans le domaine politique et la lutte pour le droit à la citoyenneté et à la ville. Ceci s'explique, sans doute, par les interdictions de s'organiser, de se réunir et de manifester qui touchent essentiellement les membres de la société civile visant à structurer un mouvement, lutter pour un multipartisme effectif ou promouvoir le dynamisme de la société civile[134].

Outre la réglementation contraignante, la faiblesse du mouvement associatif algérien revient également à des causes qui sont inhérentes aux associations elles-mêmes. En effet, certaines associations profitent de l'agrément et du statut pour la défense d'intérêts particuliers en dépit de l'intérêt collectif[135]. D'autres sont, soit frappées d'immobilisme, soit refusent de collaborer avec les pouvoirs publics. En répondant à notre question dans ce sens, la responsable des services sociaux de l'une des communes d'Alger, ne souhaitant pas que son nom soit mentionné, a témoigné du manque d'activisme des associations. D'après elle, les associations ne travaillent pas en relation avec les pouvoirs locaux et n'apparaissent qu'au moment de distribution des subventions.

Par ailleurs, les comités de quartiers « *se font conjoncturellement et se défont au gré des circonstances du moment, leurs activités sont occasionnelles et donc ne s'inscrivent pas toujours dans la durée.*[136] »

Enfin, la contrainte majeure qui pèse lourd sur les associations algériennes et empêche le développement d'une société civile digne de ce nom est d'ordre financier. La faiblesse des moyens financiers des associations[137] fait que celles-ci, en quasi-totalité, font souvent appel au financement public par le biais de subventions, aides matérielles ou toutes autres aides qui leurs sont remises lorsque les activités d'une association sont « jugées » d'intérêt général et/ou d'utilité publique[138]. « Jugées » car aucun texte réglementaire ne précise ces deux notions nécessaires à l'octroi de ces subventions. Il revient ainsi aux pouvoirs publics

[134] La liberté d'association dans la région euro-méditerranéenne, Réseau Euro-Méditerranéen des droits de l'homme, rapport de suivi, 2009.
[135] HADJIDJ Djounid, « Pour l'émergence de la culture citoyenne en milieu urbain en Algérie : Un contrat social à construire », in Performance urbaine et droit à la ville, sous la direction de SEDJARI Ali, L'Harmattan, 2010, p 93-105.
[136] Idem (p. 100.)
[137] notamment après les nouvelles restrictions de la loi des associations de 2012 qui interdit à toute association de recevoir des fonds provenant des légations et Organisations Non Gouvernementales Etrangères en dehors des relations de coopération dûment établies.
[138] AKKOUCHE Soraya, Manuel pour les associations algériennes, Fondation Friedrich Ebert, Alger, 2012.

d'apprécier si l'activité est d'intérêt général laissant une large marge de décision aux autorités qui précisons-le ne sont pas obligés par aucune loi de remettre ces subventions[139].

Cette situation met les associations en relation de dépendance avec les pouvoirs publics ce qui touche à l'essence même de la notion de société civile et beaucoup d'associations/comités de quartiers sont, de ce fait, « *manipulés, utilisés et récupérés à des fins politiques et électorales, abandonnant la ville et le quartier à leur triste sort.* [140]»

II.5.3 Exemples de mise en œuvre de la participation citoyenne en Algérie

II.5.3.1 Les méthodes d'ingénierie participative dans le secteur de l'habitat (1998-2004)

La politique urbaine en Algérie avait expérimenté, vers la fin des années 1990 et début des années 2000, des méthodologies de participation citoyenne dans le secteur de l'habitat à travers la mise en œuvre de deux programmes : le programme de Résorption de l'Habitat Précaire (RHP) et le programme de Requalification Participative des Ensembles d'Habitat Précaire (RPEHC). Le premier consistait en la participation des habitants au financement de leurs nouvelles maisons dans le cadre d'un montage financier : la Banque Mondiale, la CNL (Caisse Nationale du Logement) et les citoyens. Le second, de son côté, avait pour objectif de faire participer les citoyens à la réhabilitation et l'amélioration de leur cadre de vie[141].

Le recours à ces méthodologies était le résultat des recommandations de la Banque Mondiale pour la continuation de l'aide internationale à l'Algérie pendant la crise financière. Ceci explique, en partie, l'arrêt de ces dispositifs aussi tôt la situation financière du pays a connu une amélioration après l'augmentation des revenus pétroliers (Le programme RHP fut arrêté en 2003 tandis que le programme RPEHC en 2004)[142].

[139] Idem.
[140] HADJIDJ Djounid, « Pour l'émergence de la culture citoyenne en milieu urbain en Algérie : Un contrat social à construire, dans : Performance urbaine et droit à la ville », sous la direction de SEDJARI Ali, L'Harmattan, 2010, p 93-105. (p.101.)
[141] MADANI ZITOUN Safar, « Les politiques d'habitat et d'aménagement urbain en Algérie ou l'urbanisation de la rente pétrolière », UNESCO, most2, Beyrouth 2011.
[142] Idem.

II.5.3.2 Le Co-ville d'Alger

Le comité de ville ou Co-ville, créé par l'arrête n° 839 du 28 septembre 2001, est un « comité de coordination chargé de l'hygiène, de la salubrité et la protection de l'environnement » visant à améliorer le cadre de vie des citoyens. Il est implanté au niveau de la wilaya, de la circonscription administrative et de la commune.

Le comité de Wilaya, de la circonscription administrative et de la commune est présidé, respectivement, par le Wali ou le Secrétaire Général, Le Wali Délégué et la Président de l'APC et est composé des représentants des différents secteurs.

En matière de participation citoyenne, ce n'est qu'à l'échelle de la commune que figurent, parmi les membres du comité communal, des représentants des citoyens. Il s'agit des présidents des associations de protection de l'environnement et les présidents des associations de quartiers.

Conclusion

En pratique, la mise en œuvre de la participation citoyenne prend donc plusieurs formes. Des dispositifs variés ont vu le jour et diverses expériences dans le monde, au Nord comme au Sud, témoignent de ce renouveau de la demande participative : Focus groups, Jurys citoyens, Budgets participatifs, etc. Les différents moyens de communication offrent, à leur tour, une variété d'outils pour la mise en place de ces dispositifs. De même, les nouvelles technologies de l'information et de la communication présentent de nouvelles possibilités pour faciliter la participation des populations et garantir l'implication du plus grand nombre.

Toutefois, la mise en œuvre de ces dispositifs participatifs dans les actions urbaines en Algérie accuse un véritable retard. En effet, coincée entre un cadre juridico-institutionnel qui ne précise pas les modalités de sa mise en œuvre et une société civile faisant face à maints problèmes et limites, la participation citoyenne peine à percer son chemin dans les pratiques des politiques publiques, notamment urbaines. Son application ne s'inscrit pas dans une stratégie globale et se résume à quelques exemples isolés, qui se comptent sur les bouts des doigts et ne dépassent pas l'ordre de l'expérimental.

CHAPITRE III :

EVALUATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA BAIE D'ALGER

CHAPITRE III : EVALUATION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA BAIE D'ALGER

Introduction

Alger est la capitale politique et économique du pays, elle est le siège de toutes les administrations centrales, des institutions politiques et sociales, des établissements économiques et financiers, des grands centres de décision et de représentations diplomatiques[143]. Son territoire s'étend sur une superficie de 808,89 km et comporte une population totale de 3 154 792 habitants (fin 2015), avec une densité de 3900 habitants/km[144].

L'ouverture sur la Méditerranée a fait de cette ville millénaire un carrefour de plusieurs civilisations. Cependant, Alger tourne aujourd'hui son dos à la mer. Les algérois n'arrivent pas à profiter pleinement de l'une des plus belles baies au monde.

Le projet d'aménagement de la baie d'Alger qui s'inscrit dans le Plan Stratégique de la ville (2009-2029) a été conçu en réponse à cette situation paradoxale.

Un des objectifs majeurs de ce projet est d'offrir aux algérois des espaces d'urbanité au bord de l'eau pour améliorer leur qualité de vie. Nous nous sommes donc intéressés, dans le cadre de cette recherche, à la participation citoyenne dans le cadre de ce projet en analysant les différents dispositifs déployés pour cette fin. Ceux-ci couvrent principalement les expositions sur le Plan Stratégique organisées au niveau de l'Historial Larbi Ben M'hidi à Alger Centre.

Dans ce présent chapitre nous commencerons ainsi par présenter le projet d'aménagement de la baie d'Alger. Nous passerons ensuite aux outils d'analyse et d'évaluation que nous avons élaborés pour pouvoir évaluer la participation citoyenne dans le cadre de ce projet. Enfin, nous exposerons l'analyse des données et les résultats auxquels nous sommes parvenus.

[143] Site officiel de la wilaya d'Alger : http://www.wilaya-alger.dz/fr/wilaya/ (Consulté le 14/12/2016)
[144] Idem.

III.1 Présentation du projet

III.1.1 Contexte et objectifs du projet

Alger se retrouve à la croisée de transformations et de défis à la fois locaux et internationaux :

- Au niveau international :

Avec la mondialisation et l'ouverture des marchés et des flux financiers à l'échelle planétaire, les états et les grandes métropoles sont entrées dans une compétition de plus en plus accrue pour bien se positionner et captiver les ressources et les investissements nécessaires à leur développement. Dans ce contexte, Alger « *devra s'affirmer dans le monde comme une ville de plus en plus cosmopolite, ouverte sur l'extérieur, et un centre de convergence entre l'Afrique et l'Europe. L'affirmation de son importance dans le Maghreb est fondamentale pour le renforcement - décisif et impératif – du rôle de l'Algérie en tant que « symbole » de la Méditerranée*[145]». Elle devra par ailleurs mettre en œuvre toutes les conditions pour drainer les investissements envers elle afin de jouer son rôle, en tant que capitale et grande ville de l'Algérie, dans la dynamisation et la diversification de l'économie nationale fortement axée sur les hydrocarbures.

- Au niveau local :

Sur le plan urbain, Alger souffre d'un centre historique qui nécessite des actions urgentes de réhabilitation et d'un tissu urbain périphérique anarchique marqué par un étalement incontrôlé dû à la forte croissance de la population en périphérie. Un autre problème qui caractérise le tissu urbain algérois est celui des espaces publiques. Ces derniers se compte sur le bout des doigts et ceux qui existent sont, en majorité, sous-équipés, pas mis en valeur et en dégradation[146].

D'autre part, La croissance de la wilaya a amplifié les déplacements et la mobilité et en conséquence les besoins en infrastructure de transport.

Enfin, La région d'Alger est soumise à plusieurs risques naturels dont les plus importants sont les séismes et les inondations. La capitale est également sujette aux risques technologiques dont les principaux sont les explosions et les incendies d'origine industrielle. En plus de ces

[145] PDAU D'Alger, Plan stratégique 2009-2029 : Livre Blanc, PARQUEXPO, Wilaya D'Alger, aout 2009. (p. 4.)
[146] Idem.

risques, les industries fortement concentrées sur la cote algéroise coupent la ville de son littoral et provoquent des pollutions atmosphériques et hydriques menaçant ainsi la santé publique et l'équilibre éco-systémique[147].

Pour s'inscrire dans ce contexte et répondre à ses défis, la capitale s'est dotée d'un plan stratégique (2009-2029) avec comme ambition la transformation et la valorisation territoriale d'Alger afin de créer un territoire plus compétitif et renforcer sa capacité d'attraction d'une part, et améliorer la qualité de vie de ses habitants d'une autre part.

Le projet d'aménagement de la Baie d'Alger s'inscrit dans le Plan Stratégique de la Wilaya d'Alger et devra participer à sa concrétisation en répondant à plusieurs objectifs notamment :

- Faire de l'aménagement de la baie l'un des moteurs du développement d'Alger et le cœur vivant de la nouvelle image de la capitale.
- Redonner à Alger le rayonnement qu'elle mérite.
- Permettra à la ville de se doter, jusqu'en 2019, des conditions structurelles nécessaires à la réalisation d'un grand événement, de dimension et de projection internationales.
- Restaurer le lien de la ville avec la mer et lever le paradoxe : celui de voir la mer sans pouvoir y accéder et en profiter.
- Offrir aux algérois (et aux visiteurs) des espaces de détente et de loisir.

III.1.2 Territoire et acteurs du projet[148]

Le projet de la Baie d'Alger décline les objectifs du Plan Stratégique de la capitale sur le territoire particulier de la zone côtière sur plus de 70 km de long, du Cap Caxine au Cap Matifou et sur 110 km² de superficie. Selon Clément Pierre, président Arte charpentier le périmètre du projet *« était un peu élastique, c'est-à-dire qu'à l'ouest, nous étions sur un territoire limité, même si nous avons pris en compte la foret de Bainem qui était un enjeu environnemental très important, mais à l'Est, par exemple à Oued El Harrach, il fallait remonter pour réhabiliter la rivière. La même chose à Baraki ou il fallait fouiller à l'intérieur*[149] ».

[147] PDAU D'Alger, Plan stratégique 2009-2029 : Livre Blanc, PARQUEXPO, Wilaya D'Alger, aout 2009.
[148] http://www.arte-charpentier.com/fr/projets/1430-la_baie_dalger.html (Consulté le 14/12/2016).
[149] Entretien dans : Vies de Villes, Cinquantenaire : Les projets qui transforment Alger, Hors-série n°3, juillet 2012, (p. 354.)

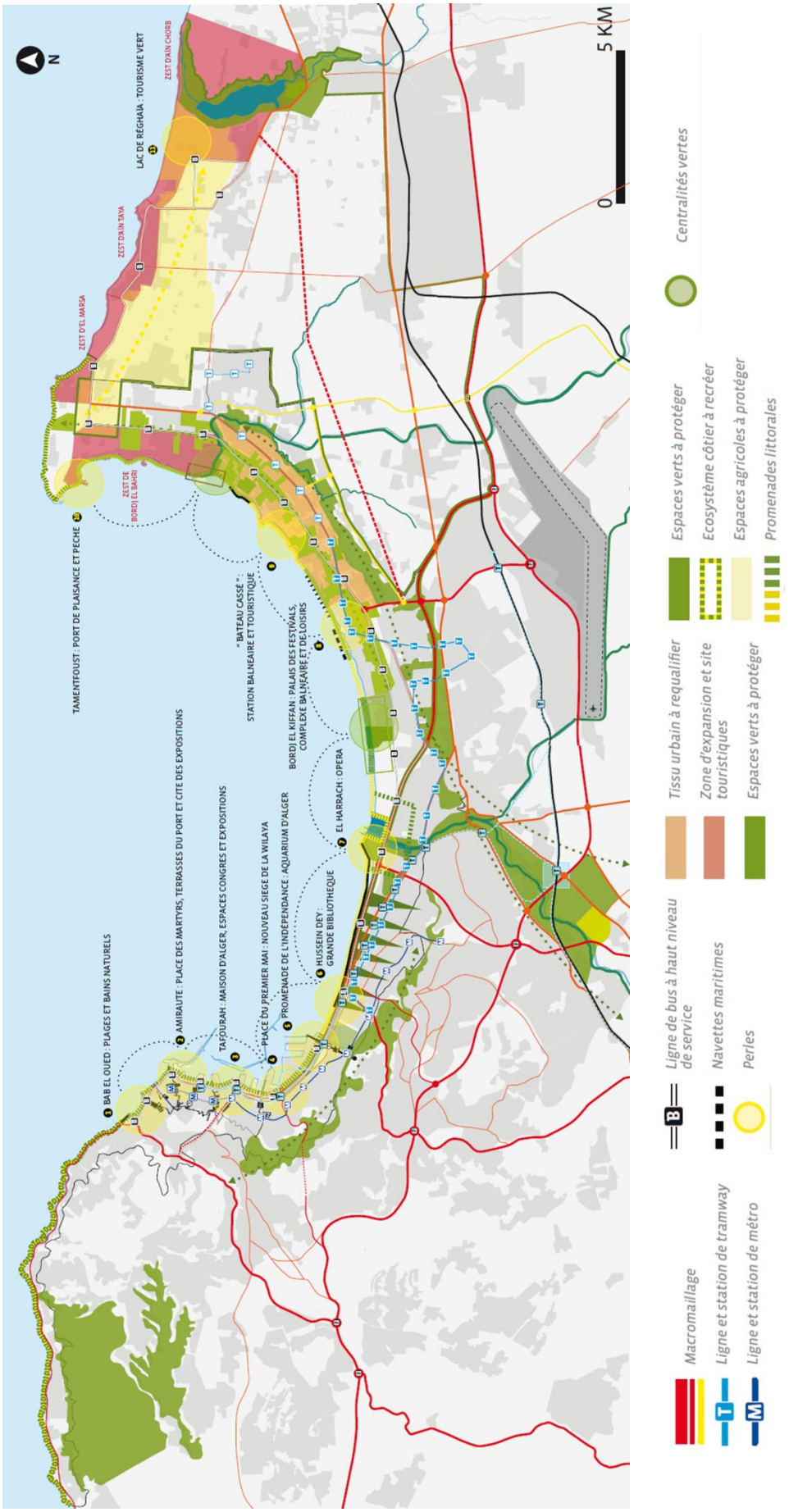

Fig. 11 Périmètre et schéma de cohérence du projet. (Source : Aménagement de la baie d'Alger, Les grands équipements structurants, un concept d'intégration : les « perles de la baie », Groupement Arte charpentier-Wilaya d'Alger, aout 2009.)

Concernant les acteurs du projet, ces derniers sont présentés comme suit :

- Maîtrise d'ouvrage

Wilaya d'Alger, Direction de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la prévention et de la résorption de l'habitat précaire.

- Maîtrise d'œuvre :

Groupement Arte Charpentier (Lauréat concours : Javier 2017).
- Architecte - Urbaniste - Paysagiste mandataire : Arte Charpentier Architectes
- Partenaires : CATRAM Consultants / PHYTORESTORE / PLANETH Consultants / Laboratoire d'Etudes Maritimes (LEM) / Partenaires Développement / B&Bing

III.1.3 Contenu du projet[150]

- Le collier des parles et Les équipements structurants :

Le « collier de perles » est le développement, à l'échelle de la baie, du schéma de cohérence pour Alger qui constitue une démarche d'organisation de l'espace autour d'équipements structurants positionnés sur le macromaillage et qui a déjà été initié avec la réalisation de grands projets tels que : la faculté de médecine, le stade de Baraki, la faculté de droit, etc.

Ainsi, à chaque point nodal, au nombre de 11au total, un équipement structurant est affecté en fonction des caractéristiques du site, et des potentialités qu'il recèle aux termes de la stratégie de recomposition urbaine et des enjeux décrits dans le cadre du Plan Stratégique.

Les 11 perles sont :

1- Bab El Oued : plages et bains naturels
2- Amirauté : Place des Martyrs, Terrasses du Port et Cité des expositions
3- Tafourah : Maison d'Alger, espaces congrès et expositions
4- Place du Premier Mai : nouveau siège de la Wilaya
5- Promenade de l'Indépendance : Aquarium d'Alger
6- Hussein Dey : Grande Bibliothèque
7- El Harrach : Opéra
8- Bordj El Kiffan : Palais des festivals, complexe balnéaire et de loisirs

[150] Voir ANNEXE N° 02.

9- « Bateau Cassé » : station balnéaire et touristique
10- Tamentfoust : port de plaisance et port de pêche
11- Lac de Reghaïa : tourisme vert

- La grande promenade de la baie :

Il s'agit d'aménager une promenade de front de mer en séquences différenciées mais continues sur l'ensemble de la Baie.

La promenade de la Baie *« assure la continuité et l'intégrité du cordon littoral, et sert de lien entre les grands équipements et les centralités nouvelles que ces derniers font émerger. Mais les ouvrages de la promenade contribuent également à la défense du trait de côte et servent de support à l'aménagement de pontons destinés aux liaisons maritimes internes à la baie.*[151] »

III.2 Elaboration des outils d'analyse et d'évaluation

III.2.1 La fiche d'évaluation[152] :

La mise en œuvre d'une approche participative exige l'élaboration de critères d'évaluation dont l'objectif et de juger la réussite globale des démarches mises en place[153]. Nous avons ainsi élaboré une fiche d'évaluation[154] qui regroupe 06 critères d'évaluation. A chaque critère correspond un indicateur qui vise à analyser et mesurer un aspect de la participation. Les critères sont établis en prenant en compte les caractéristiques et les particularités du projet.

- **Critère 01 : Cadre juridique relatif à la participation.**
  - Indice : Existence de textes de loi cadrant les initiatives participatives.

Cet indicateur permet de revenir sur le cadre juridico-institutionnel dans lequel l'approche participative a été mis en œuvre à travers l'analyse des textes de loi qui traitent de la

[151] Aménagement de la baie d'Alger, Les grands équipements structurants, un concept d'intégration : les « perles de la baie », Groupement Arte charpentier-Wilaya d'Alger, aout 2009, (p. 17.)
[152] Voir ANNEXE N° 04 (A).
[153] LEGUENIC Morgane, L'approche participative : Fondements et principes théoriques – Application à l'action humanitaire, Groupe URD, Septembre 2001.
[154] L'élaboration de cette fiche d'évaluation s'inspire des travaux de SALAMON Joseph dans : SALAMON Joseph, Urbanisme et concertation : Méthode d'évaluation, Territorial éditions, Septembre 2011. (Voir ANNEXE N° 03)

participation citoyenne et leur degré de pertinence. Il permet ainsi, de vérifier si le contexte juridique du pays est favorable ou non à la mise en place d'une approche participative.

- **Critère 02 : Engagement politique envers la participation citoyenne.**
  - Indice : Elaboration d'un référentiel sur la participation citoyenne.

En analysant si un référentiel sur la participation des citoyens au projet a été élaboré et adopté par les responsables du projet ainsi que son contenu et sa valeur juridique, cet indicateur nous permettra de mesurer le degré d'engagement de ces derniers dans une approche participative et reflète ainsi l'existence, on non, d'une volonté réelle à considérer les citoyens comme partenaires dans les prises de décisions.

Ce référentiel peut prendre plusieurs formes : charte de la participation, manuel ou guide de la participation, délibération (valeur juridique), etc.

- **Critère 03 : Dispositions spatiales de la participation :**
  - Indice : Espaces dédiés à la participation.

Cet indicateur consiste à analyser les lieux qui accueillent les démarches participatives, leurs nombres et leurs types.

- **Critère 04 : Temps de la participation :**
  - Indice : Date de démarrage et durée des modalités de la participation.

A travers l'analyse de la date de démarrage et du temps accordé à la participation, cet indicateur permet d'évaluer si ces derniers donnent aux citoyens le temps nécessaire pour obtenir des informations pertinentes et de se constituer une opinion fondée vis à vis du projet. Il permet également de mesurer si les citoyens ont été impliqués dès les premières phases du projet ou non.

- **Critère 05 : Mécanismes/ outils de la participation :**
  - Indice : Types et diversités des outils.

Cet indicateur consiste à analyser les outils de participation mis en place par les décideurs. Il s'agit d'un indicateur très important qui nous permettra de mesurer le degré d'implication et de participation effective des citoyens dans le projet.

- **Critère 06 : Acteurs de la participation :**
  - Indice : Diversité des acteurs et degrés de leur implication.

Cet indicateur analyse les acteurs sociaux, la manière dont ils ont été impliqués ainsi que les degrés d'implication de chacun d'eux. L'objectif étant d'évaluer la nature de la participation (directe ou indirecte) et si elle a intégré l'ensemble des acteurs concernés par le projet.

III.2.2 Le questionnaire155 :

Afin de conforter les résultats de la fiche d'évaluation, nous avons mené une enquête par questionnaire sur l'information et l'implication des citoyens au projet d'aménagement de la baie d'Alger, ainsi que sur les expositions organisées au niveau de l'Historial. Les citoyens questionnés (162 citoyens), répartis sur la Wilaya d'Alger, ont été choisis d'une façon aléatoire selon leur disponibilité sur l'ensemble des citoyens algérois. Cependant des critères ont étés utilisé pour la répartition des réponses :

- Pour la 1ère et la 2ème question :
  - L'âge des citoyens retenus devait être supérieur ou égal à 18 ans[156] avant 2009, donc 27 ans ou plus lors de l'enquête (Janvier 2017).
  - Par rapport au lieu de résidence, nous n'avons retenus que les personnes ayant mentionné qu'ils résidaient à Alger depuis une durée égale ou supérieure à 10 ans[157].

  Un total de 117 citoyens/162 a été retenu pour ces 02 questions.

- Pour la 3ème question :
  - L'âge des citoyens retenus devait être supérieur ou égal à 18 ans[158] lors des expositions (2012-2014), donc 22 ans ou plus lors de l'enquête (Janvier 2017).
  - Par rapport au lieu de résidence, nous avons retenus les personnes ayant mentionné qu'ils résidaient à Alger depuis une durée égale ou supérieure à 03 ans[159].

  Il s'agit de la totalité de l'échantillon, à savoir 162 citoyens.

Pour assurer la diversité des membres de l'échantillon, tant en matière de lieu de résidence sur la Wilaya d'Alger, que sur l'âge et le profil social :

[155] Voir ANNEXE N° 04 (B)
[156] 18 ans étant l'âge de majorité civile en Algérie à cette période.
[157] Résidence sur Alger lors de la phase de planification stratégique du projet (2006-2009).
[158] 18 ans étant l'âge de majorité civile en Algérie à cette période.
[159] Résidence sur Alger lors des expositions sur le projet (2012-2014).

- Le questionnaire a été produit en deux versions : une en langue française et l'autre en langue arabe.
- Outre le format papier, une version numérique du questionnaire a été mise en place sur le site www.sondageonline.com. (https://www.sondageonline.com/s/4961a0d).

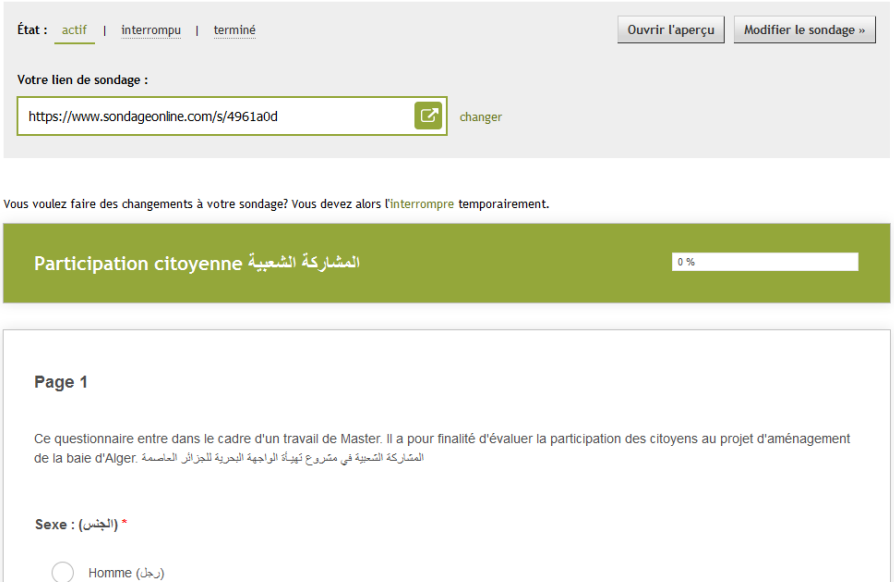

Fig. 12. La version numérique du questionnaire.
(Source : Auteur)

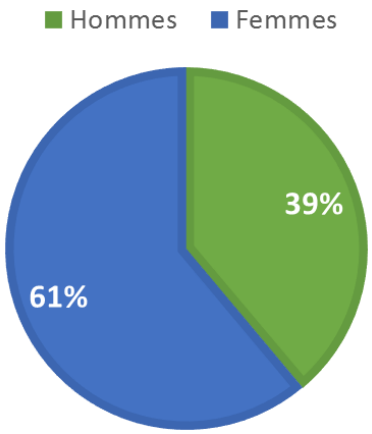

Fig. 13. Répartition de l'échantillon par sexe.

(Source : Auteur)

III.3 Analyse et résultats

III.3.1 La fiche d'évaluation

CRITERE 01 : Cadre juridique relatif à la participation.

- Indice : Existence de textes de loi cadrant les initiatives participatives.

Analyse :

Nous avons déjà abordé dans le chapitre précèdent les aspects juridiques de la participation citoyenne an Algérie. Nous allons analyser dans cet indicateur les textes de loi en vigueur pendant la phase d'étude stratégique et jusqu'à la date prévue pour le lancement de la réalisation du projet d'aménagement de la baie (2009) ainsi que les modalités de leur application. Les textes analysés sont relatifs à la participation citoyenne tous mécanismes et échelles confondus.

Loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire :

Art. 2. « La politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire est initiée et conduite par l'état.

Elle est conduite en relation avec les collectivités territoriales, dans le cadre de leurs compétences respectives, ainsi qu'en concertation avec les agents économiques et sociaux du développement.

Les citoyens sont associés à son élaboration et à sa mise en œuvre, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. »

Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable :

Art. 2. « La protection de l'environnement dans le cadre du développement durable a pour objectif notamment : […]

- De renforcer l'information, la sensibilisation et la participation du public et des différents intervenants aux mesures de protection de l'environnement.

Art. 7. Toute personne physique ou morale qui en fait la demande, reçoit des institutions concernées les informations relatives à l'état de l'environnement.

Ces informations peuvent avoir trait à toute donnée disponible sous toute forme portant sur l'état de l'environnement ainsi que sur les règlements, mesures et procédures destinés à assurer et à organiser la protection de l'environnement.

Les modalités de communication de ces informations sont précisées par voie règlementaire ».

Loi n° 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville :

Article 1er. « […] La politique de la ville est conçue et élaborée suivant un processus concerté et coordonné.

Elle est mise en œuvre dans le cadre de la déconcentration, de la décentralisation et de la gestion de proximité ».

Art. 2. « Les principes généraux de la politique de la ville sont :

- La coordination et la concertation : selon lesquelles les différents secteurs et acteurs concernés œuvrent ensemble pour la réalisation d'une politique de la ville organisée de manière cohérente et optimale, à partir des choix arrêtés par l'Etat et des arbitrages communs.
  […]
- La gestion de proximité : selon laquelle sont recherchés et mis en place les supports et procédés destinés à associer, directement ou par le biais du mouvement associatif, le citoyen à la gestion des programmes et actions concernant son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrés.
  […]
- La bonne gouvernance : selon laquelle l'administration est à l'écoute du citoyen et agit dans l'intérêt général dans un cadre transparent.
- L'information : selon laquelle les citoyens sont informés, de manière permanente, sur la situation de leur ville, sur son évolution et sur ses perspectives ».

Art. 14. « […] les pouvoirs publics définissent la politique de la ville en […]

- réunissant les conditions de concertation et de débat entre les différents intervenants dans la politique de la ville ;
  […]
- concevant et en mettant en œuvre des politiques de sensibilisation et d'information destinées aux citoyens. […] »

Evaluation :

Ces textes législatifs assurent un ancrage juridique de la participation citoyenne, cependant, ils ne constituent que des orientations générales très sommaires. En effet, bien qu'elles abordent la notion de participation citoyenne et reconnaissant le droit des citoyens à prendre

part aux politiques publiques voir, incitent à ces pratiques de démocratie participative, ces lois ne précisent guère les modalités d'actions pour la mise en œuvre des approches participatives.

CRITERE 02 : Engagement politique envers la participation citoyenne.

- Indice : Elaboration d'un référentiel sur la participation citoyenne.

Analyse :

Aucun référentiel fixant les objectifs et les modalités de la participation citoyenne au projet d'aménagement de la baie d'Alger n'a été mis en place.

Evaluation :

L'inexistence d'un référentiel sur la participation citoyenne reflète d'une part, l'absence d'une stratégie visant à impliquer les citoyens dans le projet, et de l'autre part l'absence d'une réelle volonté politique à considérer le citoyen comme partenaire lors de l'élaboration de ce projet.

CRITERE 03 : Dispositions spatiales de la participation :

- Indice : Espaces dédiés à la participation

Analyse :

Les expositions sur le projet d'aménagement de la baie d'Alger ont été organisées au centre culturel Larbi Ben M'hidi- L'Historial (actuellement siège de l'Office de Promotion Culturelle et Artistique). La place du bâtiment est stratégique : au centre de la ville d'Alger, le centre est situé sur la rue Larbi Ben M'hidi, une des rues les plus emblématiques et les plus fréquentées d'Alger.

La proximité de plusieurs équipements importants (ex. Grande poste, Musée d'Art Moderne d'Alger, Siège de la Wilaya, Siège de la commune d'Alger centre) renforce cette situation stratégique.

Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à une rampe qui permet l'accès au RDC et un ascenseur pour desservir les étages.

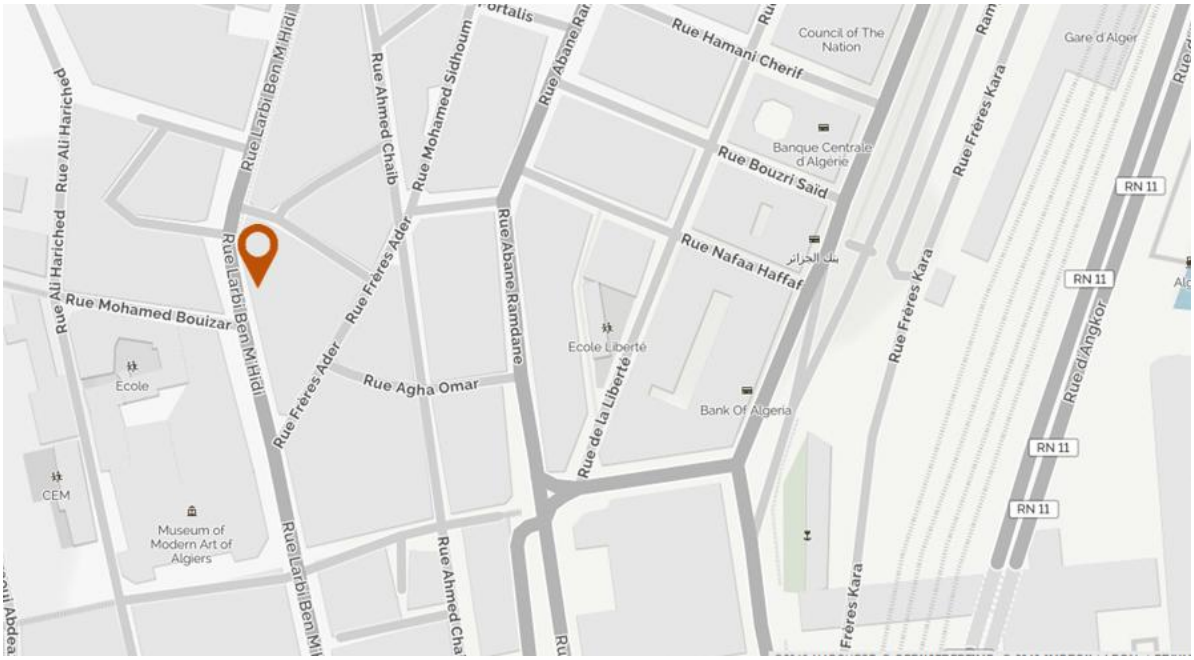

Fig. 14. Situation du centre culturel Larbi Ben M'hidi.
(Source : https://www.mapquest.com/ consulté le 23/12/2016, marqué par l'auteur.)

Fig. 15. L'historial Larbi Ben M'hidi
(Source : Auteur, Mai 2014)

Fig. 16. Les espaces des expositions à L'historial Larbi Ben M'hidi
(Source : Auteur, Décembre 2014)

Evaluation :

De par sa position stratégique, le lieu où ont été organisées les expositions a été bien choisi. Cependant, le bâtiment est difficilement repérable et n'invite pas les citoyens à faire une halte et d'entrer pour prendre part aux activités qui se déroulent à l'intérieur. De même, le recours à un seul espace n'est strictement pas suffisant pour un projet d'une telle envergure. La concentration de l'information dans un seul endroit rend difficile l'accès à celle-ci.

CRITERE 04 : Temps de la participation :

- Indice : Date de démarrage et durée des modalités de la participation :

Analyse :

Les expositions se sont étendues sur une période de 02 ans et 02 mois allant du 31 octobre 2012 lors de l'inauguration de l'Historial (inauguration qui entre dans la cadre des festivités célébrant l'anniversaire du déclanchement de la révolution du 1er novembre) jusqu'au 31 décembre 2014[160].

On constate que ces expositions destinées à informer les citoyens sur le projet d'aménagement de la baie ont été lancées après le début des travaux de réalisation des projets.

[160] Données recueillies par l'auteur auprès de M. ZEMAM Mohamed Amine – Directeur de l'établissement en décembre 2016. (Voir ANNEXE N° 05)

Les horaires d'ouvertures des expositions au public allaient de 09h00 jusqu'à 16h00 du samedi au jeudi (6jours/7)[161]. Mis à part le samedi qui est un jour de week-end, les horaires d'ouvertures des autres jours (notons qu'il s'agit de 5jours/6) correspondent aux horaires administratifs ce qui rend difficile aux citoyens qui travaillent la journée de se rendre aux expositions.

Evaluation :

Les démarches participatives ont été lancées très tardivement, l'étude et la conception du projet étaient déjà finalisée et les travaux sur certains projets avaient déjà étaient entamés. Ceci réduit les marges de manœuvre et rend très difficile l'implication des citoyens notamment lorsqu'il s'agit de projets d'envergure comme celui de l'aménagement de la baie d'Alger.

CRITERE 05 : Mécanismes/ outils de la participation :

- Indice : Types et diversités des outils :

Analyse :

Lors des expositions organisées au niveau du 1er et du 2ème étage du centre culturel, plusieurs outils ont été utilisés pour informer les citoyens visiteurs sur le projet. Il s'agit de : flyers, bannières, prospectus, dépliants et des projections vidéo. Au niveau de la salle de conférence située au RDC, les visiteurs ont pu assister à des conférences animées par les experts et les responsables du projet[162]. De plus, des débats animés par les responsables du projet et des émissions d'information ont été diffusés sur les chaines de télévision et de radio[163].

[161] Idem.
[162] Idem.
[163] Informations recueillies par l'auteur auprès de Mme. BOUCHRIT Naima, Chef de projet PDAU d'Alger au niveau de la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de la Construction D'Alger.

Fig. 17. Exemple des outils qui ont été utilisés lors des expositions toujours présents au centre (Source : Auteur, Décembre 2016).

Fig. 18. Présentation du projet aux citoyens-visiteurs par un des responsables du projet. (Crédit : M. SRIR Mohamed, Octobre 2013)

Enfin, des cahiers d'expression libre (*Livre d'or*) ont été mis à la disposition des citoyens-visiteurs pour donner leurs commentaires et émettre leurs points de vue sur le projet.

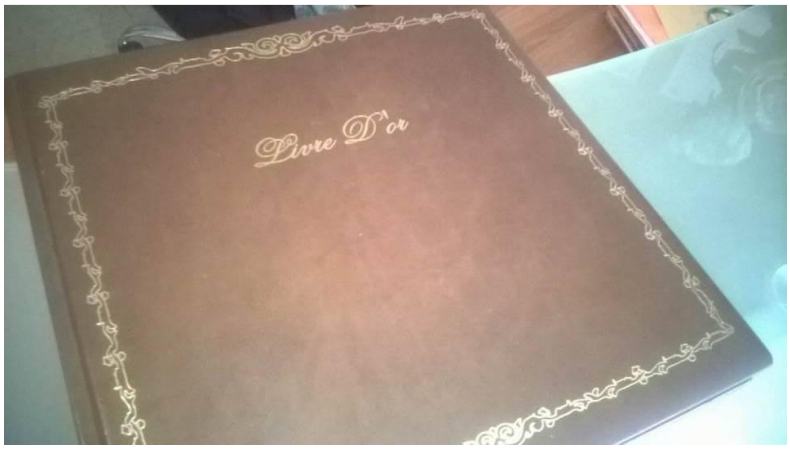

Fig. 19. Un des cahiers d'expression libre (Livre d'or) qui ont été mis à la disposition des citoyens-visiteurs.
(Source : Auteur, Novembre 2016)

Evaluation :

Les mécanismes utilisés sont uniquement des mécanismes d'information (expositions) tandis que les outils mobilisés relèvent de deux formes de la participation :

- Outils d'information : flyers, bannières, prospectus, dépliants et des projections vidéo.
- Outils de consultation : Cahiers d'expression libre.

Critère 06 : Acteurs de la participation :

- Indice : Diversité des acteurs et degrés de leur implication.

Analyse :

- Les municipalités :

Etant les cellules administratives les plus proches des citoyens, nous allons analyser le rôle qu'ont joué les municipalités à travers les présidents des APC (P/APC), ambassadeurs des citoyens, et les services d'urbanisme des communes en tant que services techniques. Afin de mener cette analyse, nous avons, choisi aléatoirement deux communes témoins concernées directement par le projet d'aménagement de la baie à savoir la commune d'Alger Centre et la commune de Belouizdad. Nous nous sommes ainsi adressés aux responsables des services d'urbanisme de ces communes en leur implication au projet.

Le responsable d'urbanisme de la commune d'Alger Centre a confirmé que les services de sa commune n'ont guère été impliqués au projet d'aménagement de la baie. Il consolide ses propos en citant le projet de déplacement du port, dont les travaux sont en cours de

réalisation, qui selon lui est pris en charge en intégralité par les services de la wilaya et sans la participation des services de la commune[164].

De son côté, la responsable des services d'urbanisme de la commune de Belouizdad

Quant au rôle des P/APC, cette même responsable nous a expliqué qu'une séance de présentation du projet a été organisée par la Wilaya au profit des P/APC en juillet 2010. Ayant accompagné la P/APC à cette séance, elle confirme que les P/APC n'ont fait qu'assister aux présentations du projet[165].

- Les citoyens :

Par le biais des cahiers d'expression libre qui ont été mis à leur disposition lors des expositions organisées au centre culturel Larbi Ben M'hidi, des citoyens résidents à Alger ainsi que des visiteurs de passage en ville ont eu la possibilité de s'exprimer sur le projet[166].

Nous avons pu consulter un des cahiers toujours présent au niveau du centre[167]. Nous citons quelques propos que nous avons pu lire :

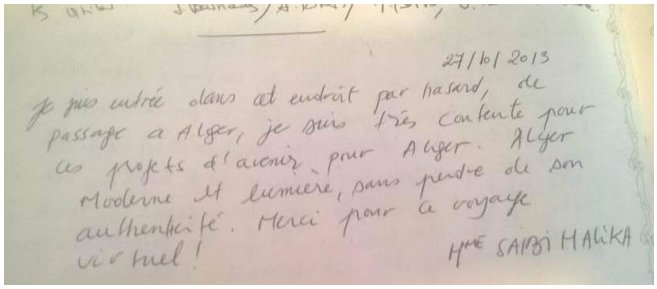

« *Je suis entrée dans cet endroit par hasard, de passage à Alger, je suis très contente pour ces projets d'avenir pour Alger. Alger moderne et lumière, sans perdre de son authenticité. Merci pour ce voyage virtuel !* »

Fig. 20. Avis des citoyens sur le livre d'or (01)
(Source : Auteur, Novembre 2016.)

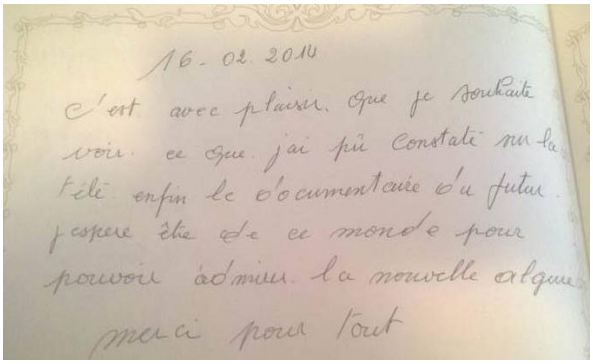

« *C'est avec plaisir, sue je souhaite voir ce que j'ai pu constaté sur la tété enfin le documentaire du futur. J'espère être de ce monde pour pouvoir admirer la nouvelle Algérie. Merci pour tout* »

Fig. 21. Avis des citoyens sur le livre d'or (02)
(Source : Auteur, Novembre 2016.)

[164] Propos recueillis par l'auteur en décembre 2016.
[165] Propos recueillis par l'auteur en décembre 2016.
[166] Il s'agit ici du Plan stratégique de la ville y compris le projet d'aménagement de la baie car les expositions portaient sur les deux.

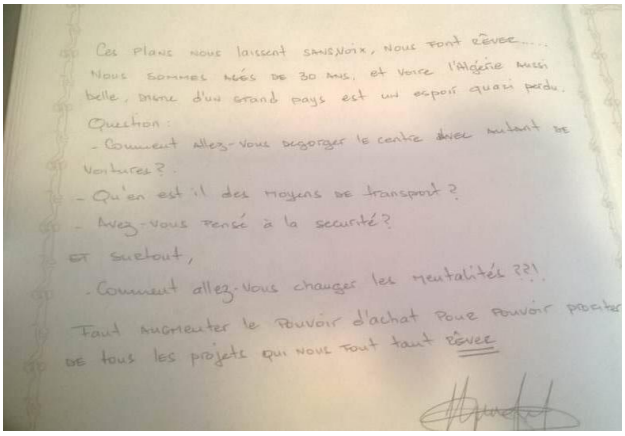

Fig. 22. Avis des citoyens sur le livre d'or (03)
(Source : Auteur, Novembre 2016.)

« *Ces plans nous laissent sans voix, nous font rêver … nous sommes âgés de 30 ans et voire l'Algérie aussi belle, digne d'un grand pays est un espoir quasi perdu.*
Question :
Comment allez-vous dégorger le centre avec autant de voitures ?
Qu'en est-il des moyens de transport ?
Avez-vous pensé à la sécurité ?
Et surtout,
Comment allez-vous changer les mentalités ??!
Faut augmenter le pouvoir d'achat pour pouvoir profiter de tous les projets qui nous font tant rêver ».

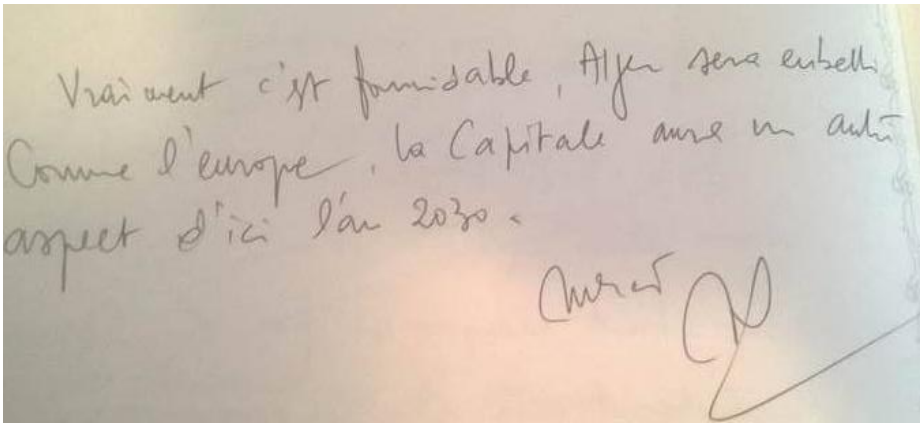

« Vraiment c'est formidable, Alger sera embellie comme l'Europe. La capitale aura un autre aspect d'ici l'an 2030. »

Fig. 23. Avis des citoyens sur le livre d'or (04)
(Source : Auteur, Novembre 2016.)

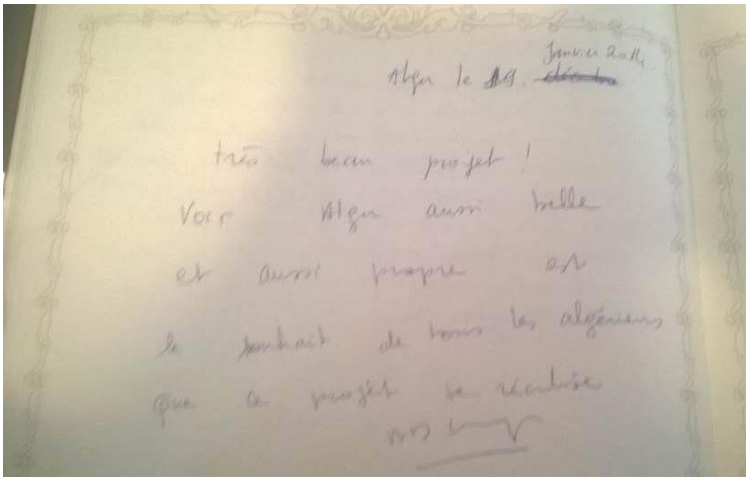

« Très beau projet ! Voir Alger aussi belle et aussi propre et le souhait de tous les algériens. Que ce projet se réalise »

Fig. 24. Avis des citoyens sur le livre d'or (05)
(Source : Auteur, Novembre 2016.)

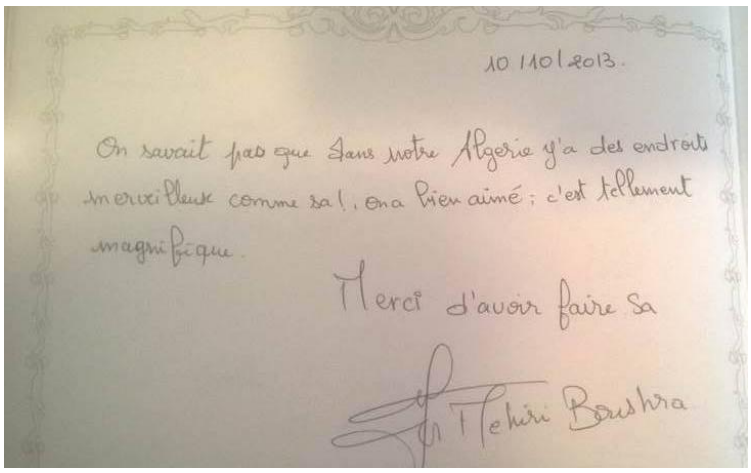

« On savait pas que dans notre Algérie y' des endroits merveilleux comme sa ! on a bien aimé, c'est tellement magnifique. Merci d'avoir faire sa. »

Fig. 25. Avis des citoyens sur le livre d'or (06)
(Source : Auteur, Novembre 2016.)

Evaluation :

Pendant cette démarche, les citoyens se sont exprimés directement sur un cahier d'expression libre uniquement. Il n'y a pas eu un débat public entre les citoyens et les responsables du projet et l'outil utilisé n'engage pas les responsables à prendre en considération les avis des citoyens.

Nous n'avons pas pu vérifier la manière dont les « livres d'or » ont été utilisés dans le projet au niveau de la Wilaya, cependant, la présence du dernier cahier sur lequel les citoyens se sont exprimés sur le lieu même des expositions lors de notre visite en novembre 2016 (au niveau de la réception), à savoir plus de 02 ans après la fin des expositions laisse entendre que les avis des citoyens n'ont pas été, ou de moins pas en totalité, consultés ni pris en considération.

Critère	Indicateur	Contenu de l'analyse	Objectif	Evaluation
1-Cadre juridique relatif à la participation.	Existence de textes de loi cadrant les initiatives participatives.	Etude du contenu des textes juridico-institutionnels relatifs à la participation.	Détecter l'existence ou non d'un cadre juridique favorable à la participation	Lois sur la participation sans textes d'application.
2-Engagement politique envers la participation citoyenne.	Elaboration d'un référentiel sur la participation citoyenne	Etude des documents produits pour cadrer l'initiative participative dans un projet urbain.	Dégager les objectifs à atteindre et la volonté politique à impliquer les citoyens au projet.	Absence d'une volonté réelle de la part des responsables à impliquer les citoyens.
3-Dispositions spatiales de la participation	Espaces dédiés à la participation	Analyse les espaces ou se déroules les procédures participatives.	Mesurer l'impact des espaces sur la participation des citoyens (types, proximité, etc.)	Insuffisance des espaces dédiés à la participation.
4-Temps de la participation	Date de démarrage et durée des modalités de la participation	Analyser le temps accordé à la participation citoyenne.	Mesurer la pertinence du temps de la participation et son impact sur la capacité d'implication des citoyens.	- Dispositifs mis en place à un stade avancé du projet. - Inadéquation des horaires d'accès à l'information.
5-Mécanismes/ outils de la participation	Types et diversités des outils	Analyser les différents outils mobilisés dans l'approche participative.	Dégager le degré d'implication des citoyens qui correspond aux outils utilisés.	-Mécanismes d'information uniquement. -Outils d'information et de consultation.
6-Acteurs de la participation	Diversité des acteurs et contenu de la participation.	Analyser les différents acteurs ayant pris part à la participation et leurs modes d'interaction.	Identifier les modes de participation utilisés : directs ou indirects (par le biais de représentants citoyens).	- Avis exprimés directement sur « les livre d'or ». - Pas de garantie sur la prise en compte des avis des citoyens.

Fig. 26. Synthèse de la fiche d'évaluation.

(Source : Auteur)

III.3.2 L'enquête par questionnaire

Les résultats de cette enquête sont comme suit :

1. **Information et Connaissance des citoyens de l'existence du projet d'aménagement de la Baie d'Alger.**

   - Avez-vous entendu parler du projet d'aménagement de la baie d'Alger ?

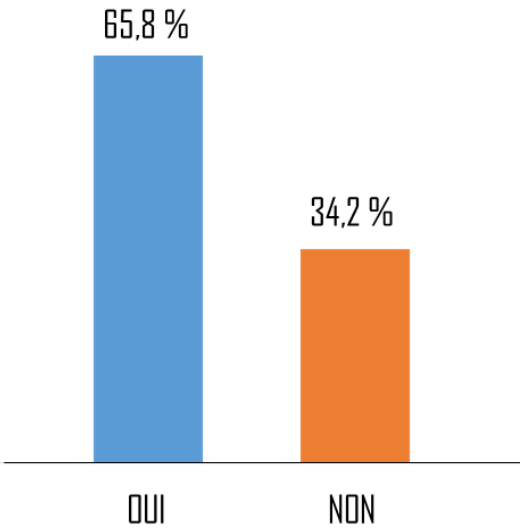

Graphe 01. Résultats du questionnaire (01)
(Source : Auteur)

- Si OUI, Quand ?

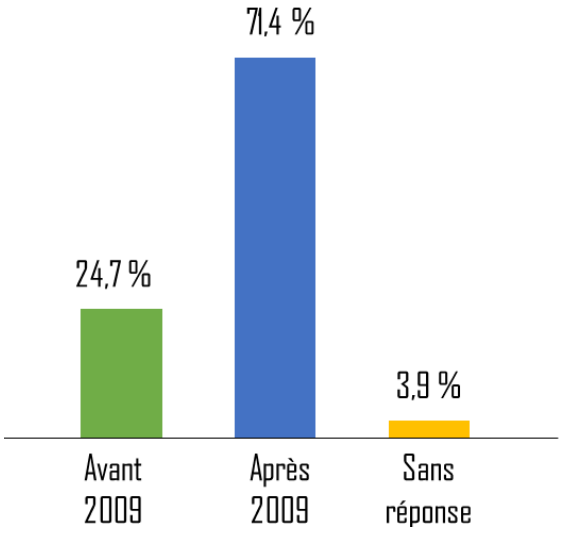

Graphe 02. Résultats du questionnaire (02)
(Source : Auteur)

- Si OUI, comment ?

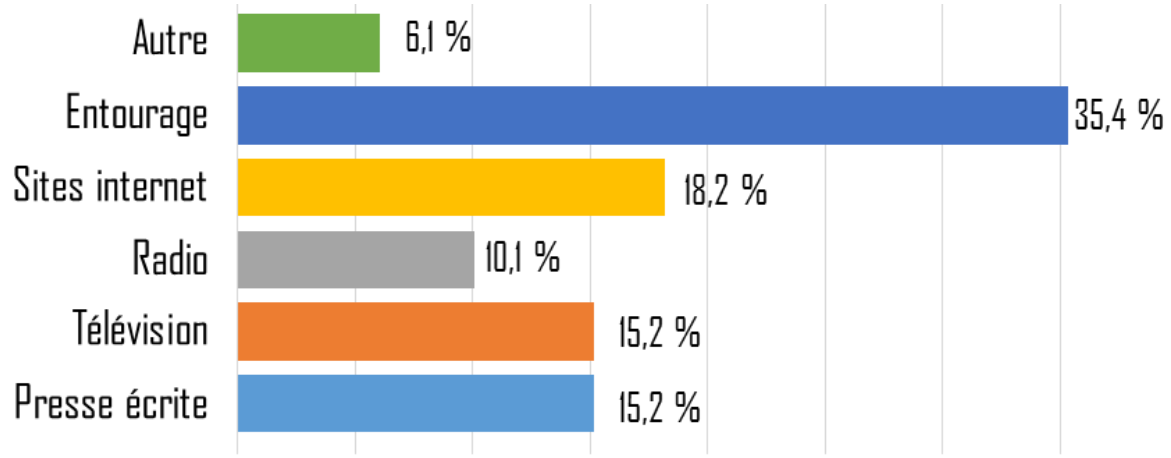

Graphe 03. Résultats du questionnaire (03)
(Source : Auteur)

Il ressort de notre étude que 65,8 % de la population ait pris connaissance de l'existence du projet d'aménagement de la baie d'Alger. Cependant, la majorité de ces derniers (71,4 %) ont eu l'information après 2009, à savoir après la phase d'étude, de planification et de conception. Par ailleurs, nous retenons que plus du tiers (1/3) des habitants (34,2%) ne sont pas encore informé sur le projet et ceux après plusieurs années de son démarrage. Ces résultats démontrent que le projet n'a pas fait l'objet d'une diffusion suffisante de la part des responsables (surtout lors de la phase de la planification stratégique 2006-2009). Ceci se confirme par le fait que le moyen le plus répandu de transfert de l'information sur le projet soit « l'entourage » ou le « bouche à oreille ».

2. Implication des citoyens au projet d'aménagement de la baie d'Alger.

- Avez- vous été impliqué dans l'élaboration de la stratégie du projet d'aménagement de la baie d'Alger ?

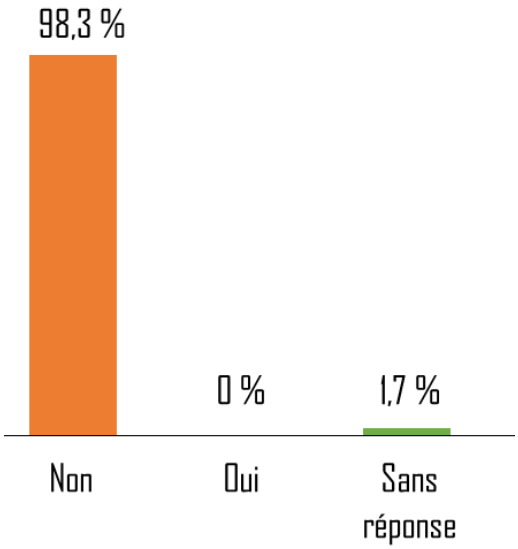

Graphe 04. Résultats du questionnaire (04)
(Source : Auteur)

D'après notre étude, aucun citoyen n'a été impliqué dans l'élaboration de la stratégie de ce projet. En effet, 98,3 % (1,7% sans réponse) des enquêtés ont confirmé ne jamais avoir été associés au projet. Ce résultat reflète l'absence d'actions entreprises par les responsables du projet dans ce sens.

3. Information des citoyens sur l'organisation des expositions sur le projet et leur participation.

- Avez-vous entendu parler des expositions sur l'aménagement de la baie organisée à l'historial Larbi Ben M'hidi ?

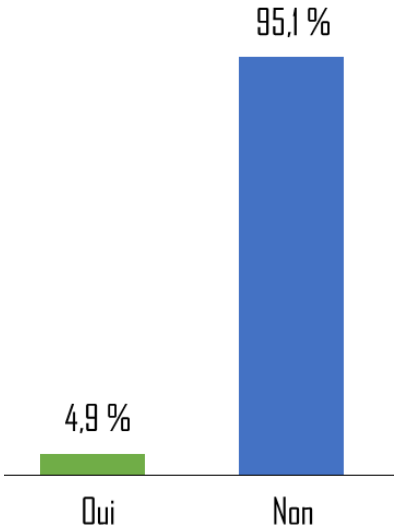

Graphe 05. Résultats du questionnaire (05)
(Source : Auteur)

- Si OUI :
    - Comment ?

Parmi les 08 personnes ayant répondu par OUI à la question précédente :

05 personnes	Pas de réponse
01 personne	Radio
01 personne	Radio, Télévision, Amis
01 personne	Bouche à oreille

Tableau 02. Résultats du questionnaire (06)
(Source : Auteur)

- Avez-vous visité ces expositions ?

03 personnes	OUI
04 personnes	NON
01 personne	Sans réponse

Tableau 03. Résultats du questionnaire (07)
(Source : Auteur)

- Avez-vous donné votre avis sur le projet ?

Parmi les 03 personnes ayant visité les expositions, seulement 01 personne avait donné son avis sur ce dernier.

Ces résultats démontrent la faiblesse de la communication sur l'organisation de cet évènement de la part des responsables envers les citoyens. En effet, la majorité des enquêtés (95,1%) ont déclaré ne pas avoir pris connaissance des expositions même si celles-ci se sont étendues sur une longue période (02 ans).

III.3.3 Evaluation : Echelle de Sherry Arnstein

A travers les résultats de la fiche d'évaluation soutenus par ceux de l'enquête par questionnaire nous allons procéder à l'évaluation de la participation citoyenne au projet d'aménagement de la baie d'Alger en la plaçant sur l'échelle de Sherry Arnstein. Nous avons fait recours à cette échelle du fait qu'elle soit, d'une part, la plus détaillée et de l'autre la plus utilisée pour l'évaluation des approches participative.

Notons, tout d'abord, qu'aucune stratégie visant à impliquer les citoyens et fixant les objectifs et les modalités de leur participation au projet n'a été entreprise. Ce constat nous renseigne d'ores déjà sur l'absence d'une volonté réelle de la part des responsables à partager le pouvoir avec les citoyens ou de les associer aux prises de décisions relatives à ce projet.

Par rapport à l'information divulguée sur le projet, celle-ci a été fournie aux citoyens en aval de la planification et de la conception, ce qui réduit leur capacité à influencer le projet normalement conçu pour eux. En effet, les expositions ont été organisées après le démarrage du projet. Ces expositions, elles-mêmes, n'ont pas fait l'objet d'une diffusion suffisante de la part des responsables comme ont pu le démontrer les résultats de notre enquête.

A la contrainte du temps de l'information s'ajoute la contrainte du lieu. Effectivement, un seul lieu dédié à l'information a été mobilisé ce qui réduit considérablement les chances d'accès à celle-ci considérant l'envergue du projet et son territoire.

En outre, cette même information est superficielle et n'est guère suffisante pour que les citoyens puissent construire une opinion fondée et une position forte vis-à-vis du projet. Cette attitude de la part des responsables étatiques renforce le sentiment d'incapacité chez les citoyens et par conséquence leur abstention. Nous avons constaté cette position chez certains citoyens en discutant avec eux dans le cadre des questionnaires. Ces derniers justifient leur non souhait de prendre part au projet par leur incompétence dans le domaine.

D'un autre côté, l'information fournie ne s'inscrit pas dans un processus de rétroaction. Sa transmission n'a pas comme objectif de susciter la participation des citoyens car aucun mécanisme d'accompagnement n'a été mobilisé dans cette optique. Il s'agit donc d' «une information pour l'information ».
Il est vrai que la mise à la disposition des citoyens des cahiers d'expression libre leur donnant la possibilité de s'exprimer sur le projet relève des outils de la consultation, mais cette action « isolée » ne peut guère être considérée comme une consultation proprement dite.

Les citoyens, en donnant leurs avis, se sont ainsi exprimés sur un projet déjà finalisé, voire entamé. Ces avis ont été constitués sur la base d'une information transmise par des supports qui relèvent du champ de la publicité plutôt que sur une information fournissant des données techniques permettant une bonne évaluation du projet par les citoyens. Celle-ci, présente le projet comme étant la meilleure solution possible. Enfin, les outils utilisés pour solliciter ses avis n'offrent aucune garantie que ces derniers seront pris en considération.

C'est donc au niveau de la « **non-participation** » et plus précisément au degré de la « **manipulation** » que s'inscrit la participation citoyenne au projet d'aménagement de la baie d'Alger.

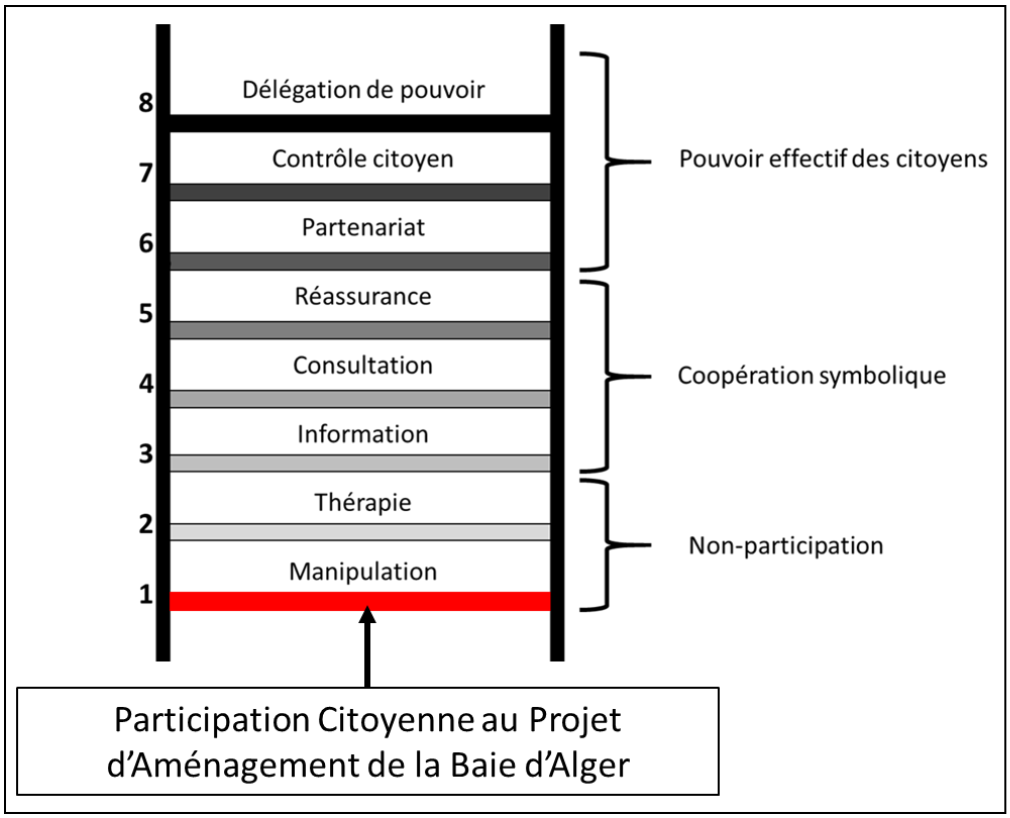

Fig. 27. Inscription de la participation citoyenne au projet sur l'échelle de Sherry Arnstein
(Source : Auteur)

Conclusion

A travers la fiche d'évaluation nous avons pu analyser les différents aspects de la participation citoyenne dans le cadre du projet d'aménagement de la baie d'Alger : les dispositions spatiales et temporelles de la participation, les mécanismes et les outils participatifs mis en œuvre, les acteurs, etc. Cette analyse nous a permis de dégager l'insuffisance de ces modalités pour parler d'une véritable implication des citoyens au projet.

Par ailleurs, le questionnaire que nous avons mené auprès des citoyens et l'analyse des résultats qui en a suivi, nous ont permis de retenir que, d'un côté, l'information sur le projet a été communiquée à un stade avancé de ce dernier, et que de l'autre côté les habitants n'ont pas été impliqués dans son élaboration.

Enfin, avec le croisement de ces résultats, nous avons pu conclure que la participation citoyenne dans ce projet se situe en bas de l'échelle de Sherry Arnstein au niveau de la non-participation et plus précisément au degré de « la manipulation ».

Ce résultat reflète la situation générale de la participation citoyenne en Algérie qui reste un simple discours sans une mise en pratique réelle sur le terrain, mis à part quelques exemples ponctuels.

En effet, outre les défis qui font face à la participation citoyenne relevés au deuxième chapitre, à savoir le cadre juridique qui ne dépasse pas le niveau des orientations et la faiblesse de la société civile algérienne, les résultats de ce chapitre permettent de relever un autre obstacle : L'absence d'une véritable volonté politique de la part des acteurs étatiques à adopter la participation citoyenne et d'en faire un principe pour mener les différentes actions urbaines.

Effectivement, hormis les discours sur la place incontournable des citoyens dans ce projet, aucun engagement de la part des acteurs étatiques n'a été mobilisé dans ce sens. De même, les dispositifs « participatifs » mobilisés n'accordent pas aux citoyens une capacité d'action sur le projet ni garantissent la prise en compte de leurs avis sur celui-ci.

Conclusion Générale

Conclusion Générale

Conclusion

La démocratie représente, par définition, «Pouvoir au peuple»[168]. Celle-ci est passée d'une forme directe – cas de la démocratie grecque- à une forme indirecte connue sous le nom de « démocratie représentative ». Ce passage a été marqué par une diminution considérable du rôle des habitants dans la gestion des affaires publiques. Les citoyens délèguent désormais la gestion de la ville à des représentants qu'ils choisissent à intervalles réguliers par le biais du vote.

Cette forme de démocratie est de plus en plus critiquée par les militants sociaux car elle présente plusieurs lacunes[169]. Tout d'abord, elle n'accorde au citoyen que le droit de vote pour choisir des représentants parmi un panel de candidats. Ensuite, les élus semblent user de la légitimité que leur donnent les élections pour justifier leurs décisions. Enfin, la démocratie représentative est jugée élitique et incapable d'assurer le bien commun car elle met l'intérêt général entre les mains d'une minorité. C'est pourquoi la démocratie participative est mise en avant.

Comme son nom l'indique, la démocratie participative vise à assurer une participation active des citoyens dans la production et/ou la gestion de leur environnement. Elle ne remet pas en cause la démocratie représentative mais la complète en permettant d'accroitre l'implication des citoyens à la prise de décision.

Considérée souvent comme un concept nouveau, la notion de participation citoyenne est donc aussi ancienne que celle de la démocratie. Elle est comprise dans le cadre de cette recherche comme tous mécanismes mis en place et visant l'implication active des citoyens dans les projets qui concernent leur cadre de vie. En fonction du degré de pouvoir accordé aux citoyens, celle-ci peut varier de la simple information à un véritable partenariat et codécision en passant par la consultation et la concertation. Plusieurs typologies (échelles) ont été élaborées pour illustrer ces degrés.

---

[168] VILLORO Louis, « Quelle démocratie ? », in La démocratie : principes et réalisations, Publication élaborée par l'Union interparlementaire, Genève, 1998, p.97-105.

[169] BERNATCHEZ Stéphane, « De la représentativité du pouvoir législatif à la recherche de l'intention du législateur : les fondements et les limites de la démocratie représentative », in Les Cahiers de droit, vol. 48, n° 3, 2007, p. 449-476.

En pratique, la participation citoyenne recouvre une grande diversité dans les mécanismes de sa mise en œuvre : commission consultative, audience public, focus group, jury citoyen, budget participatif, etc. Le choix de dispositif doit prendre en considération plusieurs critères[170] : **l'objectif** (degré de la participation et résultats recherchés), **le sujet** (la nature et l'ampleur de l'enjeu), **les participants** (personnes concernés), **la durée** (temps disponible) et **le budget** (les ressources disponibles).

Le plaidoyer pour la participation citoyenne s'appuie sur les vertus qu'elle présente : augmentation des compétences civiques des citoyens, amélioration des décisions, renforcement de la confiance entre gouvernants et gouvernés, consolidation de la cohésion sociale, etc.

Ainsi, la participation des citoyens est devenue une réalité concrète voir un principe incontournable de la planification urbaine. Des initiatives participatives foisonnent partout dans le monde, dans les villes du Nord comme celles du Sud. Ceci nous a amenés à entamer une réflexion sur la participation citoyenne en Algérie.

À l'instar des pays du monde, l'Algérie, a procédé, dès les années quatre-vingts dix à des ajustements institutionnels pour s'adapter aux impératifs de la bonne gouvernance[171]. Plusieurs textes législatifs abordent aujourd'hui la notion de la participation citoyenne, notamment la loi 06-06 portant orientation de la ville pour ne citer que cet exemple. Le cadre juridique algérien semble donc -à première vue- favorable à la mise en œuvre de dispositifs participatifs.

Cependant, à travers les résultats du deuxième chapitre, nous avons pu démontrer que la participation citoyenne est loin d'être une réalité matérialisée sur le terrain. Les exemples rares d'implication des citoyens restent dès lors de l'ordre de l'expérimental.

Cette situation nous a poussés à étudier d'avantage les dispositifs participatifs dans les projets urbains en Algérie à travers l'analyse d'un cas d'étude phare qui est celui du projet d'aménagement de la baie d'Alger. Ce projet porteur de grandes ambitions pour la ville concerne le traitement urbanistique de la façade maritime de la ville. Ce travail consiste en l'évaluation de la participation citoyenne dans le cadre de ce projet.

---

[170] SLOCUM Nikki, ELLIOTT Janice, HEESTERBEEK Sara, J.LUKENSMEYER Carolyn, Méthodes participatives : Un guide pour l'utilisateur, Fondation Roi Baudouin, Mars 2006.

[171] MESSAOUDENE Maha et MESSAOUDI Karima, « Quelle « démocratie » participative en Algérie », in La pensée, n°385, janvier/mars 2016.

Les deux premiers chapitres, outre la compréhension de l'aspect théorique et pratique de la participation, nous ont permis de tirer les éléments nécessaires sur lesquels doit porter l'évaluation d'une approche participative dans le cadre d'un projet urbain ou d'aménagement de territoire. Nous avons utilisé ses éléments, en conjugaison avec les travaux de SALAMON Joseph[172] pour élaborer notre fiche d'évaluation. Cette fiche nous a guidés dans notre travail sur le terrain.

Dans le troisième chapitre de ce mémoire, nous avons donc pu analyser, à travers la fiche d'évaluation ainsi qu'au questionnaire destiné aux citoyens, les dispositifs mis en place par les responsables dans le cadre de ce projet.

Dans un premier temps, nous avons analysé, grâce à la fiche d'évaluation, la manière dont la participation citoyenne a été sollicitée dans ce projet : le cadre juridique, l'engagement politique, les dispositions spatiales et temporelles, les mécanismes et outils et enfin les acteurs. Les résultats de cette analyse ont démontré l'inadéquation de ces modalités avec la véritable participation citoyenne qui consiste en l'implication effective des citoyens aux décisions.

Ensuite, nous nous sommes orientés vers les citoyens à travers le questionnaire. Nous avons questionné 162 algérois sur l'information relative au projet et aux expositions ainsi que sur leur implication dans ce dernier. L'analyse des données recueillies a permis de mettre en évidence le retard et la faiblesse de la communication sur le projet déjà signalés au niveau de la fiche d'évaluation et a révélé la non-implication des citoyens au projet.

Sur la base des résultats de cette analyse, nous avons pu placer la participation citoyenne à l'échelon de **la manipulation** sur l'échelle de Sherry Arnstein.

Ce résultat, reflète le contexte général de la participation citoyenne dans la gestion urbaine en Algérie qui se caractérise par la mise à l'écart du citoyen. Il est le reflet des résultats relatifs à la situation de la participation auxquels nous sommes arrivés dans le deuxième chapitre.

En somme, et au terme de ce travail, nous pouvons résumer les défis de l'application de la participation citoyenne dans le secteur de l'urbanisme et de l'aménagement en Algérie comme suit :

- L'insuffisance du cadre juridique qui ni oblige ni précise les modalités de mise en œuvre de la participation citoyenne.

[172] Voir ANNEXE N° 03.

- L’absence d’une décentralisation effective des actions urbaines.
- La faiblesse de la société civile et sans manque de dynamisme dans les questions relatives au domaine de l’urbanisme.
- L’absence d’une volonté politique réelle de la part des acteurs étatiques pour l’application de ce principe.

Limites et perspectives de recherche

Dans le cadre de ce travail, nous avons étudié la participation citoyenne dans sa forme descendante « Top-down » en abordant uniquement les dispositifs participatifs institutionnels, c’est-à-dire les mécanismes qui ont été mis en œuvre par les responsables du projet, « détenteurs du pouvoir » dans le cadre de ce projet.

Il serait également utile, à ce stade, de s’intéresser à la participation citoyenne ascendante. Le cas échéant, deux formes de questionnements se présentent à nous :

1- Si une participation ascendante émanant de la société civile s’est manifestée dans le cadre de ce projet, en quoi consiste-telle ? comment s’est-elle organisée ?
2- Si le projet d’aménagement de la baie d’Alger n’a provoqué aucune mobilisation citoyenne ni revendication de participation de la part de la société civile, et c’est cette hypothèse que nous soutenons, comment peut-on expliquer un tel comportement passif des citoyens devant un projet qui leur est destiné ?

Ces questionnements nous amèneront à porter une réflexion plus globale sur la participation citoyenne en Algérie qui vit une situation paradoxale entre un cadre juridique qui semble favorable à un tel principe et une pratique quasi étanche aux approches participatives. Nous avons abordé, brièvement, cette question dans ce travail et nous avons pu souligner quelques obstacles auxquels fait face l’application de ce principe, cependant, ces résultats sont loin d’être exhaustifs et un travail plus approfondi reste à faire. Nous nous interrogerons dès lors :

Pourquoi la participation citoyenne dans le champ de l’urbanisme et l’aménagement urbain n’est pas encore concrétisée en Algérie conformément aux stipulations des différents textes réglementaires ? Quels sont les obstacles qui font face à la mise en œuvre et l’ancrage de la participation citoyenne dans les pratiques urbaines en Algérie ?

Enfin, et une fois ces questionnements ayant trouvé des éléments de réponse, nous pouvons aborder les solutions qu’il convient d’apporter pour contourner ses obstacles.

Quels seront, donc, les stratégies à adopter et quelles recommandations peut-on préconiser pour assurer la mise en œuvre et la pérennisation de la participation citoyenne dans la gestion urbaine en Algérie ?

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Articles de revues ou d'ouvrages :

ARNSTEIN Sherry, « A ladder of citizen participation », in Journal of American institute of Planners.35, (4), 1969, p.216-224.

BACQUE Marie-Hélène, « Empowerment et politique urbaine aux Etas Unies», in Géographie- économie-société, 08, 2006, p.107-124.

BENAKEZOUH Chabane, « Urbanisme et villes en Algérie : Insuffisances institutionnelles et juridiques », in SEDJARI Ali (dir.), Performance urbaine et droit à la ville, L'Harmattan, 2010, p. 283-269.

BERNATCHEZ Stéphane, « De la représentativité du pouvoir législatif à la recherche de l'intention du législateur : les fondements et les limites de la démocratie représentative », in Les Cahiers de droit, vol. 48, n° 3, 2007, p. 449-476.

BEVORT Antoine, « Ancienneté et universalité de la démocratie participative », in Economie et Humanisme, n° 382, octobre 2007, p. 14-17.

BHERER Laurence, « La démocratie participative et la qualification citoyenne : à la frontière de la société civile et de l'état », in Nouvelles pratiques sociales, vol. 18, n° 2, 2006, p.24-38.

BLANC Maurice, « Participation des habitants et politique de la ville », in CURAPP/CRAPS, La démocratie locale : représentation, participation et espace public, PUF, 1999, p. 177-196.

BLANC Maurice, « La gouvernance urbaine », contribution au traité de la ville (PUF), coord. Par Jean-Marc STEBE et Hervé MARCHAL, Révision : Septembre 2008.

BLONDIAUX Loïc, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout : Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », in MOUVEMENTS n°50, juin 2007, p. 118-129.

BOUDREAU Christian, avec la collaboration de TREMBLAY Monica, « Avantages et défis de l'utilisation des tic dans l'administration publique », in Vigie, l'observatoire de l'administration publique, Québec, 2006, p. 10-11.

CASTEIGTS Michel, « Optimisation du développement durable et management territorial stratégique : de la gouvernance locale à la transaction sociale », in VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Hors-série 6 | novembre 2009, mis en ligne le 09 novembre 2009. URL : http://vertigo.revues.org/8987.

DIARRA Gaoussou, PLANE Patrick, « La Banque mondiale et la genèse de la notion de bonne gouvernance », in Mondes en développement, 2012/2, n°158, p. 51-70.

DONZELOT Jacques, EPSTEIN Renaud, « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », in Esprit (dossier « forces et faiblesses de la participation »), n°326, 2006, p. 5-34, [En ligne], URL : http://docplayer.fr/8340538-Democratie-et-participation-l-exemple-de-la-renovation-urbaine-jacques-donzelot-et-renaud-epstein.html

GUIDARA Ahmed, Conseiller des services publics- Directeur Financier de la commune de Sfax, « Le Budget Participatif : Un pas vers la démocratie locale en Tunisie (l'expérience de la commune de Sfax) », in Leaders, publié le 30/10/2015, [En ligne], URL : http://www.leaders.com.tn/article/18292-le-budget-participatif-un-pas-vers-la-democratie-locale-en-tunisie-l-experience-de-la-commune-de-sfax

HADJIDJ Djounid, « Pour l'émergence de la culture citoyenne en milieu urbain en Algérie : Un contrat social à construire », in SEDJARI Ali (dir.), Performance urbaine et droit à la ville, L'Harmattan, 2010, p. 93-105.

HARMS Hans, « Les jurys citoyens : un principe de consultation des citoyens fondé sur le sens commun et l'information », in Les cahiers du DSU, mars 2000, p.23-24.

HUBBARD Ruth, « Les conditions de la bonne gouvernance », in Optimum, la revue de gestion du secteur public, vol. 30, n°2, p. 43-60.

ICHEBOUDENE Larbi, « Réflexion sur la gouvernance urbaine à Alger. Prérogatives institutionnelles et monopoles politiques », in *Insaniyat / إنسانيات*, 44-45 | 2009, p. 97-113. [En ligne], URL : http://insaniyat.revues.org/491

La ville, nouvel écosystème du XXIe siècle. Ville, réseaux, développement durable, Vraiment durable 2012/2 (n° 2), p. 171-175. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-vraiment-durable-2012-2-page-171.htm

LE GALES Patrick, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », in Revue française de science politique, 45e année, no 1, 1995, p.57-95.

LEGROS Olivier, « Observer la participation à partir des villes d'Afrique et d'Orient », in Legros Olivier (dir.), Participation citadine et action publique, Yves Michel, 2008, p.7-13.

LIEBERHERR Françoise, « Le budget participatif : Outil de démocratie participative », in Urbanews, Direction du Développement et de la Coopération, n°7, février 2003, p.1-3.

MADANI ZITOUN Safar, « Les politiques d'habitat et d'aménagement urbain en Algérie ou l'urbanisation de la rente pétrolière », UNESCO, most2, Beyrouth 2011.

MAZEAUD Alice, « Citoyen/Élu/Technicien », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013. ISSN : 2268-5863. URL : http://www.dicopart.fr/fr/dico/citoyenelutechnicien.

MESSAOUDENE Maha, MESSAOUDI Karima, « Quelle « démocratie » participative en Algérie », in La pensée, n°385, janvier/mars 2016.

MESSAOUDENE Maha, « Participation citoyenne : Retour sur la définition d'un concept en vogue », in Vies de villes, n°17, novembre 2011, p.52-54.

MESSAOUDENE Maha, « Participation citoyenne dans la banlieue nord de Marseille », in La pensée, n°364, Oct/Déc 2010, p. 149-156.

MESSAOUDENE Maha, « Une cité de Marseille sur la scène de la participation », in La pensée n°372, 2012, p.129-135.

MOUAZIZ-BOUCHENTOUF Najet, « Le mythe de la gouvernance urbaine en Algérie : Le cas d'Oran », in Penser la ville- approches comparatives, Khenchela, octobre 2008, p. 159-169.

PIROTTE Gautier**,** « La notion de société civile dans les politiques et pratiques du développement », in Revue de la régulation [En ligne], 7 | 1er semestre / Spring 2010, mis en ligne le 03 juin 2010, URL : http://regulation.revues.org/7787

SAFAR ZITOUN Madani, « Les politiques urbaines en Algérie : Une réforme libérale inachevée », in Habitat social au Maghreb et au Sénégal : Gouvernance urbaine et participation en questions, Coordonné par LE TELLIER Julien et IRAKI Aziz, L'Harmattan, juin 2009, p. 65-72.

SINTOMER Yves, « Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? », in Participations, vol. 1, 2011, p.237-276. URL : http://www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-239.htm

VERGNE Antoine, « Le modèle Allemand des jurys citoyens : Définition, retour d'expérience, perspective », in La participation citoyenne et l'action publique, (Coordinateur : HERAULT Bruno), Centre d'analyses stratégiques, Paris, 2008, p. 144,157.

VILLORO Louis, « Quelle démocratie ? », in La démocratie : principes et réalisations, Publication élaborée par l'Union interparlementaire, Genève, 1998, p. 97-105.

WOJCIK Stéphanie, « La démocratie électronique, mythe et réalité », in J.-V Holeindre & B. Richard (dir.), La démocratie. Histoire, théories, pratiques, Editions Sciences Humaines, 2010, p. 107-113.

WOJCIK Stéphanie, « Prendre la démocratie électronique au sérieux : De quelques enjeux et controverses sur la participation politique », in La démocratie électronique, Besançon, France, novembre 2009, [En ligne], URL :

https://www.academia.edu/2197950/Prendre_la_d%C3%A9mocratie_%C3%A9lectronique_au_s%C3%A9rieux

ZETLAOUI-LEGER Jodelle, « L'implication des habitants dans des micro-projets urbains : enjeux politique et propositions pratiques », in De la participation urbaine La place Flagey, Les cahier de la cambre – Architecture *n*° 3, La lettre volée, Bruxelles 2003, p. 99-108.

Ouvrages et revues :

BEREZOWSKA-AZZAG Ewa, Projet Urbain, Guide méthodologique. Volume 2 : Comprendre la démarche du projet urbain, Editions Synergie, Collection Urbanisme, Alger, 2012, 387 p.

GENRO Tarso, DE SOUZA Ubiratan, Quand les habitants gèrent vraiment leur ville- Le Budget Participatif : l'expérience de Porto Alegre au Brésil, Editions Charles Léopard Mayer, Paris, 1998, 103 p.

MANIN Bernard, Principes du gouvernement représentatif, Flammarion, 1996, 319 p.

MARION Christian, Participation citoyenne au projet urbain, L'Harmattan, Collection Questions Contemporaines, Janvier 2012, 297p.

PIPARD Dominique et MAILLARD Alain, Urbanisme-Aménagement : Pratique de la concertation, Le Moniteur, Paris, Novembre 2003, 346 p.

SALAMON Joseph, Urbanisme et concertation : Méthode d'évaluation, Territorial éditions, Collection L'Essentiel sur, Septembre 2011, 83p.

VERDIER Philipe, le projet urbain participatif : apprendre à faire la ville avec ses habitants, Yves Michel, adels, Collection Modes d'emploi, Paris, Septembre 2009, 264p.

Vies de ville, Numéro hors-série n° 03, Juillet 2012.

WILCOX David, The guide to effective participation, Partnership Books, Brighton, UK, 1994, 65p.

Mémoires et thèses :

CHIBANE Nabila, La gouvernance locale et la participation publique : Cas de Sidi M'hammed, Mémoire de Magister, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger, 2011.

GRANDGIRARD Agnès, De la gestion intégrée comme doctrine a l'intégration comme défi de gestion, (Sous la direction de : Michel Nakhla), Thèse pour obtenir le grade de Docteur, Ecole des Mines de Paris, 2007.

MOREIRA Tomas Antonio, Gouvernance urbaine de l'habitat : Réalité ou rhétorique ? Le conseil du fonds municipal du logement à Sao Paulo, (Sous la direction de Richard Morin), Thèse présentée au programme conjoint de Doctorat en études urbaines INRS-UQAM, Université du Québec à Montréal, 2006.

RIEL-SALVATORE Gabriel, Gouvernance locale et démocratie participative : le projet de réaménagement Benny Farm à Montréal, mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en études urbaines, Université du Québec à Montréal, Septembre 2006.

SEBASTIEN Léa, Humains et non-humains en pourparlers : l'Acteur en 4 Dimensions Proposition théorique et méthodologique transdisciplinaire favorisant l'émancipation de nouvelles formes de gouvernances environnementales. Application au domaine de l'eau sur trois territoires : la Plaine du Forez, les pentes du Kilimandjaro et les Barthes de l'Adour. Environnemental Sciences. Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne ; Université Jean Monnet - Saint-Etienne, 2006.

SIDI SALAH NASRI Zehour, La gouvernance urbaine une démarche incontournable pour un habiter durable : Cas de L'amélioration urbaine à la cité Zouaghi, sous la direction de Dr. FOURA Yasmina, mémoire de Magister, Université des frères Mentouri, Faculté des sciences de la terre, de la géographie et de l'aménagement du territoire, Département d'architecture et d'urbanisme à Constantine, Mars 2010.

YABA OPITA Fleurie, La participation citoyenne dans le processus d'évaluation des impacts environnementaux au Congo-Brazzaville : Cas du projet d'exploitation de la mine de fer de Mayoko, sous la direction de Claude E. Delisle, Essai présenté en vue de l'obtention du double diplôme M.Env.-IMEDD, Université de Sherbrooke (Québec, Canada), Université de technologie de Troyes (France), Juin 2014.

Autres documents : (Guides, Manuels, Rapports d'études, etc…)

ADAN E.N. Juan, BEN HASSEN Selim, DOGGUI Aida, Les cadres formels de concertation : Un instrument efficace pour enraciner la démocratie participative en Tunisie, Particip GmpH, Mars 2014.

AKKOUCHE Soraya, Manuel pour les associations algériennes, Fondation Friedrich Ebert, Alger, 2012.

Aménagement de la baie d'Alger, Les grands équipements structurants, un concept d'intégration : les « perles de la baie », Groupement Arte charpentier-Wilaya d'Alger, aout 2009.

Bilan sur les notions de « bonne gouvernance » et de « bonne administration », Commission européenne pour la démocratie par le droit (commission de Venise), Sur la base des observations de M. Oliver KASK (Membre, Estonie), Conseil de l'Europe, Strasbourg, Mars 2011.

BOLDUC Simon, La participation citoyenne : Guide de référence, Sous la direction de : BOIVIN Caroline, GAGNON Francis, LAROCHE Lise, LALIBERTE Sylvie, MARCOUX Line, MINEAU Marie, ST-MARTIN NICOLE, Table D'action Contre L'appauvrissement De L'Estrie (TACAE), Université de Sherbrooke, 2007.

BRANDELEER Céline, « Le budget participatif : un outil de citoyenneté active aux services des communes », sous la direction de STOKKINK Denis, Think and do tank européen pour la solidarité, Cahiers pour la solidarité n°33 : Participation citoyenne, Octobre 2014.

BROTCORNE Périne, « Les outils numériques au service d'une participation citoyenne et démocratique augmentée : Les initiatives en Belgique francophone et les bonnes pratiques étrangères visant à renforcer l'expression citoyenne et la démocratie participative », sous la direction de Gérard Valenduc, Étude réalisée par la Fondation Travail-Université pour Technofuturtic à la demande du Gouvernement Wallon, Mars 2012.

Charte de la Participation Grand Lyon, Article 13. (URL: https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/institution/20030715_gl_charte participation.pdf).

CHRYSTALBRIDGE Marianne, Public Participation, in Education for sustainable Development Toolkit: Version 2, by Rosalyn McKeown- Ph.D., July 2002.

Citizen centric e-participation: A trilateral collaboration for democratic innovation, Case studies on e-participation policy: Sweden, Estonia and Iceland, VINNOVA, Center for policy studies (PRAXIS), Örebro University, 2013.

CROFTON Fiona, Outils pratiques pour la participation à la planification et au développement des collectivités durable : Rapport final, SCHL, Juin 2001.

CVETEK Nina et DAIBER Friedel, Qu'est-ce que la société civile ?, (Traduction en français : Rabary-Andriamanday Voahanitriniaina), KMF-CNOE, en partenariat avec la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), Antananarivo, octobre 2009.

DARDY Clémentine, La gouvernance urbaine de la théorie aux projets : Analyse conceptuelle et lignes d'action pour l'AFD, Sous la direction de JOSSE Guillaume, AFD-Division CLD, 2008.

Développement d'e-gouvernement et participation électronique : La performance des pays membre de l'OCI, Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC), L'Organisation de la Conférence Islamique, 2010.

Governance: The World Bank experience, World Bank Publication, Washington, 1994.

GRAMBERGER Marc, Des citoyens partenaires : Manuel de l'OCDE sur l'information, la consultation et la participation à la formulation des politiques publiques, OCDE, Pais, 2002.

Guide méthodologique : La concertation dans la conduite du projet, Grand Lyon, Février 2007.

JAWAHDOU Kouraich, KRID Hela, BEN NEJMA Ahmed, Budget Participatif dans 03 communes tunisiennes : Premier rapport intermédiaire d'activité 2015 (Phase : participation citoyenne), Local and Global, Aout 2015.

JOUMARD Robert. Le concept de gouvernance. LTE 0910. Rapport de recherche. Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité, France, 2009, p.52. <hal-00489237>.

KETTAB Sahra, Les violations des libertés associatives, Comité Justice pour l'Algérie, Dossier n° 9, Mai 2004.

La démocratie locale et la participation des citoyens à l'action municipale : Tunisie, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Juin 2014.

La liberté d'association dans la région euro-méditerranéenne, Réseau Euro-Méditerranéen des droits de l'homme, rapport de suivi, 2009.

LACROIX Isabelle et ST-ARNAUD Pier-Olivier, La gouvernance : tenter une définition, Cahiers de recherche en politique appliquée, Vol. IV, Numéro 3, Université de Sherbrooke, 2012.

LEVESQUE Benoit, Les enjeux de la démocratie et du développement dans les sociétés du nord : l'expérience du Québec, Publication conjointe entre la CRDC, l'ARUC-ÉS et le CRISES, Série Recherche N° 34, Mai 2004.

La participation citoyenne, un des enjeux de la démocratie au Rwanda, Institut de Recherche et de Dialogue pour la Paix, en collaboration avec Interpeace, Octobre 2012.

MERCIER Clément, Participation citoyenne et développement des communautés au Québec : enjeux, défis et conditions d'actualisation, (sous la direction de Denis Bourque, avec la collaboration de Lise St-Germain), Série : Documentation et diffusion, numéro 8, université de l'Outaouais, Janvier 2009.

PDAU D'Alger, Plan stratégique 2009-2029 : Livre Blanc, PARQUEXPO, Wilaya D'Alger, aout 2009.

Repères Juniors : Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants, (Dirc : FLOWERS Nancy), La Direction de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, août 2008.

SLOCUM Nikki, ELLIOTT Janice, HEESTERBEEK Sara, J.LUKENSMEYER Carolyn, Méthodes participatives : Un guide pour l'utilisateur, Fondation Roi Baudouin, Mars 2006.

72 questions courantes sur le Budget Participatif, UN-Habitat, 2005.

United Nations E-Government Survey 2010: Leveraging e-government at a time of financial and economic crisis, UN, New York, 2010.

URLI Bruno, Méthode omnicritère - méthode d'aide à la concertation, à la décision, et à la gestion de projet, numéro de dossier (R700.1), Université du Québec à Rimouski, Février 2013.

World Bank: Governance and Development, World Bank Publication, Washington 1992.

ZUFFEREY.J, Introduction à la société civile et aux ONG, ISE, UNIGE, Mars 2011.

Dictionnaires :

ANDRE Pierre, avec la collaboration de P. Martin et G. Lanmafankpotin, Participation citoyenne, in L. Côté et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, 2012. (Disponible sur : http://www.dictionnaire.enap.ca).

Dictionnaire de l'Académie française, neuvième édition, Version informatisée, URL : http://atilf.atilf.fr/academie9.htm

VERGNE Antoine, « Jury citoyen », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, GIS Démocratie et Participation, Paris, 2013.

Lois et textes règlementaires :

Loi 01-20 de 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Loi 06-06 portant orientation de la ville.

Loi 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.

Loi 16-01 du au 6 mars 2016 portant révision constitutionnelle.

Loi 90-29 relative à l'aménagement et l'urbanisme.

Constitution algérienne de 1989.

Constitution du 27 janvier 2014 (Tunisie).

Sites Internet :

http://inm.qc.ca/blog/la-participation-citoyenne/

http://www.presse-dz.com/revue-de-presse/la-loi-sur-les-associations-sera-revisee

http://www.granddictionnaire.com/

http://www.interieur.gov.dz/images/pdf/Thematiquedesassociations.pdf

www.actionassociative.org

http://www.wilaya-alger.dz/fr/wilaya/

http://www.arte-charpentier.com/fr/projets/1430-la_baie_dalger.html

ANNEXES

Annexes :

ANNEXE N° 01

PERFORMANCE DE L'ALGERIE EN TERMES D'E-PARTICIPATION

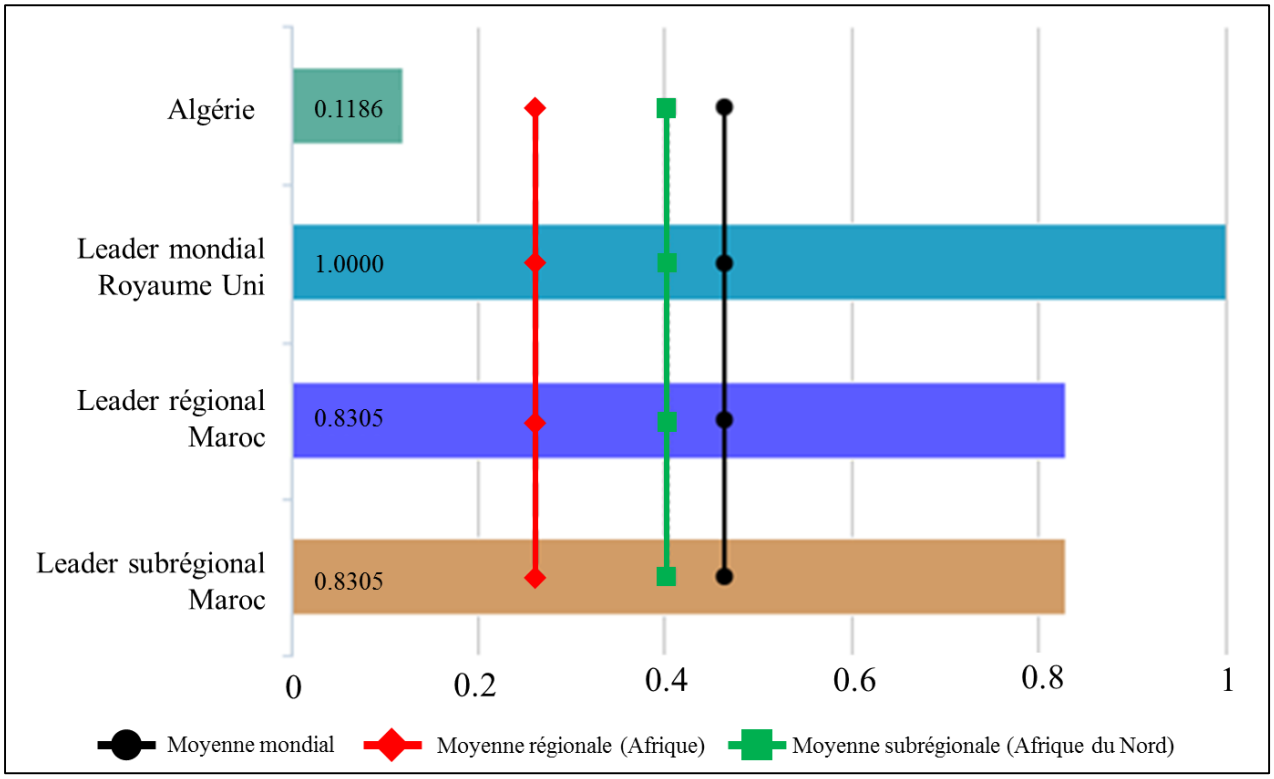

IPE de l'Algérie pour l'année 2016

(Traduction et traitement : Auteur / Source :

https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data/Country-Information/id/3-Algeria

Consulté le 22/12/2016)

Année	2003	2004	2005	2008	2010	2012	2014	2016
Classement sur 193 pays	91	97	105	152	157	124	172	167

Evolution du classement de l'Algérie par rapport au IPE

(Source : Auteur, d'après :

https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data/Country-Information/id/3-Algeria/dataYear/2003

https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data/Country-Information/id/3-Algeria/dataYear/2004

Consulté le 22/12/2016)

ANNEXE N° 02

LES PROJETS STRUCTURANTS DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA BAIE D'ALGER

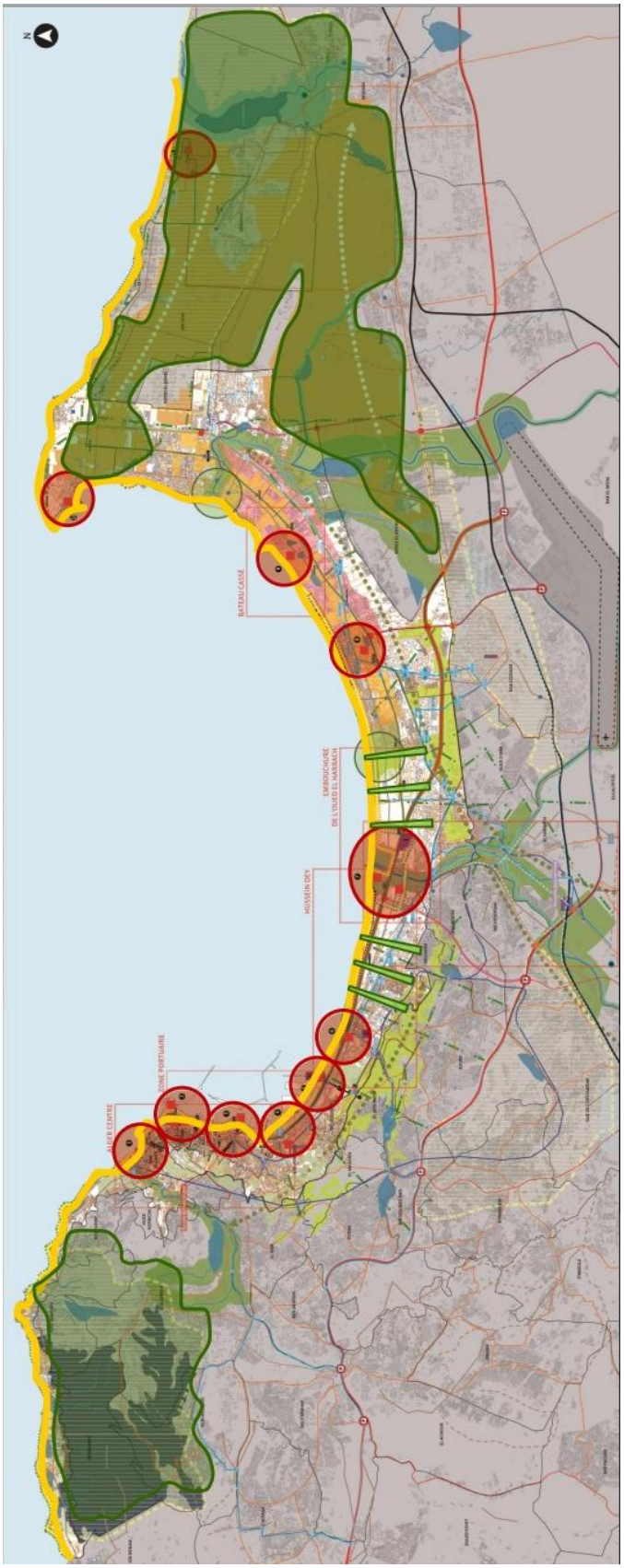

Source : http://www.skyscrapercity.com/showthread.php?t=1520582

Perle 01 : Bab el Oued → Plages et bains naturels

- Réaménagement des plages rechargées en sable et stabilisées par des ouvrages de protection affleurant la surface de l'eau ;
- Création de piscines et bains naturels s'insérant dans les rochers de la partie Nord du site.
- Requalification des espaces publics (revêtements de sol, végétalisation et installation d'un éclairage public adapté) s'articulant avec la promenade maritime, qui se prolonge vers la Corniche de Bologhine.
- Reconstruction de l'îlot du Dey sous forme de plots permettant la structuration de l'espace public, avec une programmation mixte: de l'immobilier d'entreprise et des activités tournées vers le tourisme et le commerce, avec la double perspective de rééquilibrer l'attractivité commerciale du quartier de la Place des Martyrs et d'animer la promenade maritime et les plages : la situation de l'îlot et des aménagements de front de mer se prêtent en effet à l'accueil de ce type d'activité commerciale d'accompagnement.

Perle 02 : Amirauté → Place des martyrs, terrasses du port et cité des expositions

- la requalification de la place des Martyrs par l'aménagement de la nouvelle station de métro et la réalisation d'un mémorial.
- Les Terrasses du port, reliées aux places par des piétonniers, accueillent un programme de commerces et de loisirs à l'emplacement des premiers terrains portuaires libérés autour de la pêcherie.
- Le port de plaisance, pièce essentielle du dispositif de reconversion du
- port, prend place dans le même temps, dans le Bassin de l'Amirauté, après le transfert des installations militaires actuelles sur un autre site.
- Le site accueille également la Cité des Expositions, ensemble muséal constitué de plusieurs unités consacrées à l'Histoire de la Ville et aux Cultures algériennes.

Perle 03 : Tafourah → Maison d'Alger, espaces congrès et exposition

- Ce môle, situé dans le prolongement de l'axe historique majeur du centre d'Alger, se prête bien à l'accueil d'un programme regroupant la Maison d'Alger, un Palais des Congrès et un espace d'exposition dédié attenant à ce dernier, comme c'est généralement le cas pour ce type d'équipement. Celui-ci pourrait avoir un auditorium de 3 000 places et des halls d'exposition couvrant 20 000 m².

Perle 04 : Place du premier Mai → Nouveau siège de la Wilaya

- Ce site est actuellement déstructuré, mais présente un potentiel qui réside dans sa localisation en balcon sur le Port et à l'articulation de deux séquences historiques d'Alger :

- au Nord, la séquence remarquable de la rue Hassiba Ben Bouali marque la terminaison de l'Alger Haussmannien ;
- au Sud, la rue Mohamed Mada bordée d'un joyau architectural (la Bourse du Travail) et équipée d'un mobilier urbain remarquable, illustre la grande réussite des ensembles immobiliers Art Déco et années 30 à Alger.

L'articulation de ces deux ensembles urbains exceptionnels passe par une refonte totale du périmètre de la place du Premier Mai, intégrant le site de l'hôpital Mustapha, le dépôt d'ETUSA et l'ouverture vers les espaces portuaires en devenir…

Un équipement public majeur comme le nouveau siège de la Wilaya pourrait y prendre place.

Perle 05 : Promenade de l'indépendance → Aquarium d'Alger

- Située dans l'axe du Monument de l'Indépendance, cette séquence urbaine tisse un lien entre la promenade maritime et la ville haute et symbolise, par son jeu d'escaliers et de terrasses urbaines, la nature de ville en balcons qui est la caractéristique majeure de la ville d'Alger.
- La présence de deux éléments attractifs aux extrémités (Monument de l'Indépendance et aquarium) contribue à générer les flux indispensables à l'animation de cette promenade étagée.

Perle 06 : Hussein Dey → Grande bibliothèque

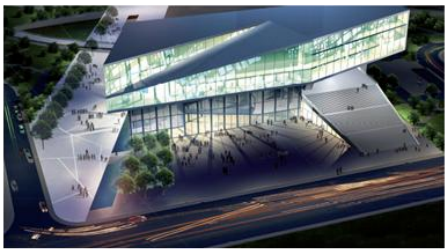

- La Grande Bibliothèque et les Assemblées (chambres haute et basse) sont les deux grands équipements qui prennent place dans un périmètre largement occupé aujourd'hui par des locaux industriels et artisanaux dont beaucoup sont à l'état de friches.
- L'environnement favorable (proximité du Jardin d'Essai et de
- l'autoroute de l'Est, entrée de ville majeure d'Alger, articulation avec l'artère animée de la rue de Tripoli) est renforcé par la présence du Ministère de la Culture qui domine le site et la proximité de la mer qui offre l'opportunité de « mettre en scène » les nouveaux bâtiments.
- Un Axe Culturel se dessine, comme une sorte de réplique de l'axe de l'Indépendance sur le flanc Ouest du Jardin d'Essai, ainsi qu'un nouveau balcon maritime, solidement relié à la rue de Tripoli et à la promenade du bord de mer. Bénéficiant en outre d'un réseau de desserte optimal, ce secteur est en mesure de drainer, dans le sillage de ses grands équipements, les services urbains (commerces, hôtellerie) et les bureaux dont la capitale a grandement besoin aujourd'hui.
- Une capacité de 25.000 m² semble raisonnable pour les salles de lecture dont sera dotée la Grande Bibliothèque.

Perle 07 : EL Harrach → Opéra

Programme :

- Bénéficiant d'une très bonne desserte par les transports en commun et d'un accès immédiat au futur Boulevard Urbain (aujourd'hui autoroute de l'Est), le lieu se prête donc à l'accueil du nouvel Opéra d'Alger et du Palais des Sports qui formeront avec la Grande Mosquée, les équipements structurants autour desquels s'organisera l'urbanisation.
- Par ailleurs, la perspective d'aménager, dans l'embouchure de l'oued dépollué, le Port de Plaisance abrité dont le Nouvel Alger a besoin, renforce l'attractivité du site et sa capacité à drainer des équipements périphériques (immobilier d'entreprise et hôtellerie).
- L'urbanisation de ce nouveau pôle d'équilibre majeur se fera dans deux directions :

- vers le Triangle d'Hussein Dey le long de la rue de Tripoli ;
- vers le secteur de la Foire Commerciale pour laquelle un nouvel emplacement, mieux articulé avec l'aéroport d'Alger, devra être trouvé.

Perle 08 : Bordj el kiffan → Palais des festivals, Complexe balnéaire et de loisirs

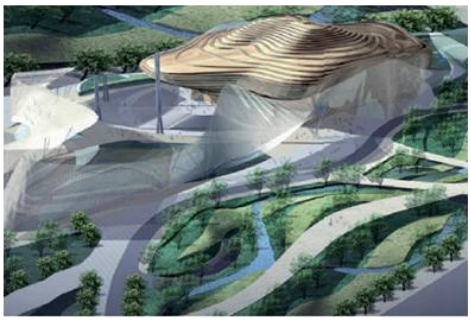

- La commune de Bordj El Kiffan offre un cadre exceptionnel, avec ses ambiances balnéaires et ses architectures atypiques, pour développer un véritable pôle urbain dédié à l'activité balnéaire et de loisirs.
- L'implantation du Palais des Festivals au débouché de la pénétrante et le développement de petites unités d'immobilier d'entreprise dans un cadre très soigné et paysagé, contribueraient à faire de Bordj El Kiffan un pôle de développement d'autant plus prisé qu'il se situe à proximité immédiate du secteur de l'Oued El Harrach et bénéficie d'une bonne desserte côtière (tramway et RN24).

Perle 09 : Bateau cassé → Station balnéaire et touristique

- L'opportunité de développer une station balnéaire et touristique dans le secteur de « Bateau Cassé » est liée à la nécessité de renforcer ce secteur par des ouvrages destinés à stabiliser le trait de côte, offrant ainsi la possibilité de remodeler une plage et d'y associer des piscines et bains naturels comparables à ceux du projet de Bab El Oued.
- Le site de la « petite baie » située un peu au Sud de la pointe de Bateau cassé est celui qui se prête le mieux à ce projet.

Perle 10 : Tamenfoust → Port de plaisance et pèche

Programme :

- Cet ancien site romain, qui dispose d'un petit port, d'une plage et de vestiges historiques (fort turc notamment) se prête idéalement à la structuration d'un pôle dédié à la plaisance, à la pêche et à la mise en valeur historique dans un cadre très soigné.
- Havre de calme, vue imprenable sur la baie et ambiance estivale sont les autres atouts d'un lieu à préserver dans le cadre d'un ambitieux projet touristique qui doit concerner l'ensemble des Zones d'Expansion et Sites Touristiques (ZEST).

Perle 11 : Tamenfoust → Port de plaisance et pèche

- Le secteur du lac peut être considéré comme le pendant naturel de la « perle balnéaire » que représente Tamentfoust : un environnement exceptionnel, un écosystème classé et qui possède également un débouché maritime sur une portion sauvage et pittoresque du littoral algérois.
- Toutes les conditions sont réunies pour y développer une « perle touristique » majeure dans un écrin naturel et y développer un ambitieux programme de loisirs accompagné d'un volet résidentiel (haut standing et moyen standing), à destination en priorité des nombreux Algériens qui tous les ans, passent leurs vacances à l'étranger dans ce type de villégiature…

Source : Aménagement de la Baie d'Alger, Les grand équipements structurants, un concept d'intégration : Les « perles de la baie » , Groupement Arte Charpentier, Wilaya d'Alger, Aout 2009.

ANNEXE N° 03

EVALUATION DES MODALITES DE PARTICIPATION, DES MODES D'INTERACTION

Source : (SALAMON Joseph, Urbanisme et concertation : Méthode d'évaluation, Territorial éditions, Septembre 2011, (p. 65,66.)

Evaluation des modalités de participation, des modes d'interactions	
Critères	Exemples d'indicateurs
Nature du public : niveau de pluralité	- Nombre d'association participant au débat. - Diversité du statut social et géographique des participants, riverains, usagers, salariés, … - Nombre de personnes défavorisées, vulnérables, sans voix : personnes âgées, jeunes, personnes d'origine étrangère, étrangers, handicapés, … - Nombre de personnes appartenant à des partis politiques différents (l'opposition).
Egalité, sincérité et liberté des participants	- Symétrie de la parole. - Tolérance et respect des idées de chacun. - Temps de parole donné à chacun des participants. - Nombre de personnes neutres. - Prises de position sans contraintes et possibilité d'opposition d'idées.
Temps du débat	- Date de démarrage du débat. - Durée totale du débat. - Temps de réflexion, d'information et de construction des arguments.
Diversité des dispositifs et des outils	- Nombre de réunions publiques. - Nombre d'ateliers de concertation. - Nombre d'expositions. - Existence d'un site internet. - Application de procédures juridiques obligatoires ou facultatives.
Accès à l'information – pédagogie- Compétences des participants	- Nombre de lieux et de personnes dédiés à l'information. - Horaires d'accès à l'information. - Disponibilité des professionnels. - Visites de sites. - Connaissances des lois et des procédures. - Connaissances des objectifs, enjeux, plannings et couts du projet. - Existence d'ateliers pédagogiques.
Place de l'argumentation	- Existence d'un débat. - Existence de plusieurs propositions.
Niveaux de la participation	- Outils d'information. - Outils de consultation. - Outils de consultation. - Outils de codécision.
Lieux de la participation	- Lieux officiels : mairie, mairie annexe, … - Lieux techniques : services techniques. - Lieux dédiés : maison de projet. - Lieux de proximité : maison de quartier, gymnase d'école, …
Initiatives citoyennes spontanées	- Nombre de réunions préparées sous l'initiative de la société civile sans la collectivité. - Nombre de documents et de productions écrites produites par la société civile.
Animation neutre du débat	- Temps de répartition de la parole. - Critères de sélection des animateurs. - Nombre d'animateurs extérieurs à la collectivité et non reliés aux projets
Dimension et contenu politique et technique du débat	- Existence d'un débat politique sur le sens du projet et sur les idées politiques qui le sous-tendent, ainsi que sur ses objectifs et son programme. - Existence d'un débat technique sur l'habiter du projet et sur ses délais techniques de forme, de couts et de fonctionnement.

ANNEXE N° 04 (A)

LES OUTILS D'ANALYSE et D'EVALUATION – LA FICHE D'EVALUATION

Critère	Indicateur	Contenu de l'analyse	Objectif	Evaluation
1-Cadre juridique relatif à la participation.	Existence de textes de loi cadrant les initiatives participatives.	Etude du contenu des textes juridico-institutionnels relatifs à la participation.	Détecter l'existence ou non d'un cadre juridique favorable à la participation	
2-Engagement politique envers la participation citoyenne.	Elaboration d'un référentiel sur la participation citoyenne	Etude des documents produits pour cadrer l'initiative participative dans un projet urbain.	Dégager les objectifs à atteindre et la volonté politique à impliquer les citoyens au projet.	
3-Temps de la participation	Espaces dédiés à la participation	Analyse les espaces ou se déroules les procédures participatives.	Mesurer l'impact des espaces sur la participation des citoyens (types, proximité, etc.)	
4-Dispositions spatiales de la participation	Date de démarrage et durée des modalités de la participation	Analyser le temps accordé à la participation citoyenne.	Mesurer la pertinence du temps de la participation et son impact sur la capacité d'implication des citoyens.	
5-Mécanismes/ outils de la participation	Types et diversités des outils	Analyser les différents outils mobilisés dans l'approche participative.	Dégager le degré d'implication des citoyens qui correspond aux outils utilisés.	
6-Acteurs de la participation	Diversité des acteurs et contenu de la participation.	Analyser les différents acteurs ayant pris part à la participation et leurs modes d'interaction.	Identifier les modes de participation utilisés : directs ou indirects (par le biais de représentants citoyens).	

ANNEXE N° 04 (B)

LES OUTILS D'ANALYSE et D'EVALUATION – LE QUESTIONNAIRE

QUESTIONNAIRE : PARTICIPATION CITOYENNE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BAIE D'ALGER

- SEXE : ☐ Homme ☐ Femme
- AGE : ☐
- RESIDENCE : ☐ Wilaya d'Alger → Depuis ? Année ☐
  ☐ Hors Wilaya d'Alger

1- Avez-vous entendu parler du projet d'aménagement de la baie d'Alger ?

☐ Oui ☐ Non

Si Oui

1-1 Quand ? ☐ Avant 2009 ☐ Après 2009

1-2 Comment ?

☐ Presse écrite ☐ Sites internet

☐ Télévision ☐ Entourage (bouche à oreille)

☐ Radio ☐ Autre → Précisez ☐

2- Avez-vous été impliqués dans l'élaboration de la stratégie du projet d'aménagement de la baie ?

☐ Oui ☐ Non

Si Oui
Comment ? ☐

3- Avez-vous entendu parler des expositions sur l'aménagement de la baie organisées à l'historial Larbi Ben M'hidi ?

☐ Oui ☐ Non

Si Oui

3-1 Comment ?

☐

3-2 Aves-vous visité ces expositions ?

☐ Oui ☐ Non

3-3 Aves-vous donné votre avis sur le projet ?

☐ Oui ☐ Non

- Profession (facultatif): ☐

ANNEXE N° 05

Entretien avec M. ZEMAM MOHAMED AMINE, Directeur général de l'Historial Larbi Ben M'hidi (actuellement : Office de Promotion Culturelle et Artistique d'Alger Centre).

Auteur : Quand est-ce que les expositions sur le plan stratégique (et l'aménagement de la baie d'Alger) ont-elles été inauguré et sur quelle durée se sont-elles étendues ?

M. ZEMAM M : Les expositions au niveau de l'Historial Larbi Ben M'hidi ont commencé le 31 octobre 2012 à la date de l'inauguration de l'édifice dans le cadre de la célébration de l'anniversaire de la révolution algérienne. Elles ont été clôturées après plus de deux ans au 31 décembre 2014.

Auteur : Quelles ont été les heures d'ouverture des expositions ?

M. ZEMAM M : Les expositions étaient ouvertes au public de 09h00 jusqu'à 16h00, et ceux pour tous les jours sauf le vendredi qui est un jour de week-end.

Auteur : Quelles ont été les différentes activités et évènements organisés dans le cadre de ces expositions ?

M. ZEMAM M : Les expositions portaient sur le plan stratégique et l'aménagement de la baie d'Alger. Le 1er étage de l'édifice a accueilli des expositions sur les projets phares, tandis que le 2ème étage a accueilli les expositions sur l'aménagement urbain. Des conférences ouvertes au grand public ont également été organisées ainsi que des projections vidéo.

Auteur : Quels ont été les outils mobilisés lors de ces expositions ?

M. ZEMMAM : Tous types de supports ont été utilisés : flyers, bannières, prospectus, dépliants et projections vidéo.